

TABLE DES MATIERES

Préambule

Quelques sigles pour faciliter la lecture	5
Le Projet Alimentaire Territorial d'ALM à la croisée de plusieurs attentes	6
Les acteurs du système alimentaire	8
Le processus de construction du PAT	8
Les enjeux alimentaires sur le territoire d'ALM	10
Les objectifs et défis du PAT	14
Une ambition collective	14
Les 6 grandes orientations	15
Les principes de construction du PAT.....	16
Les actions proposées retenues comme prioritaires	16
Orientation 1 : Développer une agriculture durable et résiliente avec une offre de produits de qualité tournée vers le territoire	17
Principaux éléments de diagnostic	17
Les actions proposées	22
O11. Dynamiser et soutenir les installations agricoles de taille intermédiaire tournées vers la vente directe et circuits de proximité	22
O12. Renforcer et consolider les filières durables et la gestion de l'espace	24
O13. Renforcer le revenu et la reconnaissance des exploitants en réorientant les stratégies des filières	25
Orientation 2 : Renforcer les stratégies territoriales des organisations économiques	27
Principaux éléments de diagnostic	27
Actions proposées	32
O.21. Renforcer l'approvisionnement local des Industries Agro-Alimentaires (ou IAA) et la construction d'une offre territoriale.....	32
O.22. Renforcer les organisations économiques porteuses de stratégies territoriales : production et valorisation locale.....	33
O.23. Adapter la politique économique du territoire et des partenaires.....	34
Orientation 3 : Densifier l'offre spatiale et réorienter les flux alimentaires pour favoriser l'accès aux produits locaux et durables.....	35
Principaux éléments de diagnostic	35
Actions proposées	40
O.31. Organiser une offre dense et équilibrée via les circuits de vente directe et commerces traditionnels ...	40
O.32 Fluidifier et réguler la rencontre entre offre et demande	42
O.33 Peser sur l'adaptation des stratégies et offres des GMS	43
Orientation 4 : Vers une nouvelle culture alimentaire : accompagner le changement en profondeur des comportements alimentaires des mangeurs et valoriser les produits et savoir-faire locaux et durables	44

Principaux éléments de diagnostic	44
Actions proposées	46
O.41 Accompagner les changements de comportement alimentaire vers une responsabilité environnementale et une qualité nutritionnelle.....	46
O.42 Accompagner les changements de comportement vers la prise en compte des savoir-faire locaux durables	48
<i>Orientation 5 : Organiser l'accessibilité sociale à une alimentation durable pour tous</i>	50
Principaux éléments de diagnostic	50
Actions proposées	55
O.51 Intégrer et développer dans les circuits de l'aide alimentaire destinés aux populations les plus fragiles une offre de produits durables et écoresponsables.....	55
O.52 Un service de restauration Hors Domicile exemplaire	56
O.53 Promotion du jardin comme levier de l'équilibre alimentaire et du vivre ensemble.....	58
<i>Orientation 6 : Impulser un système alimentaire acteur de la transition écologique.....</i>	60
Principaux éléments de diagnostic	60
Actions proposées	63
O.61. Développer l'AB et les systèmes de production durables sur le territoire pour préserver et valoriser les ressources naturelles (eau, biodiversité)	63
O.62. Réduire significativement les emballages et le gaspillage alimentaire.....	63
O.63 Une adaptation des systèmes alimentaires aux enjeux climatiques	64
<i>Gouvernance : cadrage, pistes et éléments finalisés</i>	66
Notions Clés	66
Définir les finalités prioritaires et secondaires	69
La gouvernance du PAT : points clés à définir.....	71
Typologie et exemples de gouvernances alimentaires.....	73
Tour des parties prenantes identifiées.....	77
Proposition d'architecture	90

PREAMBULE

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif, orchestré par les bureaux d'études EPICES et ACTEON ENVIRONNEMENT qui ont accompagné Angers Loire Métropole, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et leurs partenaires sur le deuxième semestre 2019. L'objectif de cet accompagnement était d'aider la structuration du projet alimentaire d'Angers Loire Métropole, et la mobilisation des acteurs dans un processus de concertation.

Afin de rendre compte des résultats de cette concertation, et d'expliquer les fondements des décisions qui ont été prises, EPICES et ACTEON ENVIRONNEMENT présentent dans les pages qui suivent :

- le diagnostic du territoire qu'ils ont réalisé,
- la feuille de route du projet telle que validée par le comité de pilotage du 12 Décembre 2019
- des pistes de réflexion sur la façon dont la concertation et la gouvernance du projet pourraient s'organiser dans les années à venir.

Ce rapport présente donc une photographie de la démarche au 31 décembre 2019 et ne prend pas en compte les évolutions qu'a connu le projet depuis, même s'il est facile de reconnaître la structuration actuelle du projet en lisant ces pages.

Une évolution majeure que discerneront les partenaires historiques du Projet Alimentaire : la sixième orientation « Impulser un système alimentaire acteur de la transition écologique » qui est présente dans ce rapport sera en 2020 « infusée » dans chacune des autres orientations. C'est en effet une orientation transversale, connectée à chacun des enjeux du projet, car le Projet Alimentaire est par nature un outil au service de la transition écologique. Décision a été prise d'invoquer la transition écologique dans chacune de nos actions, plutôt que de l'identifier comme une orientation à part.

QUELQUES SIGLES POUR FACILITER LA LECTURE

AB : Agriculture Biologique

ALDEV : Angers Loire Développement

ALM : Angers Loire Métropole

BVA : Basses Vallées Angevines

CA : Chiffre d’Affaire

CCAS : Centre Communal d’Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d’Industrie

CIAP : Coopérative d’Installation Agricole Paysanne

DGCCRF : direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes

DIA : Déclaration d’Intention d’Aliéner

EAT : Economie Alimentaire Territoriale

FEADER : Fonds Européen d’Aide au Développement Rural

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

HVE : Haute Valeur Environnementale

IAA : Industrie Agro-Alimentaire

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

MIN : Marché d’Intérêt National

OP : organisation professionnelle

PCAET Plan Climat Air Energie Territorial

PEAN : périmètre de protection d’espaces agricoles et naturels périurbains

PPP : Partenariat Public Privé

RHD : Restauration Hors Domicile

ZAP : Zone Agricole Protégée

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL D'ALM À LA CROISÉE DE PLUSIEURS ATTENTES

Un projet politique porté par ALM et les élus du territoire

ALM s'engage depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'un projet agricole sur le territoire métropolitain. Le projet agricole 2017-2021 signé avec la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire¹ est la synthèse de cet investissement et définit un grand nombre d'actions au service de l'agriculture locale (gestion du foncier, transmission, modernisation, offre de proximité, agro-environnement, dialogue ville-campagne...).

Dans le prolongement du projet agricole, ALM s'est engagée aussi dans **une démarche de construction d'une politique alimentaire** avec une diversité d'initiatives dans cette perspective. La construction d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle d'ALM est prévue dès 2017². Il a donné lieu à un investissement d'ALM dans le réseau Terres en Ville et plusieurs projets de Recherche-Action avec Frugal.

En octobre 2018 ALM est lauréat de l'appel à projet lancé par l'Ademe, la DRAAF et le Conseil Régional. Cette étape marque formellement le lancement de la construction du PAT à l'échelle du territoire avec l'engagement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'appui méthodologique confiée à EPICES et IUFN/ACTeon.

Une forte attente sociétale

Le projet alimentaire est d'abord une réponse aux attentes fortes des citoyens et habitants pour une alimentation durable et saine de proximité. Cette attente se retrouve aussi bien dans les résultats des enquêtes d'opinion nationales que dans ceux de l'enquête commanditée par Angers Loire Métropole, auprès de la population locale réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine. Elle est le reflet d'une volonté de réappropriation de l'alimentation par les citoyens et une volonté de dépasser les limites des systèmes alimentaires actuels.

Ainsi, les enquêtes nationales montrent des changements : 57 % de la population modifie son comportement alimentaire dans le but de gaspiller moins, manger plus sain (saison, frais, agriculture biologique) ou local (Agence Bio 2018). 70% des Français sont prêts à consommer de manière plus responsable (gaspillage, environnement, produits locaux - Ifop 2017)....

Au niveau local, l'enquête menée par l'AURA en 2019 montre une évolution significative des comportements alimentaires de 83% des répondants afin de manger plus sain (saison, agriculture biologique) ou local. Elle montre aussi que 84% des enquêtés souhaitent faire évoluer leurs pratiques alimentaires – plus de produits locaux, bio, de saison, du jardin, moins de viande...

Enfin, les enquêtes annuelles de la restauration collective au niveau de Papillote & Cie (cuisine centrale pour les restaurants scolaires municipaux ; cf. parents d'élèves) pointent des attentes de

¹ Mutualisée avec les chambres d'agriculture de la Sarthe, de la Loire-Atlantique et de la Vendée en une seule chambre régionale Pays de la Loire depuis le 1er janvier 2018

² dans le volet 4 du projet agricole

produits locaux et biologiques, de diversité, d'accessibilité sociale. Elles montrent aussi un intérêt majeur pour la maîtrise du gaspillage alimentaire.

Le PAT au service des enjeux de transition

Au-delà des attentes des consommateurs, la question alimentaire trouve aujourd'hui une place de plus en plus forte au sein des politiques publiques.

En effet, dans un contexte global marqué par l'urgence des questions des « transitions³ », des bouleversements profonds de l'action publique semblent nécessaires pour impulser un développement durable, en rupture avec les approches historiques et permettant d'apporter des réponses globales à des problèmes structurels.

Dans ce contexte, la question alimentaire s'impose progressivement en raison de sa dimension fédératrice, transversale et positive. Les démarches de PAT apparaissent comme une solution inédite pour basculer d'une logique de travail en silo (par filière, par production, par mode de distribution, ou par la restauration...) à une logique transversale, qu'est par nature l'alimentation.

Ainsi l'alimentation devient aujourd'hui **une réponse potentielle aux questions de santé publique** avec des dimensions nutritionnelles et sanitaires importantes identifiées comme prioritaires dans les consultations de la population locale au titre du Contrat local de santé.

L'alimentation est **une réponse potentielle aux enjeux sociaux** notamment dans une métropole avec une forte mixité de la population et la nécessité d'assurer une cohésion sociale sur le territoire.

L'alimentation est surtout **un des vecteurs majeurs de la transition environnementale**. Le système alimentaire organise en grande partie l'aménagement du territoire avec des effets potentiels sur les ressources naturelles comme l'eau, le sol ou la biodiversité.

Le système alimentaire est aussi **une variable centrale de l'impact climatique d'un territoire**. L'alimentation des ménages représente aujourd'hui en France près d'1/4 de l'empreinte carbone de ces derniers⁴. Plus largement, le secteur agricole et forestier est à la fois émetteur et capteur des gaz à effet de serres (GES), contribuant à 20 % aux émissions GES en France (Alim'agri/infographies/2019). L'évolution des pratiques alimentaires ces 50 dernières années, avec la mondialisation des échanges commerciaux permettant une offre de produits disponible toute l'année et avec l'accélération des rythmes de vie, a un impact lourd sur l'alimentation en propre (doublement de la consommation de produits transformés) comme sur la santé environnementale. Plus que la distance au lieu de production lors d'un achat, l'enjeu pour avoir une évolution significative des impacts du système alimentaire porte sur le régime alimentaire de la population et les modèles de production à promouvoir

³ Transition écologique, sociale ...

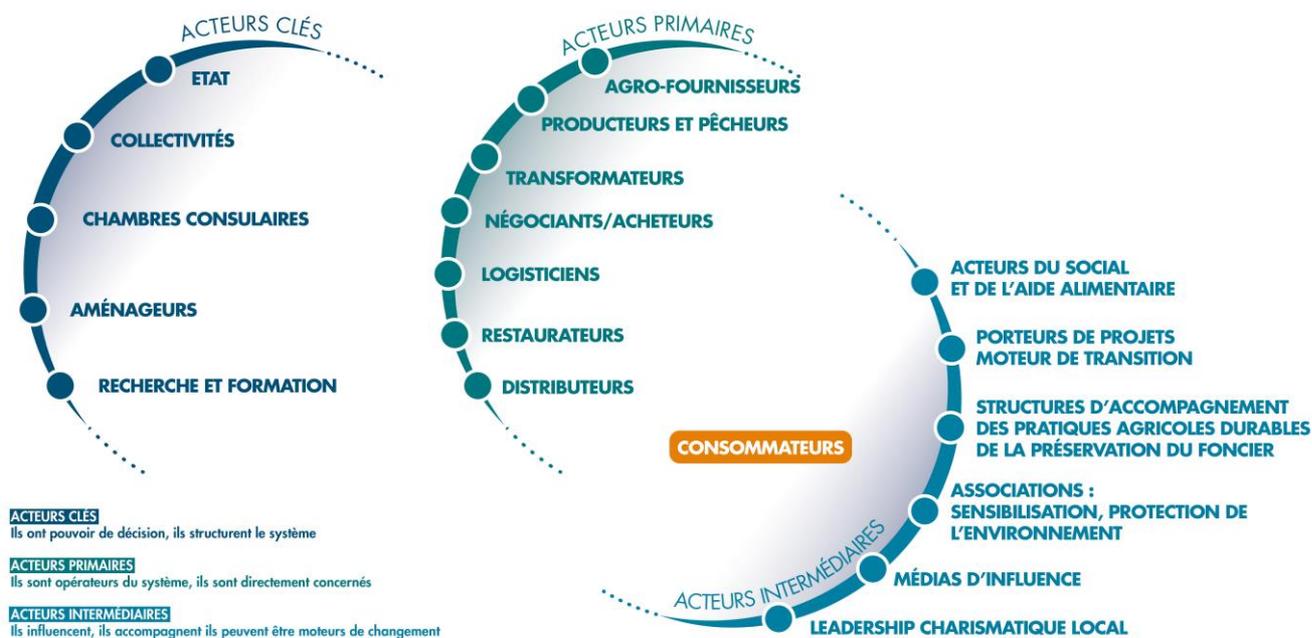
⁴ « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France de la production à la consommation », Club ingénierie prospective énergie et environnement, Janvier 2019

Les acteurs du système alimentaire

Le système alimentaire territorial s'organise autour d'une multitude d'acteurs représentés sur le schéma suivant et qui sont directement partie prenante des équilibres territoriaux observés.

On peut distinguer schématiquement :

- **les acteurs institutionnels** pouvant avoir une action structurelle sur l'orientation du système (nommés ci-dessous « acteurs clé ») par les politiques qu'ils engagent ;
- **les acteurs de la chaîne agro-alimentaire** impliqués directement de l'amont à l'aval du système alimentaire. Il s'agit des acteurs économiques primaires directement concernés par les enjeux d'adaptation du système alimentaire : producteurs, collecteurs, transformateurs, IAA, distributeurs, ...
- **Les acteurs intermédiaires ou médiateurs**, issus du monde associatif, de la société civile et regroupant un certain nombre de porteurs d'initiatives et de projets ou des médias et groupes d'expression des attentes sociétales. Il s'agit souvent de relais locaux des consommateurs et habitants du territoire.



Cf. guide PAT IUFN-ACTeOn / octobre 2019 pour le Conseil Régional Centre Val de Loire

Un des enjeux pour la construction du PAT d'ALM a été **d'associer l'ensemble de ces parties prenantes dans le processus territorial** afin de prendre en compte leurs attentes spécifiques et leurs contraintes de façon à pouvoir orienter le système alimentaire dans son ensemble.

Le processus de construction du PAT

Si de nombreuses ressources et initiatives étaient déjà présentes sur le territoire d'ALM au début de l'année 2019, le projet politique et territorial du PAT restait à construire.

Bien que les contours d'un futur PAT aient été en partie posés dans les travaux préalables, l'objectif poursuivi était de **passer d'une ébauche technique d'un PAT, à un projet global du territoire, co-construit avec les acteurs locaux.**

Pour élaborer ce projet, un processus collaboratif a été mis en place sur les six derniers mois de l'année 2019 en associant une diversité d'acteurs du système alimentaire territorial :

- Élus de la métropole et des communes du territoire
- Services de la communauté urbaine et des collectivités porteuses d'actions à l'interface du PAT
- Partenaires publics et institutionnels régionaux et départementaux
- Organisations agricoles, professionnelles et économiques du territoire
- Société civile et monde associatif
- Porteurs de projets et d'initiatives

La démarche engagée avec les partenaires locaux vise donc :

- à définir plus clairement l'ambition du PAT et ses objectifs ;
- à repositionner le PAT dans la stratégie globale et la politique territoriale afin qu'il puisse avoir l'effet d'entraînement souhaité ;
- à organiser la gouvernance et mobiliser les élus locaux ;
- In fine, à mobiliser les acteurs politiques (élus, décideurs, partenaires...), économiques et la société civile dans cette démarche transversale.

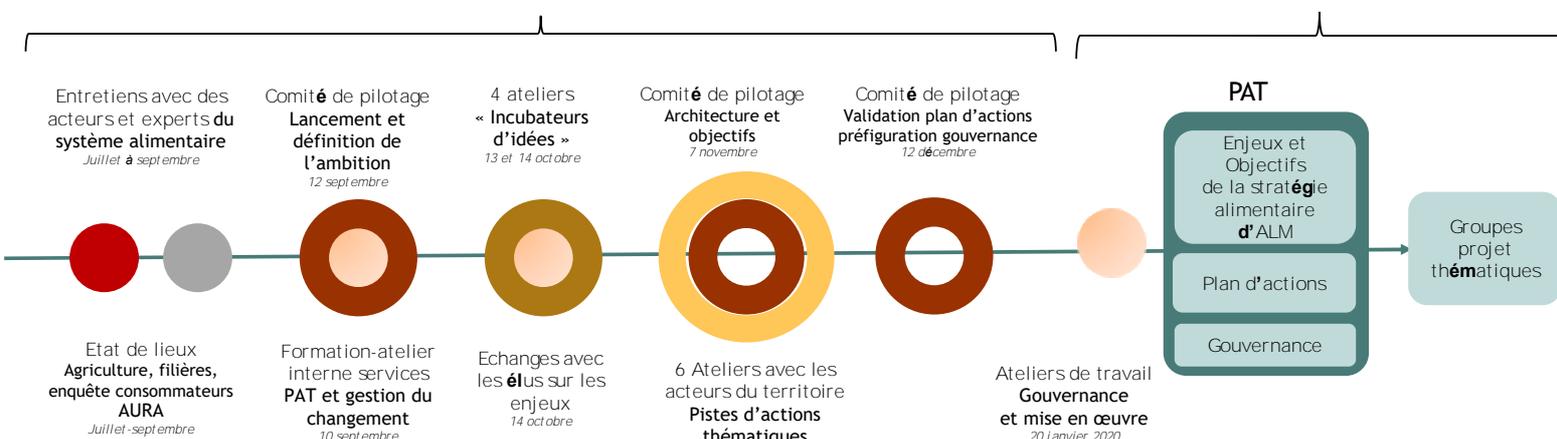
L'élaboration du PAT s'est organisée autour d'un diagnostic territorial partagé et de retours d'expériences venant alimenter le processus de construction du projet. Sur six mois de travaux, plusieurs temps forts autour d'un comité de pilotage partenarial ont permis de définir l'ambition et la stratégie globale du PAT, son organisation et sa gouvernance :

- deux séries de groupes de travail associant près de 100 personnes afin de mettre en discussion les actions possibles pour le territoire au regard des besoins identifiés.
- deux étapes de dialogue et de renforcement des équipes sur la mise en œuvre et positionnement transversal du PAT.

Une stratégie alimentaire construite par les acteurs du territoire

2019 Construction du PAT

2020 Mise en œuvre du PAT



LES ENJEUX ALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE D'ALM

Le système alimentaire d'ALM en chiffres

Le système alimentaire d'ALM s'organise entre un certain nombre de richesses mais aussi des fragilités.



* Autonomie Alimentaire des villes, Utopies 2017

** cf. enquête pratiques alimentaires des habitants AURA

** Estimation Epices

Zoom sur l'autonomie alimentaire du territoire

A l'image de la plupart des métropoles de France, Angers Loire Métropole présente aujourd'hui une faible autonomie alimentaire. Seuls 6,4% des produits consommés par les ménages du territoire seraient produits sur le territoire d'ALM⁵.



Malgré ce faible taux, **la communauté urbaine fait partie des villes les mieux classées de France** (4^{ème} position parmi les 100 premières aires urbaines françaises) en lien avec la diversité des productions agricoles locales.

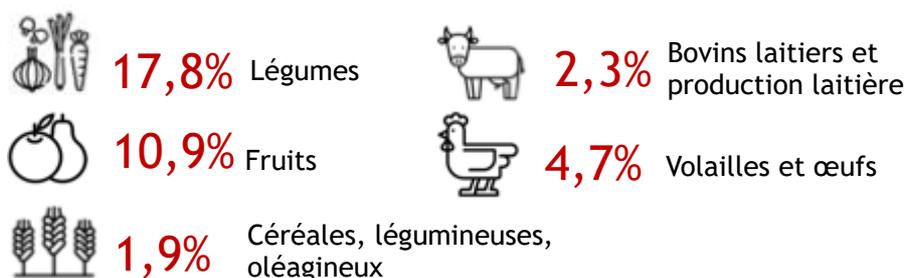
Les modélisations montrent des différences entre les productions, avec une meilleure autonomie sur les fruits, légumes et autres plantes (dont près de 10 à 20% de la consommation correspondrait à une production locale) et une autonomie moindre sur les produits animaux et les céréales.

Céréales, légumineuses et oléagineux	Légumes	Fruits	Autres plantes	Elevage du bétail	Elevage bovin laitier et production laitière	Elevage animaliers hors bétail et volaille	Elevage de volailles et production d'œufs	Pêche, chasse et piégeage
1,90%	17,80%	10,90%	22,90%	5,00%	2,30%	1,40%	4,70%	0,10%

Degrés d'autonomie par type de productions agricoles, source Utopies 2017

⁵ Cf. Autonomie Alimentaire des villes, Utopies 2017

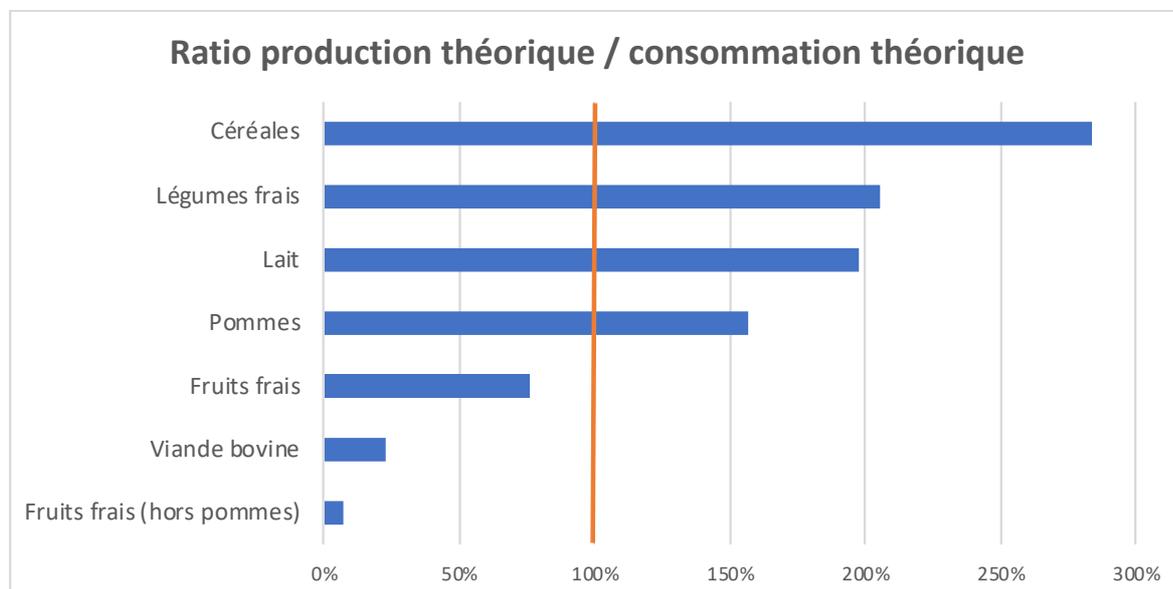
Autonomie alimentaire par type de production



Avec 302 000 habitants, ALM **possède un bassin de consommation relativement important**. On peut ainsi estimer que plus de 93 000 tonnes d'aliments sont consommés chaque année par les ménages à l'échelle de l'aire urbaine, représentant 452 M€ par an (estimation d'après les travaux menés dans le cadre du projet FRUGAL⁴).

Différentes enquêtes montrent que les habitants d'ALM ont **de fortes attentes concernant leur alimentation**. Elles sont en lien avec des préoccupations exprimées sur la santé, l'environnement et l'aspect social.

L'autonomie alimentaire potentielle « théorique » du territoire est au final proche de 100%. Des différences notables apparaissent néanmoins selon les productions, avec des excédents théoriques sur les céréales, les légumes et le lait et des déficits sur les fruits et la viande.



De nombreuses initiatives alimentaires sur le territoire d'ALM

Sur le plan territorial, la question de l'alimentation donne lieu à une grande diversité d'initiatives de natures très différentes. Une partie de ces initiatives et projets sont rappelés sur la carte ci-dessous avec :

- Des initiatives dans le champ des parcs et jardins sur de nombreuses communes
- Des initiatives dans le champ de la restauration collective, dont la cuisine centrale de Papillote & Cie
- Des projets de circuits courts/ vente directe (magasins de producteurs, Amaps, drive fermier ...)
- Des marchés de plein air et marchés de producteurs
- La présence du Marché d'Intérêt National – MIN d'Angers et Vivy



Une partie de ces initiatives et projets s'inscrit dans le cadre du projet agricole 2017-2021 signé avec la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire.

LES OBJECTIFS ET DÉFIS DU PAT

Une ambition collective

Le projet alimentaire territorial s'organise autour d'une grande finalité sur laquelle convergent les membres du comité de pilotage. Le PAT doit permettre de :

**Développer et promouvoir une alimentation
saine et locale par tous et pour tous !**

Les élus d'ALM s'expriment pour donner une réelle ambition politique au PAT : faire du PAT d'ALM **un projet exemplaire au regard des autres projets alimentaires** à l'échelle française, pour des collectivités d'échelle équivalente.

Les grandes finalités du PAT définies par le comité de pilotage sont :

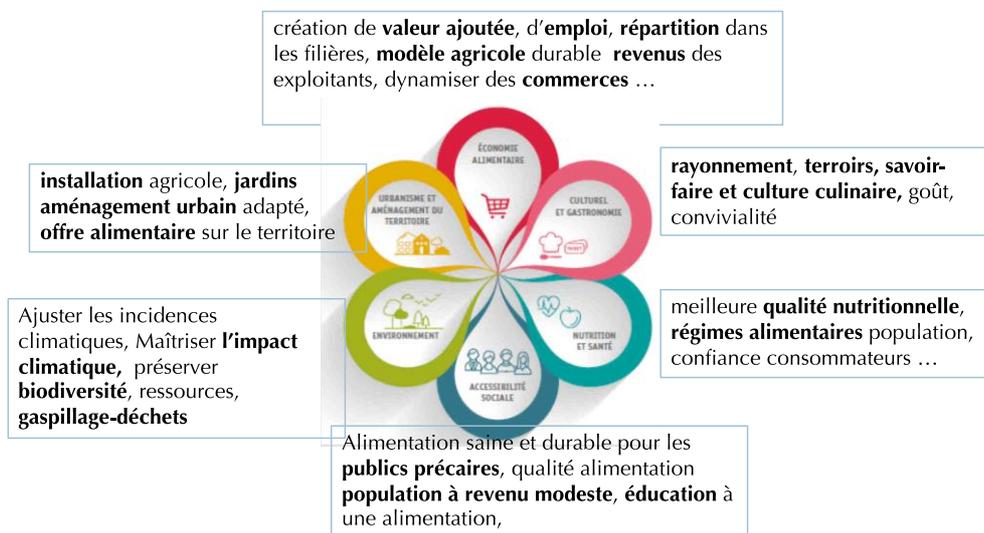
- Étendre **les objectifs des États Généraux de l'Alimentation pour la restauration collective à l'assiette des habitants** d'Angers Loire Métropole : au moins 50 % d'alimentation durable, dont 20% de produits Biologiques en 2030 (produits bio, locaux, frais, saison, alimentation moins carnée mais viande de meilleure qualité ...)
- **Au moins doubler l'autonomie alimentaire d'ici 2030** (Aujourd'hui 6,5% selon l'étude Utopies) ;
- **Au moins doubler le nombre d'exploitations agricoles sous signe de qualité environnementale (Agriculture Biologique, Haute valeur Environnementale, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)** soit 40% d'ici 2030 contre 20% estimé aujourd'hui.

Pour le PAT d'ALM, les partenaires se sont accordés sur des définitions de terme qui sont cités dans les objectifs proposés, à savoir :

- Les **produits sains** sont entendus principalement au sens de la santé et de l'environnement : produits biologiques, produits issus d'exploitation certifiée à Haute Valeur Environnementale, produits de saison, frais & peu transformés.
- Les **produits locaux** sont entendus principalement dans une vision départementale, à savoir issus du territoire d'ALM ou d'un rayon de 100 km. Dans la perception des acteurs, la notion du local est souvent variable : le local correspond à la communauté urbaine pour les habitants, l'échelle départementale pour la plupart des acteurs publics et l'échelle régionale dans la perception de certains acteurs économiques. Des indicateurs spécifiques pourraient être retenus à ces trois échelles selon les actions envisagées.

Les 6 grandes orientations

Les résultats du diagnostic territorial et les travaux du comité de pilotage ont permis de retravailler et d'adapter les priorités du PAT aux enjeux et opportunités spécifiques d'Angers Loire Métropole.



Le travail collectif a permis de refondre les six dimensions classiques des PAT (documents nationaux) en 6 orientations transversales qui assurent la cohérence globale du projet d'ALM et le lien avec l'ambition affichée ci-dessus. Ces 6 orientations permettent aussi de mieux intégrer les préoccupations spécifiques des acteurs territoriaux.

- Orientation 1. Développer une **agriculture durable et résiliente** avec une offre de produits de qualité **ournée vers le territoire**
- Orientation 2. Renforcer les **stratégies territoriales** des organisations économiques
- Orientation 3. Densifier **l'offre spatiale** et réorienter les **flux alimentaires** pour favoriser l'accès aux produits locaux et durables
- Orientation 4. Vers **une nouvelle culture alimentaire** : accompagner le changement en profondeur des comportements alimentaires des mangeurs et valoriser les produits et savoir-faire locaux et durables
- Orientation 5. Organier **l'accessibilité sociale** à une alimentation durable pour tous
- Orientation 6. Impulser un système alimentaire acteur de la **transition écologique**

S'ajoute à ces orientations une septième dimension portant sur la gouvernance. Il s'agit de **construire une gouvernance inclusive du PAT, au service du changement**. Le dernier chapitre de ce rapport est consacré à ce volet gouvernance.

Les principes de construction du PAT

A l'issue des séances de travail en COPIL et des Ateliers, une liste d'effets souhaités sur le territoire s'est dégagée :

Effets sociaux

- Avoir un PAT « pédagogique » : 5 phrases clés.

Effets économiques

- Agir sur l'ensemble du système alimentaire : travailler avec les filières locales courtes comme longues.

Effets territoriaux

- Agir sur tout le territoire d'ALM, et agir collectivement pour que le projet s'applique à chaque acteur du territoire.

Synergies publiques

- Agir en cohérence avec les projets et les plans de la collectivité comme le projet de territoire, utiliser les mêmes échéances : 2025 point étape, 2030 bilan.

Synergies territoriales

- Ne pas se replier sur son territoire, les zones rurales autour d'ALM sont à prendre en compte, les PAT proches en cours aussi.

Synergies d'échelles

- Agir en articulant les différentes échelles d'action (locales, intercommunales, départementales, régionales, nationales, etc.).



Certaines des actions proposées sont retenues comme prioritaire

Dans chacune des 6 orientations, au regard des objectifs et résultats attendus, différentes actions ont été proposées au titre du PAT. Certaines de ces actions ont été considérées comme prioritaires (cf. mise en valeur en bleu dans les paragraphes de présentation des actions) par les participants aux ateliers élargis. Elles sont à la fois structurantes au regard des objectifs, faisables à court ou moyen terme et adaptées au contexte territorial.

ORIENTATION 1 : DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE AVEC UNE OFFRE DE PRODUITS DE QUALITÉ TOURNÉE VERS LE TERRITOIRE

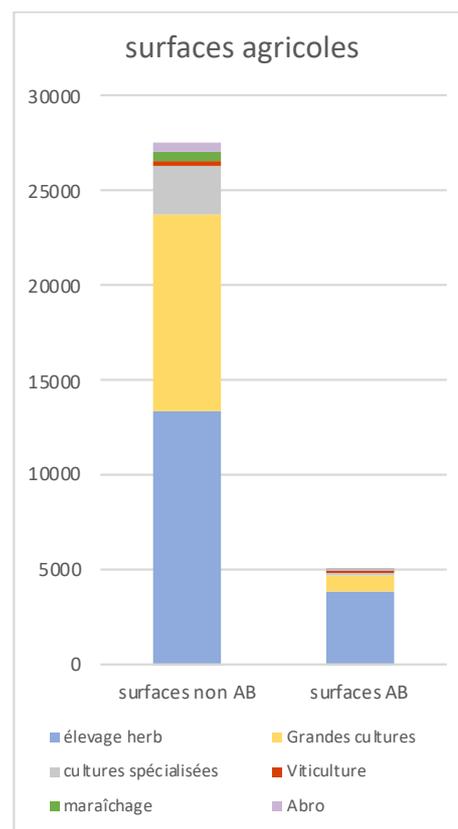
Principaux éléments de diagnostic

Une agriculture productive et diversifiée

Le territoire d'ALM présente **une agriculture productive et particulièrement diversifiée** avec 469 exploitations agricoles professionnelles sur 33 000 hectares de SAU. Cette agriculture occupe environ 50% du territoire communautaire.

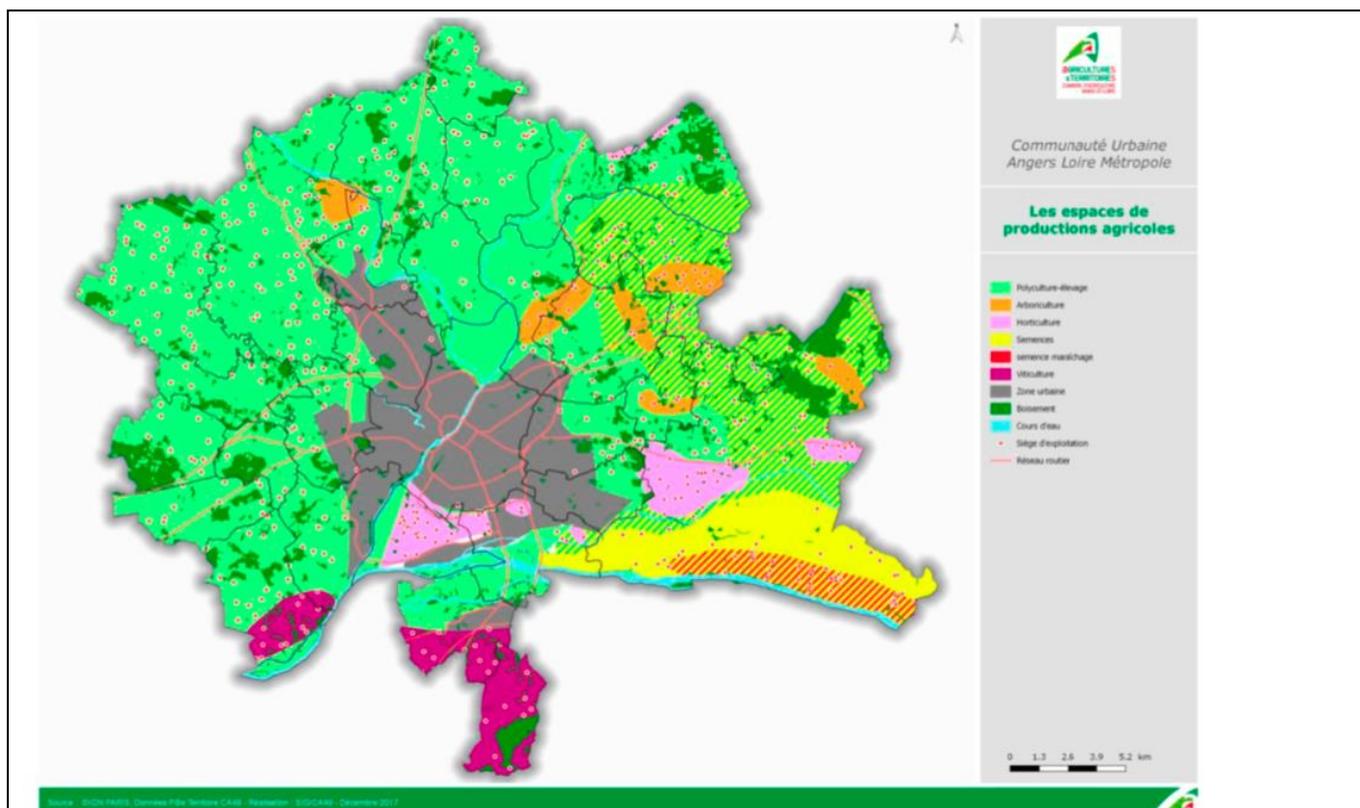
L'élevage bovin et les grandes cultures y ont un poids important mais aussi les filières horticoles, maraîchères, arboricoles et viticoles. Les productions végétales spécialisées occupent ainsi une place particulière, s'étendant sur 16% de la SAU et contribuant fortement de la valeur agricole (près de 60% de la valeur) et à l'emploi du territoire. Les productions ovines, avicoles (poulet label, oie d'Anjou, etc.), porcins et équinés ne sont pas absentes.

470 Exploitations
1500 Emplois
33000 ha
60% valeur – 16% des surfaces



A l'échelle de la métropole on distingue 5 grands secteurs d'activités agricoles :

- Ouest : Élevages, cultures fourragères, céréales et prairies avec un paysage plutôt bocager,
- Sud : Vignes, céréales, et à la confluence de la Loire et de la Maine : légumes, horticulture et un peu de semences
- Nord-Est : Élevages, cultures fourragères, céréales et prairies mais aussi des semences et de l'arboriculture
- Sud-Est : Forte dominance du végétal spécialisé (semences et horticulture),
- En son cœur, les Basses Vallées Angevines, zone inondable et occupée pour l'essentiel par des prairies.



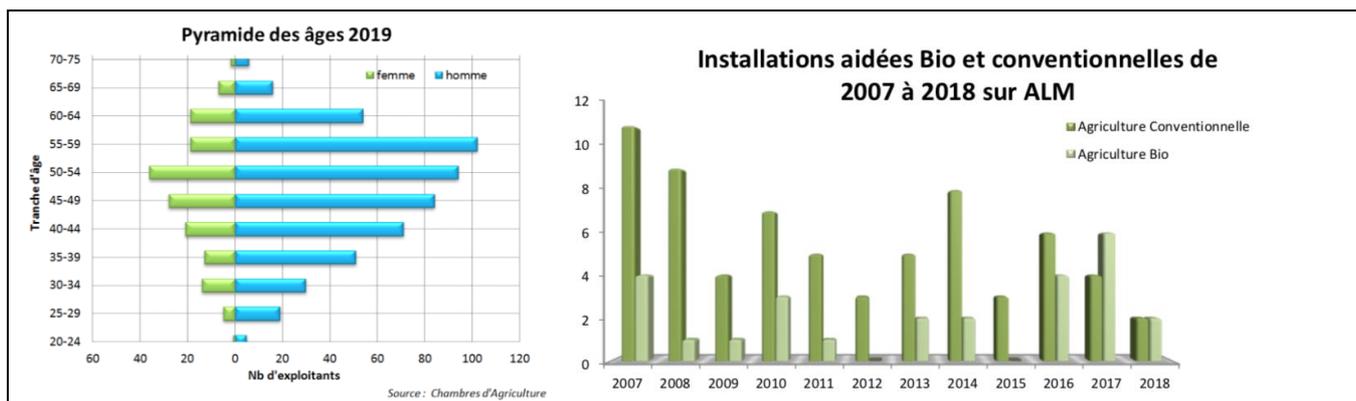
A noter que **l'agriculture biologique** a connu un essor important sur le territoire ces dernières années, avec 83 exploitations qui pratiquent ce mode de production ou sont en cours de conversion, **soit 18% des exploitations du territoire d'ALM** (le double de la moyenne nationale, ORAB 2017). Les surfaces conduites en agriculture Bio ou en cours de conversion s'élèvent ainsi à près de 5000 ha, soit environ 15% de la SAU.

A l'échelle d'ALM, une faible part de la production agricole est commercialisée vers le territoire. Si **près de 20% à 30% d'exploitations** vendent aujourd'hui des produits **en vente directe ou circuits courts**, ce mode de commercialisation ne touche en général qu'une faible partie de leur production. Il ne représente à ce jour que 3 à 5% de la valeur de la production.

De forts enjeux de renouvellement des agriculteurs dans un contexte économique incertain

Les exploitations agricoles du territoire sont aujourd'hui face à une dynamique contrastée. Le territoire d'ALM a ainsi vu disparaître quasiment la moitié de ses entreprises agricoles depuis ces 30 dernières années (le tiers des surfaces transmises a ainsi servi au regroupement sous des formes sociétaires). La population des chefs d'exploitation vieillit (32% des exploitants ont plus de 55 ans) amenant de **forts enjeux de renouvellement**, d'autant plus qu'une grande partie d'entre eux déclarent ne pas savoir quel sera le devenir de l'entreprise quand ils cesseront leur activité. On observe environ 13 installations en moyenne par an sur les 10 dernières années (dont environ la moitié sont aidées), mais **ce rythme de renouvellement reste insuffisant au vu des départs en retraite à venir.**

Parmi les installations aidées, plus d'1/4 sont en agriculture biologique avec une augmentation de la proportion sur **2016, 2017 et 2018**. Une partie non négligeable d'entre elles valorise leurs productions en vente directe (la grande majorité des installations ayant une démarche de commercialisation en vente directe sont aussi en bio).



Pyramide des âges des chefs d'exploitations

Les exploitations d'ALM sont confrontées, comme ailleurs, à un **contexte économique tendu et incertain**. Sur la période 2013-2015, le revenu médian annuel s'élevait en moyenne à 10 900 € pour le département du Maine et Loire, avec 13% d'agriculteurs ayant un revenu professionnel négatif.

Le choix d'aller vers des modes de production tels que l'agriculture biologique (qui peut combiner une maîtrise des charges opérationnelles, des aides spécifiques, une meilleure valorisation des produits et un prix plus stable), des productions spécifiques du territoire valorisées par une marque locale (comme le Bœuf des Vallées Angevines) et/ou des circuits de commercialisation limitant le nombre d'intermédiaires sont autant de **leviers choisis par certains producteurs pour augmenter leur valeur ajoutée et dégager un revenu décent**.

Un foncier agricole en mouvement

La préservation du foncier agricole apparaît comme une priorité en termes de politique d'aménagement. La planification urbaine menée ces dernières années par la communauté urbaine a permis une certaine maîtrise de l'artificialisation des sols. Entre 2005 et 2015, la consommation foncière est évaluée à 95 ha/an soit 953 ha de perte d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Pour la décennie à venir, Angers Loire Métropole s'est engagée au travers de son PLUi à consommer 30 % de foncier agricole et naturel de moins, soit pas plus de 66 ha/an.

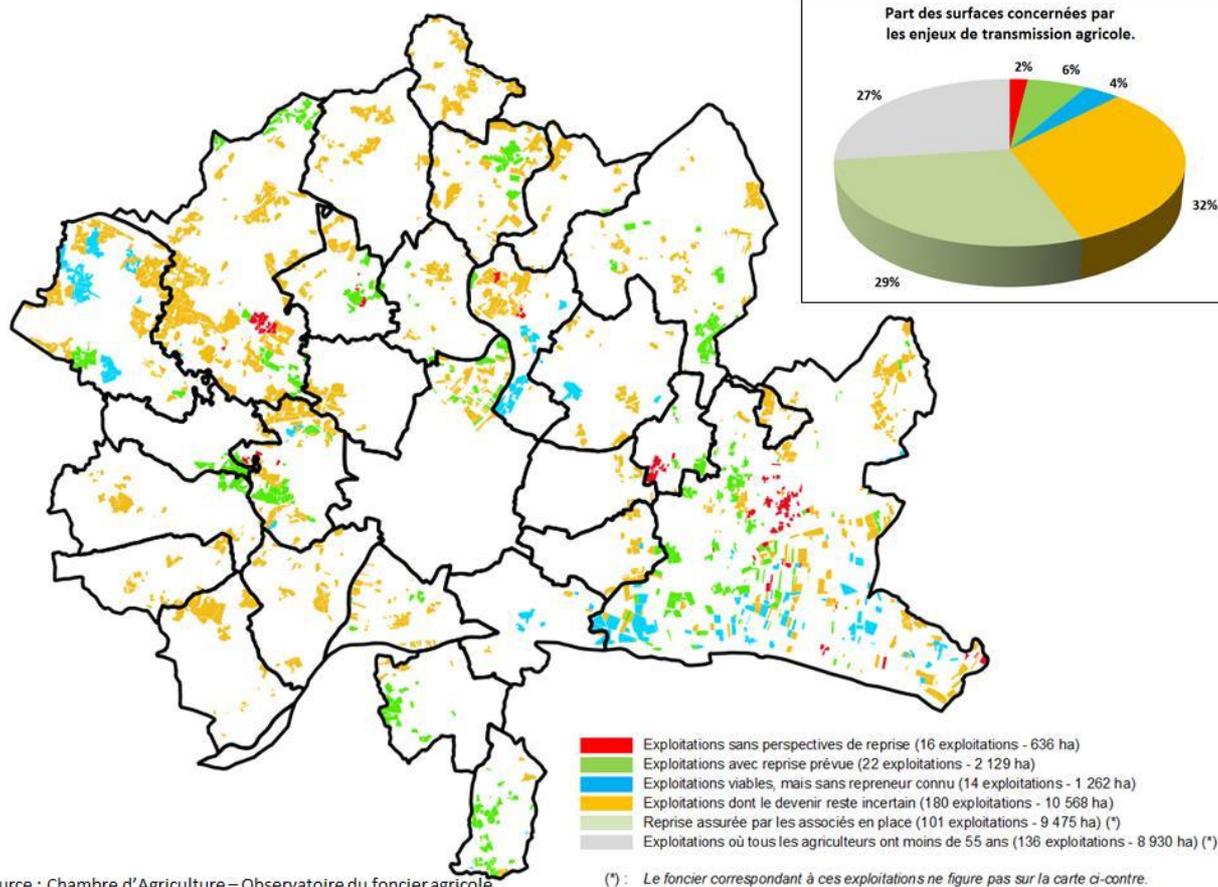
Le foncier agricole connaît actuellement de forts mouvements (30% en 12 ans). On constate ainsi :

¼ d'installations nettes,

¼ d'agrandissements nets et des transferts /concentrations sociétaires.

Près de 38 % de la surface agricole présentent aujourd'hui un devenir incertain. La maîtrise foncière peut dans ce contexte constituer un levier important pour orienter le nombre et la nature des exploitations qui se développeront ces prochaines années. Les espaces en prairies dont les Basses Vallées Angevines, particulièrement remarquables sur le plan de la biodiversité, apparaissent dans ce contexte à préserver en priorité au regard de la fragilité des activités d'élevage. Les espaces de maraîchage, souvent en concurrence avec le développement de l'urbanisation, apparaissent également relativement vulnérables.

Enjeux fonciers de la transmission à l'horizon 2025



Source : Chambre d'Agriculture – Observatoire du foncier agricole.

(*) : Le foncier correspondant à ces exploitations ne figure pas sur la carte ci-contre.

Des systèmes agro-écologiques durables et résilients

L'agriculture biologique concerne aujourd'hui près de 20% des exploitations et 15% des surfaces. Elles sont en particulier orientées en viticulture, élevages et maraîchage mais aussi en grandes cultures.

Ce mode de production, encadré par une réglementation européenne depuis 1991, a pour objectif le **respect de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal**. Il se fonde sur une approche globale de l'exploitation et de son milieu, favorisant les équilibres et l'activité biologique du sol et interdisant le recours aux pesticides, engrais chimiques de synthèse et OGM.

Il constitue par ailleurs une importante **source d'emplois** (en particulier en maraîchage) et participe à la **création de valeur ajoutée** pour la vie économique et sociale des territoires. L'analyse d'indicateurs montre que l'agriculture biologique se porte économiquement bien⁶, malgré des rendements plus faibles, des besoins en main-d'œuvre plus élevés, des charges de structure plus

REVENU DISPONIBLE (EN €/UTAF*)



⁶ http://www.cerfrance-adheo.fr/filesEF/adheo/references-eco/Focus-agricole-bio_201801.pdf

fortes, un endettement soutenu et des aides PAC par actif équivalentes. Grâce à ses points forts (charges opérationnelles réduites, meilleure valorisation des produits et stabilité des prix de vente), l'agriculture biologique relève le défi de la résistance aux crises agricoles, de la juste rémunération de sa main-d'œuvre et assure donc la pérennité des entreprises qui s'y sont engagées.

L'élevage herbager, majoritairement bovin sur ALM, joue un rôle important en termes de gestion de l'espace. Il met en valeur environ 14 000 hectares de prairies, soit 43% de la SAU. On le retrouve notamment dans les Basses Vallées Angevines mais également sur le reste du territoire, où il contribue à l'ouverture du paysage et au maintien de la biodiversité.

Les zones humides des Vallées Angevines, classées Natura 2000, présentent une biodiversité exceptionnelle qu'il convient de préserver, notamment le Râle des genêts, un oiseau emblématique menacé inféodé à ces milieux. Naturalistes et éleveurs se sont retrouvés autour de cet enjeu afin de pérenniser une agriculture respectueuse de l'environnement et d'instaurer une conduite d'élevage adaptée à ce territoire si particulier⁷. Ils ont créé une marque locale pour mettre en avant ces pratiques et valoriser localement ce produit directement lié au territoire. L'association ne comptait malheureusement plus que 9 adhérents en 2017 (contre 40 en 2010) et l'équilibre économique de cette filière locale demeure encore fragile.



Objectifs poursuivis

Objectifs	Résultats attendus
O.11. Dynamiser et soutenir les installations agricoles de taille intermédiaire tournées vers la vente directe et circuits de proximité	Doubler les installations/créations de taille moyenne 75% installations en bio 75% des installations en vente directe ou circuit longs de proximité 50% installations nettes en 2025 (7 installations en moyenne actuellement face à 30 départs/an et pas de déprise)
O.12. Renforcer /consolider les productions durables et la gestion de l'espace	50 % de la production BVA écoulee dans les circuits locaux. Doubler les installations herbagères BVA via créations Freiner et réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles (PLUi) Pour un ha consommé, au moins un ha en plus protégé

⁷ http://mpat.fr/wp-content/uploads/2017/12/RnPAT1.1_F3BoeufAnger_2017.pdf

<p>O.13. Renforcer le revenu et la reconnaissance des exploitants en réorientant les stratégies des filières</p>	<p>Renforcer de 25% le revenu des producteurs du territoire via le développement de la vente directe ou l’inflexion des logiques de filières</p>
---	--

Les actions proposées

O11. Dynamiser et soutenir les installations agricoles de taille intermédiaire tournées vers la vente directe et circuits de proximité

Un des vecteurs majeurs d’adaptation de l’agriculture à de nouveaux modèles de production et commercialisation se joue au niveau des dynamiques de renouvellement et des trajectoires d’installations. C’est ce dont attestent la plupart des PAT ambitieux au niveau Français avec le besoin d’organiser une inflexion à grande échelle sur les dynamiques de renouvellement des générations, en sortant des ¼ d’installations nettes et des modèles très contrastés, pour aller vers une inflexion à grande échelle des modèles productifs (création de nouvelles exploitations tournées vers des circuits intermédiaires et urbains à partir d’anciennes unités organisées avant tout sur une compétitivité coût dans les grandes filières longues).

111. PEPINIÈRES D’INSTALLATION (FERMES RELAIS, COOPÉRATIVES D’INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE, INCUBATEUR TERRALAB)

- Soutenir des pépinières, fermes relais, coopératives d’installation en agriculture paysanne pour faciliter les projets d’installation des jeunes hors cadre familiaux, à travers l’implication des mairies et des banques.

<p>Ex. local Projet d’un incubateur TERRALAB en cours (30 ha à Verrière en Anjou), porté par la Chambre d’agriculture PdL</p> <p>Projet CIAP (Coopérative d’Installation en Agriculture Paysanne), espace test ouvert en 2019 au Lycée du Fresne (1ha)</p>	<p>Ex. externe : PAT Clermont-Ferrand : Fermes relais pédagogiques ou de démonstration considérées comme centrales pour la dynamisation des installations locales</p>
--	---

112. RENFORCER L’ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HORS MILIEU AGRICOLE ET LEURS PROJETS DE CREATION

L’atelier de travail a retenu les actions d’**accompagnement des jeunes** comme un élément clé du processus de réorientation de l’agriculture. Elles apparaissent comme assez faciles à mettre en œuvre à court terme et sont considérées comme adaptées au contexte et aux savoir-faire des acteurs locaux. Le caractère structurant de ces actions est en revanche moins avéré au regard des retours d’expériences nationaux et des études d’évaluation sur ces sujets. Elles restent donc à **accompagner par les volets de maîtrise foncière volontariste** pour réellement porter leurs fruits.

- Aider l'accès foncier par la collectivité (portages fonciers)
- Aider les jeunes dans leurs débouchés (contrats d'achat avec juste rémunération), faire connaître les débouchés offerts sur le MIN
- Sélectionner les projets qui serviront la transition agricole (concrètement, mise en place de critères ? Définir un projet qui sert la transition agricole ?)
- Place des jeunes : rendre attractif le métier et former à l'agriculture durable

113. POLITIQUE DE MAÎTRISE FONCIÈRE AMBITIEUSE

- Achat /préemption de foncier dans les zones verrouillées et location aux agriculteurs
- Suivi actif des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) pour éviter que les terres partent à l'agrandissement ou à l'urbanisation
- Travail étroit sur les vacances avec la SAFER ainsi que les achats/reventes + locations sur ALM

Zone Agricole Protégée ZAP Sainte-Gemmes-sur-Loire et Ponts-de-Cé - entreprises maraîchères et horticoles	Politique foncière active à Grenoble : préemption et création de fermes communales sur certaines zones très verrouillées – puis location aux agriculteurs
Zone Agricole Protégée ZAP sud Loire - Juigné-sur-Loire / Mûrs-Erigné / Saint-Melaine-sur-Aubance- créée pour préserver en priorité l'AOC Coteaux de l'Aubance (235 ha).	Examen hebdomadaire des déclarations d'intention d'aliéner - DIA si plus de 2500 m ² . Suivi du maintien de la vocation agricole ou/et des enjeux d'agrandissement (demande de préempter pour les exploitations viables qui partent à la découpe et acquisition pour relocation)
Reconversion de grandes exploitations ou exploitations horticoles en difficulté	Clermont-Ferrand : réserves foncières avec des bâtiments d'exploitation et des fermes relais qui servent d'exemple

114. REPÉRAGE /PLANIFICATION CÉDANTS EN AMONT

Les actions d'accompagnement des cédants sont un outil important souligné par les ateliers. Elles doivent notamment être mises en œuvre afin de réorienter les trajectoires de transmission vers la création d'exploitations et le renouvellement des modèles d'installation.

- Accompagnement des cédants sans successeur dès 50 ans pour orienter la transmission avec réorientation + créations d'exploitations agricoles
- Bonus fiscal vers les cédants
- Rapprocher l'offre et la demande

- Maitriser les agrandissements

Lyon – politique active d’accompagnement des cédants dès 50 ans pour essayer de faire évoluer les exploitations. Travail de mobilisation et de sensibilisation des propriétaires pour recréer des unités louables.

AUTRES ACTIONS PROPOSÉES

- Repérage des produits en tension pour orienter les installations
- Création de régies agricoles municipales à destination de la restauration collective
- Intégration de l'enjeu du bâti et de l'habitation dans l'installation et dans la transmission

O12. Renforcer et consolider les filières durables et la gestion de l’espace

L’enjeu de cet objectif est avant tout de renforcer les surfaces et les exploitations déjà cohérentes avec les orientations recherchées.

121. RENFORCER LES FILIÈRES DE VALORISATION TERRITORIALE NOTAMMENT VIA LA RESTAURATION COLLECTIVE AUTOUR DES VALLÉES ANGEVINES

L’objectif de cette action est de soutenir les filières d’élevage herbager des Basses Vallées Angevines par la restauration collective en assurant des débouchés locaux et durables pour une production de qualité. Cette démarche est déjà engagée mais ne touche à ce jour que 15% de la production des vallées. Elle pourrait être développée pour couvrir 50% de l’ensemble de la production en agissant sur la structuration de la filière, et sur les leviers de la commande publique intégrant certains critères : maintien emploi agricole, produit sain, fraîcheur, qualité nutritionnelle et environnementale. L’action pourrait être couplée avec une certification de la viande des BVA en AB ou en Haute Valeur Environnementale afin d’en favoriser la visibilité et la reconnaissance.

Cf. création historique de la marque L’éleveur et l’oiseau, accompagnement de l’association des éleveurs des BVA par la Chambre d’agriculture 49 et travail de valorisation du Bœuf des Vallées Angevines dans les circuits locaux. Appui à la souscription de MAEC

122. ENCOURAGER LES PROJETS ALTERNATIFS À VALEUR D’EXEMPLE

- Appuyer la formation à l'agriculture biologique des étudiants
- Garantir la cohérence avec des critères pour définir le sain et le durable
- Travailler les questions de compensation collective : 1ha consommé, 1ha compensé de façon exemplaire

123. PRÉSERVATION DU FONCIER AGRICOLE

Le renforcement des filières durables du territoire passe aussi par un engagement des collectivités pour préserver le foncier agricole concerné par cette agriculture durable en évitant son artificialisation. C'est déjà le sens des orientations fixées par le PLUi

- Maintenir voire réduire le niveau d'artificialisation du foncier agricole consacré à l'agriculture durable.
- Travailler les questions de compensation collective : 1ha consommé => 1ha compensé de façon exemplaire

ZAP (Zones agricoles protégées) ex- Sainte-Gemmes-sur-Loire et Ponts-de-Cé ; sud Loire – Juigné-sur-Loire / Mûrs-Erigné / Saint-Melaine-sur-Aubance	Lyon : Mobilisation du PPEANP, Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains : possibilité de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains « sous tension » en raison de l'urbanisation, des conflits d'usage, du prix du foncier...
---	--

O13. Renforcer le revenu et la reconnaissance des exploitants en réorientant les stratégies des filières

L'autre objectif proposé par le comité porte sur le renforcement des revenus des exploitants du territoire et de la résilience des systèmes. Le résultat à atteindre dans la version définitive du PAT est très ambitieux avec le souhait d'accroître de 25% le revenu des exploitants au travers du projet territorial. Atteindre ce pourcentage est particulièrement complexe étant donné la faible proportion des exploitants actuels tournés vers l'économie territoriale (cf. paragraphe principaux éléments de diagnostic).

L'autre objectif possible, et plus accessible, serait de chercher à renforcer les revenus de 25% des exploitants directement engagés dans cette transformation des filières territoriales.

131. ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE PASSAGE EN BIO PAR PRODUCTION ET ACCOMPAGNEMENT À LA CONVERSION

- Pour répondre à cet objectif (hors revenus des jeunes installés ou ceux des exploitants des Basses Vallées), une des pistes retenues comme prioritaires serait d'accélérer la réorientation des exploitations vers l'agriculture biologique par des études économiques globales mettant en évidence la rentabilité relative des systèmes. Les retours d'expériences de certaines autres régions françaises (ex. des grandes cultures dans le Gers) montrent parfois des exemples de conversions massives des exploitations du fait avant tout d'une rentabilité supérieure⁸. Les opportunités locales à l'échelle d'ALM restent évidemment à examiner.
- Il s'agit aussi de valoriser les possibilités éventuelles en termes de rémunération des aménités positives via la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux sur le territoire.

⁸ Ce qui peut se faire parfois à l'encontre des intérêts immédiats des organismes de collecte eux-mêmes.

132. ENCOURAGER LES INITIATIVES COLLECTIVES

Dans ce domaine, il s'agit plus largement de favoriser les dynamiques collectives permettant de créer de la valeur en valorisant mieux les productions au niveau territorial (cf. aussi orientation 2). Les groupes d'échanges entre agriculteurs peuvent être un levier intéressant lorsqu'ils travaillent dans cette optique des filières territoriales.

133. MOBILISATION ACCRUE DES AIDES FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL) À L'INVESTISSEMENT/ REVENU (DONT BASSES VALLÉES ANGEVINES – O12)

Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches pour obtenir des aides européennes. Le revenu des exploitants peut être renforcé aussi par la capacité d'accès aux aides européennes du FEADER et en particulier les aides surfaciques (MAEC, aides bio, ICHN...) qui dans bien des cas permettent de renforcer les revenus des exploitants. Il en va de même de certaines aides à l'ingénierie collective pouvant être mises au service de projets territoriaux et dans une moindre mesure des aides à l'investissement, pouvant conduire à un effet revenu notamment si elles sont bien ciblées.

ORIENTATION 2 : RENFORCER LES STRATEGIES TERRITORIALES DES ORGANISATIONS ECONOMIQUES

Principaux éléments de diagnostic

Des grandes filières tournées vers la production industrielle et l'export

L'agriculture d'ALM s'inscrit majoritairement dans des filières de productions industrielles, tournées vers l'export en dehors du territoire.

- La **production laitière** est majoritairement collectée et transformée par des grands groupes en périphérie du département tels que Sodiaal dans la Sarthe, Lactalis en Mayenne ou Savencia. Le lait est valorisé sous différentes formes (lait de consommation, lait en poudre, lactosérum, fromages...) sans différenciation selon sa provenance. Il peut être indifféremment commercialisé en dehors de la Région comme à l'international (pour certains fromages notamment). Quelques petites entreprises locales valorisent le lait du territoire comme Maison Gaborit, Crémet d'Anjou ou la Crèmerie de l'Aubance.
- Concernant la **production fruitière**, les pommes et poires de table représentent la grande majorité de volumes, aux côtés de quelques petits fruits (les cerisiers ayant quasiment disparu). La filière est largement tournée vers l'extérieur, avec plus de 80% des volumes expédiés en dehors de la région et seulement 4% en vente directe. La production organisée est très présente au niveau régional puisque les OP assurent 82% de la commercialisation des pommes de table (moyenne française : 69 %) et 44 % de celle des poires (idem moyenne française) pour la première mise en marché. La fonction de gros est assurée par les grossistes (ceux du MIN d'Angers traitent 800 à 900 t de pommes/an) ainsi que les centrales d'achat de la grande distribution. Les résultats économiques sont très contrastés, avec 2/3 des producteurs dans une logique de développement ou de croissance dynamique et 26 % considérés dans une situation de déclin, dans un contexte de forte concurrence⁹.
- **En maraichage**, des légumes frais sont produits presque toute l'année (en plein champs et sous abris froids). Les volumes les plus importants concernent la laitue, les radis, les poireaux et les concombres ainsi que les asperges et les échalotes qui restent des spécificités de l'Anjou. Les revenus paraissent relativement fluctuants. Les opérateurs sont atomisés et souffrent de la concurrence de la région nantaise. La majorité des volumes sont valorisés dans des coopératives qui ont des logiques économiques (saisons, coûts de production, adaptations

⁹ l'Observatoire national des exploitations fruitières. https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/201307_etude_arboriculture_01.pdf
http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Typo_2013_03_Arbo_2_cle8afb84.pdf
http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Diaporama_ArboV1_cle43b7e1-1.pdf

climatiques...) et commerciales (gamme, stratégies d'acteurs...) qui ne mettent peu en avant le caractère local des produits. Environ 1/3 des exploitations commercialisent leurs produits en circuit-court. La production biologique est valorisée au travers d'opérateurs spécialisés comme Bio Loire Océan ou d'acteurs généralistes comme Fleuron d'Anjou.

- **Des céréales¹⁰ et oléo-protéagineux** sont produits par les exploitations en polyculture-élevage ou spécialisées en grandes cultures. Les volumes les plus importants sont le blé tendre, le maïs grain et le colza. Les résultats économiques sont fortement dépendants de la valeur des cours. Ces productions sont soit autoconsommées sur l'exploitation pour l'alimentation des animaux, soit vendues à des coopératives, notamment Terrena à Ancenis (44) et CAPL à Thouarcé (49), ou à des négoce¹¹. Dans ce cas, les productions sont ensuite valorisées par des usines d'aliments pour animaux, des industries agro-alimentaires ou exportées à l'étranger via des échanges commerciaux facilités par la proximité de la façade maritime.
- **Concernant la viticulture**, les grands crus AOC/AOP de Savennières sont en partie valorisés à l'export tandis que les côteaux de l'Aubance et Anjou village sont davantage tournés vers la vente directe.
- **L'horticulture et les semences** sont particulièrement présentes sur le territoire. Ces filières font intervenir de nombreux savoir-faire, moyens et compétences. Elles bénéficient de la présence d'un réseau important de producteurs, des grands groupes leaders (Vilmorin, Enza-Zaden...), de centres de formation et de recherches (INRA, Geves, IFV, Agrocampus Ouest, École supérieure d'agriculture d'Angers...) et de structures de développement et de défense de la profession (Bureau Horticole Régional, Groupement national interprofessionnel des semences et plants...). Un pôle de compétitivité à vocation mondiale, Végépolys, a été mis en place pour fédérer les entreprises, les centres de recherche et de formation dans le domaine du végétal spécialisé.

Des filières parfois en difficulté

- **L'élevage bovin allaitant¹²** fait partie des piliers de l'économie agricole du territoire mais les chefs d'exploitations sont vieillissants et leur situation économique inégale. Ils visent globalement la qualité et une petite partie de la production est valorisée par l'Appellation d'origine protégée (AOP) Maine Anjou. La majorité des volumes, collectés par des abattoirs, négociants ou des groupements de producteurs, est valorisée par des leaders nationaux de l'abattage-découpe de viande bovine, en particulier Bigard-Charal-Socopa à Cholet et Eliva-Terrena au Lion D'Angers. Ces derniers assurent la transformation sans chercher à valoriser

¹⁰ http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Diaporama_grandes_cultures_15_novembre_V1_normal_cle875115.pdf

¹¹ Pele Agri-Conseil, Hermouet, Hautbois, Tijou ou Drouet

¹² https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/09_actes_conf_organisation_economique_filiere_animales.pdf

localement leur production. Des broutards (jeunes bovins tout juste sevrés) sont également exportés vivants pour l'engraissement, vers d'autres régions, l'Italie et ou l'Espagne.

- Habituellement considérées comme des productions à haute valeur ajoutée, **les cultures de semences**, qui sont exigeantes en main d'œuvre et plus risquées en termes de rémunération, font aujourd'hui l'objet d'une réelle concurrence exercée par les cultures de consommation (hors Agriculture biologique).
- **La production horticole** est également confrontée à des problèmes de compétitivité face à la concurrence, entraînant un désintérêt des filières de formation et un manque de main d'œuvre qualifiée et de performance environnementale.

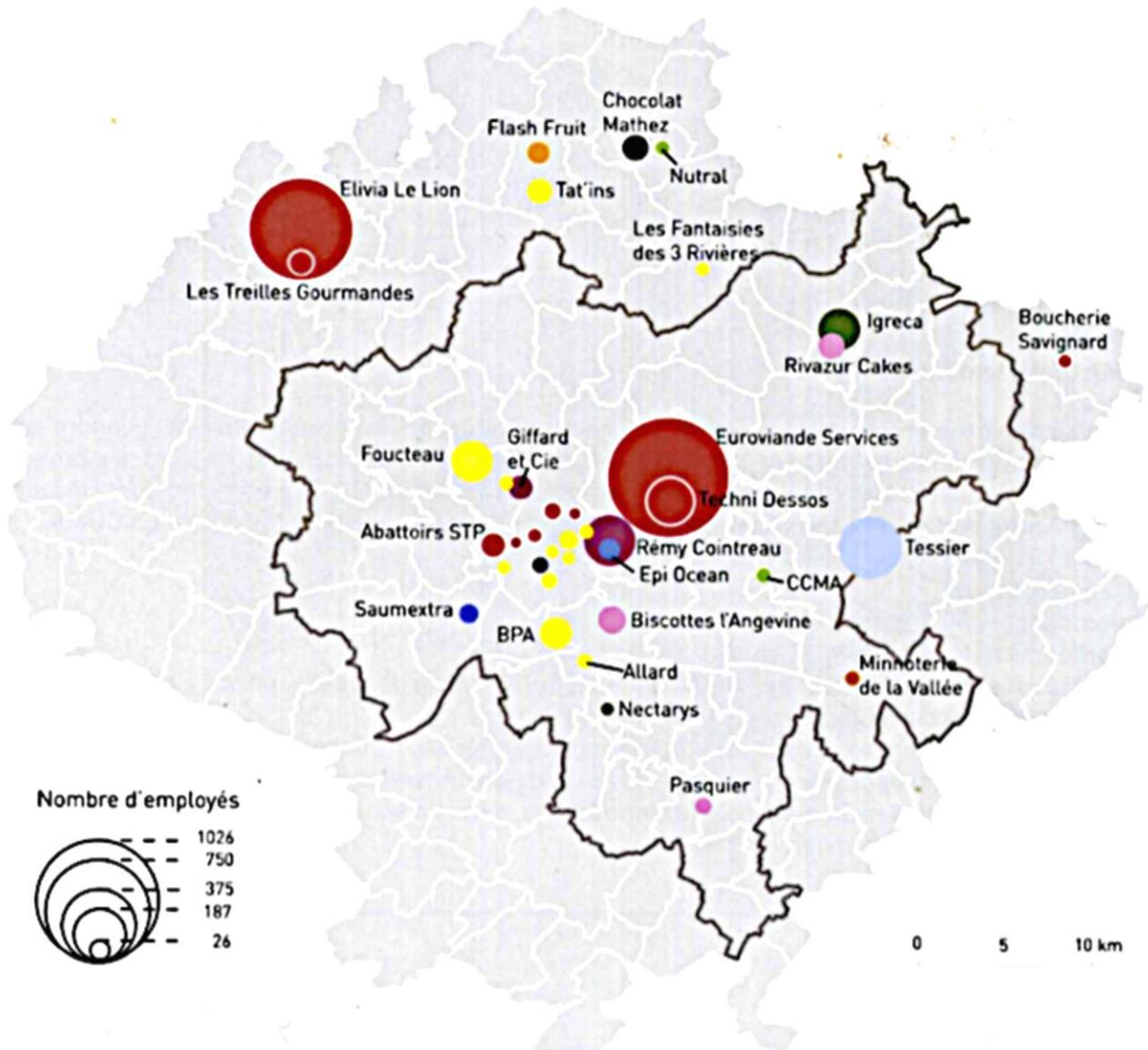
Une diversité d'outils de transformation sur le territoire, mais peu de stratégies d'approvisionnement et de valorisation locale

Le territoire comprend une diversité d'industries agro-alimentaires qui transforment et conditionnent différentes productions :

- Une diversité d'unités de transformation, découpe et préparation de **la viande** (Elivia à Le Lion, Euroviande service à Saint-Sylvain d'Anjou,...), mais pas d'abattoir à proximité
- Plusieurs **grandes unités industrielles laitières** aux franges du département (Sodiaal dans la Sarthe, Lactalis en Mayenne ou Savencia) **et quelques TPE locales** (Maison Gaborit, Crémet d'Anjou ou la Crèmerie de l'Aubance)
- Sur ALM et du fait de l'implantation du MIN, il y a **beaucoup de commerces de gros mais peu d'unités de transformation de légumes** ou d'entreprises agro-alimentaire valorisant ces produits. L'ESAT des Bejonnères à Saint-Barthélemy-d'Anjou possède une légumerie comme support de travail pour des travailleurs en situation de handicap, mais l'atelier reste de taille modeste.
- Des moulins (Sarré,...) et une diversité **d'unités de boulangeries et pâtisseries industrielles** (Foucteau, BPA, Biscottes l'Angevaine, Pasquier...),
- ainsi que **de boissons** connues mondialement (Cointreau, Giffard) et des bières (La fabrique des bières d'Anjou à La Ménittré et autres microbrasseries...)

Malgré cette diversité des outils présents, l'industrie agro-alimentaire peut être considérée comme **assez peu développée au regard du dynamisme agricole et de la diversité des productions du territoire**. Ces industries développent en outre **peu de stratégies intégrant un approvisionnement et une valorisation locale de leurs produits**.

Les industries agro-alimentaires du Pôle métropolitain Loire Angers



- | | |
|--|---|
| ■ transformation et conservation de viande | ■ fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservat |
| ■ transformation et conservation de poisson | ■ fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie |
| ■ transformation et conservation de fruits | ■ fabrication d'autres produits alimentaires |
| ■ fabrication de fromages et autres produits laitiers | ■ fabrication d'aliments pour animaux de ferme |
| ■ meunerie | ■ production de boissons alcooliques distillées |
| ■ boulangerie et pâtisserie | |

Caura - Source : Chambre de commerce et d'industrie du M&L, 2010

	Abattoirs/ ateliers découpe transfo	Laiteries unités de transfo laitière	Transfo légumes	Divers	autres
Grands équipements privés :	ELIVIA ; TECHNI DESOSS; EUROVIANDE SERVICE ; DESOSSAGE VIANDES VOLAILLES - DVV	SAINT FLORENT EN ABREGEE (lactalis); FROMAGERIE DE VIHIERS (Bongrain) ; Ets Tessier (Bongrain); Gaborit	CHAUCER FOODS; COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS	Boulangerie Pâtisserie associées Angers; FOUCTEAU SA	➤ 500 Brasseries
Petits équipements privés / unités agricoles	Comptoir des viandes bio, E bio, ... Servicash; SVT; Anjou viande service; Giffaud viandes Angers; Porc bio d'Anjou, Eleveurs vallées angevines	Cremet d'anjou, Cremerie de l'aubance	Légumerie Esat des Béjonnieres; Manger Bio 49 Bio Loire Océan AROMES DE CHACE,	Flash fruits ; INSTANT D'ICI; LA Galette du val de loire; la Renommée	

En noir les opérateurs avec un siège sur ALM,
En rouge, localisations proches ALM
En violet, acteurs avec stratégies locales affirmées.

Objectifs poursuivis

Cette orientation du PAT vise globalement à infléchir les stratégies des acteurs économiques afin qu'ils intègrent pleinement les enjeux de territorialisation d'une l'alimentation durable. Elle se construit autour de trois objectifs.

à atteindre	
O.21 Renforcer l'approvisionnement local des IAA et la construction d'une offre territoriale	Accroître de 25% l'approvisionnement local des IAA en 2025 Organiser une filière d'offre locale dans toutes les grandes IAA à 2025 Accroître de 25% la vente locale des grandes filières 2025
O.22 Renforcer les organisations économiques porteuses de stratégies territoriales	Accompagner les stratégies de 10 organisations économiques tournées vers ALM (investissement ou ingénierie de projet...) Accroître de 25% le chiffre d'affaire des organismes soutenus Accompagner (x) de projets innovants porteurs d'une stratégie territoriale par le MIN
O.23 Adapter la politique économique du territoire et des partenaires	Refonte de la politique économique en faveur filières agro-alimentaires Objectifs vis-à-vis de filières territoriales Outils de connaissance et soutien filières territoriales Cohérence avec les autres filières

Actions proposées

O.21. Renforcer l’approvisionnement local des Industries Agro-Alimentaires (ou IAA) et la construction d’une offre territoriale

Le premier objectif vise à infléchir les stratégies des acteurs économiques en place, souvent tournées comme le montre le diagnostic vers des filières longues d’export. Il s’agirait d’accroître de 25% les approvisionnements locaux et de 25% la vente locale des produits issus des grandes filières locales ce qui nécessitent des inflexions significatives à l’échelle d’ALM.

211. AU-DELA DE CE QUI EST DEJA FAIT, ORGANISER UNE PATEFORME DE REGROUPEMENT ET DE TRANSFORMATION, DE L’OFFRE ALIMENTAIRE RÉGIONALE SUR LE MIN (MARCHÉ D’INTÉRÊT NATIONAL)

Dans le contexte d’ALM, la première action prioritaire serait de faire du MIN une plateforme majeure de regroupement et de transformation de l’offre alimentaire régionale. Le marché d’intérêt national présent sur place peut être un des vecteurs de la transformation à condition de jouer réellement un rôle de plateforme de centralisation pour la production d’ALM et du département en vue d’assurer l’alimentation de la population locale, et non en vue d’un export du territoire à l’image du site actuel de Vivy. Il s’agirait dans cette optique de :

- sélectionner des opérateurs sur le site qui soient intéressés par cette stratégie locale,
- de créer un carreau de producteurs avec une forte visibilité, regroupant la production des producteurs présents sur le MIN et celle d’autres producteurs locaux dans une logique collective.

Un des enjeux demeure d’une part la massification de ce regroupement de façon à favoriser l’approvisionnement des IAA et des GMS mais aussi de limiter les surcoûts liés au nombre d’intermédiaires et à la survalorisation d’une production locale. La commande publique peut s’avérer structurante du bon fonctionnement et montée en puissance de la plateforme.

212. OBSERVATOIRE DES IAA / APPROVISIONNEMENT AVEC ALDEV (ANGERS LOIRE DÉVELOPPEMENT)

- Étude sur les flux du territoire pour connaître la part de l’approvisionnement des IAA qui est liée à une production départementale ou locale¹³ et connaître aussi ce qui revient sur le territoire d’ALM à l’issue des filières longues (cf. aussi O.53).

213. ORGANISER DES APPELS À PROJETS CIBLÉS AVEC LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE ET L’ADEME POUR ENCOURAGER LES ENTREPRISES A REORIENTER LEURS STRATEGIES

Ce point peut être rapproché de l’action 216 de cet objectif décrit en page suivante avec une conditionnalité des aides de façon à orienter les choix d’investissement ou de spécialisation des acteurs économiques.

¹³ Voir aussi dans cette perspective les données des enquêtes IAA des services statistiques des DRAAF.

214. ORGANISER DES ASSISES POLITIQUES DES IAA ET ENGAGEMENTS

- Mettre en place un label ou une certification lié à un engagement qui serait bilatéral : production de produits pour le territoire avec en échange un engagement politique d'ALM pour les filières de production (accès à l'eau, maintien des entreprises, foncier...).

215. ORGANISER LES LIENS / RENCONTRES AVEC LA RESTAURATION HORS DOMICILE (CF. AUSSI O.4.3 RHD EXEMPLAIRE)

- Faciliter le sourcing « produits disponibles » en créant des liens avec les collectivités maitres d'ouvrage et fournisseurs
- Planifier les besoins pour anticiper la production
- Promouvoir le travail du produit brut en cuisine
- Faciliter l'interconnaissance entre les différents métiers

216. DÉFINIR DES CRITÈRES D'ACCÈS AUX AIDES ÉCONOMIQUES OU CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT IMMOBILIER SITES

La seconde famille d'actions prioritaires identifiée par le groupe de travail porte sur le **renforcement et le conditionnement des critères d'accès aux aides économiques ou aux aménagements immobiliers pour les acteurs des IAA**. Cette action vise à peser sur les choix des IAA afin qu'elles intègrent mieux les dimensions territoriales dans leurs approvisionnements. Il s'agit d'une action intéressante mais qui est parfois dépendante des choix des acteurs régionaux (ex. conditions d'accès aux aides économiques accordées avant tout par le Conseil Régional des Pays de la Loire).

Une communication sur les dispositifs devra être envisagée pour faciliter l'accès aux aides, la connaissance des dispositifs

Idem commentaire BV 16

O.22. Renforcer les organisations économiques porteuses de stratégies territoriales : production et valorisation locale

Ce second objectif cherche à soutenir les nouvelles initiatives économiques centrées sur l'économie territoriale.

221. SOUTIENS À L'INVESTISSEMENT DANS LES UNITÉS DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION TOURNÉES VERS LA DISTRIBUTION LOCALE.

- Cette première famille d'actions vise à lever les freins au développement des filières territoriales par le financement public d'équipements structurants. Il s'agit de soutenir la mise en place d'investissements structurants par la collectivité ou via des partenariats publics privés (PPP) : ex. légumerie, conserveries, unités découpe abattage... permettant de réorganiser les logiques économiques à l'œuvre et de rentabiliser des adaptations que les acteurs économiques ne peuvent pas prendre en charge faute de rentabilité suffisante.

- L'organisation d'une plateforme de transformation de l'offre alimentaire régionale sur le MIN pourrait aussi faire partie de cette famille d'actions.

Point de vigilance : Avant de mettre en place ces financements, il semble important de réaliser une analyse plus fine des besoins et de coordonner l'action locale avec les outils existants sur le département (création d'unités locales ou adaptation des stratégies des grosses structures plus éloignées).

<p>« Dans le premier projet agricole on voulait reconstruire un petit abattoir d'espèces locales » (CDA PdL)</p> <p>« Elivia (Terrena) à 30 km d'ici voir si ce gros abattoir peut se réorganiser pour répondre à ce type d'exigences avec ex. découpe et caissettes »</p>	<p>Grenoble : créer un abattoir à l'échelle locale et recalibré à 2 à 3 000t au lieu des 10 000t avec salle de découpe, atelier de viande hachée assaisonnée...</p> <p>Rennes : création d'une SCIC – société d'investissement dans les outils de transformation et production, Plateforme logistique, financement participatif</p>
--	---

222. APPUYER LES INITIATIVES COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES DANS LE CHAMP DE LA PRODUCTION/ TRANSFORMATION TERRITORIALE (CF. AUSSI O1)

Il s'agit par ce biais de travailler notamment à la structuration de l'offre locale (regroupement des producteurs, émergence de groupements et d'opérateurs économiques locaux proposant une offre territoriale tournée vers ALM) par :

- Soutien des groupements de producteurs ayant un projet par de l'accompagnement à l'ingénierie
- Renforcer les compétences des producteurs pour les réponses aux marchés (conseils, formations, webinaires...)
- Aide au regroupement en association des acteurs /IAA de l'économie alimentaire territoriale (EAT)
- Appui/conseil au montage de dossiers et accès aux aides à l'investissement matériel ou immatériel.

0.23. Adapter la politique économique du territoire et des partenaires

Ce dernier objectif vise à adapter plus largement la politique économique de la région et d'Aldev afin de garantir la cohérence des interventions et favoriser structurellement l'économie alimentaire territoriale

231. CHANTIER D'ACTUALISATION PROJET ÉCONOMIQUE ALM AU REGARD DES ENJEUX DU PAT

- Intégration d'objectifs et de priorités sur l'économie alimentaire territoriale dans la feuille de route de la métropole.
- Définition de critères clairs de priorisation et ciblage d'actions, identification et prise en compte des enjeux de cohérence avec les soutiens « classiques ».

ORIENTATION 3 : DENSIFIER L'OFFRE SPATIALE ET RÉORIENTER LES FLUX ALIMENTAIRES POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUITS LOCAUX ET DURABLES

Principaux éléments de diagnostic

Des circuits de logistique et de distribution encore peu tournés vers le territoire

Le métabolisme alimentaire actuel s'explique notamment par la structuration de ses circuits de logistique et de commercialisation.

Concernant le commerce de gros, Angers possède un marché d'intérêt national (MIN) accueillant 73 entreprises diversifiées qui proposent des produits frais aux professionnels du commerce de proximité et des métiers de bouche. Pour les fruits et légumes, le MIN d'Angers vend près de 20 000 t/an et accueille principalement sur son carreau des grossistes et des expéditeurs qui assurent 96% de son chiffre d'affaire. Autour de 60% de la production de fruits et légumes sont originaires de Pays de la Loire.

Dans le fonctionnement actuel du MIN, seulement 4 producteurs sont présents, soit environ 0,2% du chiffre d'affaire (et 56 producteurs au MIN de Vivy – à savoir 4% du chiffre). La stratégie du marché n'est pas tournée sur l'approvisionnement territorial ou fermier à une échelle ALM ou départementale. Le taux de renouvellement naturel des opérateurs du MIN est de 12% par an, il pourrait permettre de sélectionner de nouveaux opérateurs spécifiquement tournés vers des stratégies locales ou des producteurs locaux intéressés, en appliquant des conditions privilégiées d'accueil. Au cours des dernières années le développement s'est davantage fait autour d'opérateurs généralistes du « cash » ex. Promocash.

Située proche du centre-ville, la plate-forme logistique de distribution du MIN pourrait également constituer un instrument central concernant la logistique du dernier kilomètre.

■ GROSSISTES ET EXPÉDITEURS : **18.860 T** (-19%)

Le chiffre d'affaires des 8 grossistes et expéditeurs est de 32.144.100 € (-7%).

Les ventes par les grossistes représentent 96% des fruits et légumes commercialisés sur le MIN du Val de Loire.

Moyenne par entreprise fruits et légumes :

Volume : 2.350 tonnes

Chiffre d'affaires : 4.018.000 €

Prix de vente moyen : 1,70 €/kg

La baisse d'activité est due à l'arrêt de la vente sur le carreau d'un grossiste. Il se recentre uniquement sur son activité de livraison.

■ PRODUCTEURS MIN ANGERS : **45 T**

Le chiffre d'affaires des 4 producteurs locaux est de 55.000 €. Les produits les plus représentés sont : kiwi, salade, radis, courgette et betterave. Sur le MIN d'Angers, les marchés des producteurs ont lieu dès 5h30 les mardis, jeudis et samedis, toute l'année.

Le service des entrées du MIN a comptabilisé 305 entrées de producteurs (confère annexe 6). Les producteurs du carreau d'Angers commercialisent des produits très spécifiques (ex : kiwi, cornette d'Anjou).

■ PRODUCTEURS MIN Vivy : **1.150 T** (+2%)

A Vivy, 52 producteurs sont abonnés (-4 producteurs) : 27% ont des abonnements à l'année, 61% des abonnements de 3 mois de « saison » pour les campagnes fraise/asperge, 12% des abonnements de 6 mois pour prolonger la saison avec des légumes d'été ou d'automne. Les producteurs viennent à 92% de Maine-et-Loire, 4% d'Indre et Loire et 4% de la Vienne.

Le chiffre d'affaires est estimé à 1.300.000 €.

La fréquentation des producteurs est calculée en comptabilisant toutes les entrées des producteurs sur le MIN : pendant le marché de production (5 marchés par semaine dès 13h45) et pour les livraisons aux expéditeurs (confère annexe 6). Le service des entrées a comptabilisé 5.210 entrées de producteurs en 2018.

Extrait du rapport d'activité 2018 de la SOMINVAL, gestionnaire du MIN Angers-Vivy

Concernant la grande distribution, le territoire angevin connaît **une densité commerciale de supermarchés et hypermarchés bien supérieure à la moyenne** des territoires de comparaison (57 points de ventes). Ces lieux de ventes demeurent les plus fréquentés dont les deux plus grands hypermarchés du département (plus de 10 000 m²) et un nombre important d'hypermarchés pour l'alimentaire, au détriment des plus petites structures de proximité (moins de 2 500 m²) ou des supérettes qui régressent.

Dans l'ensemble, ces acteurs de la grande distribution ont des stratégies d'approvisionnement guidées avant tout par les prix en lien avec des centrales d'achats à l'échelle nationale et ont rarement des stratégies lisibles sur l'offre de produits locaux.

Densité commerciale par agglomération de taille comparable en 2019				
	Surface de vente totale (m ²)	Densité totale (m ² /1 000 hab)	Surface de vente Alimentaire (m ²)	Densité alimentaire (m ² /1 000 hab)
Tours Métropole	569 346	1 903	136 787	466
Orléan Métropole	531 877	1 853	134 267	464
Clermont Auvergne Métropole	584 270	2 026	154 089	534
Nantes Métropole	897 563	1 405	272 968	527
Angers Loire Métropole	482 318	1 642	136 787	466

Source CCI Maine et Loire, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes - Observatoire du commerce 2019

Malgré un certain dynamisme observé ces dernières années, **le nombre de commerces de détail pour 1 000 habitants apparait assez faible** : 5,5 commerces de détail/1 000 hab. en 2013

Répartition des établissements (moins de 300 m ²) à Angers entre alimentaire et non alimentaire et variation 2010-2019				
Commerces et services de proximité	2010	2019	Variation 2010 - 2019	
			En nombre	En %
Alimentaire	212	225	12	6%
Non Alimentaire	1 066	953	-113	-11%
Total	1 278	1 178	-100	-8%

©ALM – Source : CCI de Maine-et-Loire, Observatoire du Commerce 2019

L'offre de produits en circuits courts n'apparait pas optimisée (étude FRUGAL). Des marchés de producteurs locaux (ou une identification des producteurs locaux sur des marchés classiques), des outils de commercialisation en lignes et des magasins de producteurs existent mais demeurent relativement peu visibles.

Aménagements urbains et pratiques de consommation

La communauté urbaine d'Angers présente **une offre de proximité inégale en ce qui concerne les commerces alimentaires**. Le territoire s'organise autour d'un certain nombre de centralités (pôle centre, Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Montreuil-Juigné, Les Ponts-de-Cé, ...), qui, même si elles bénéficient de commerces diversifiés, **souffrent du développement des infrastructures de la grande distribution** implantées le long des axes de flux. Dans les quartiers, le commerce alimentaire de proximité est peu présent. Le renforcement des « centralités » en lien avec l'encouragement des déplacements de proximité apparait comme un enjeu de taille dans le PLUi.

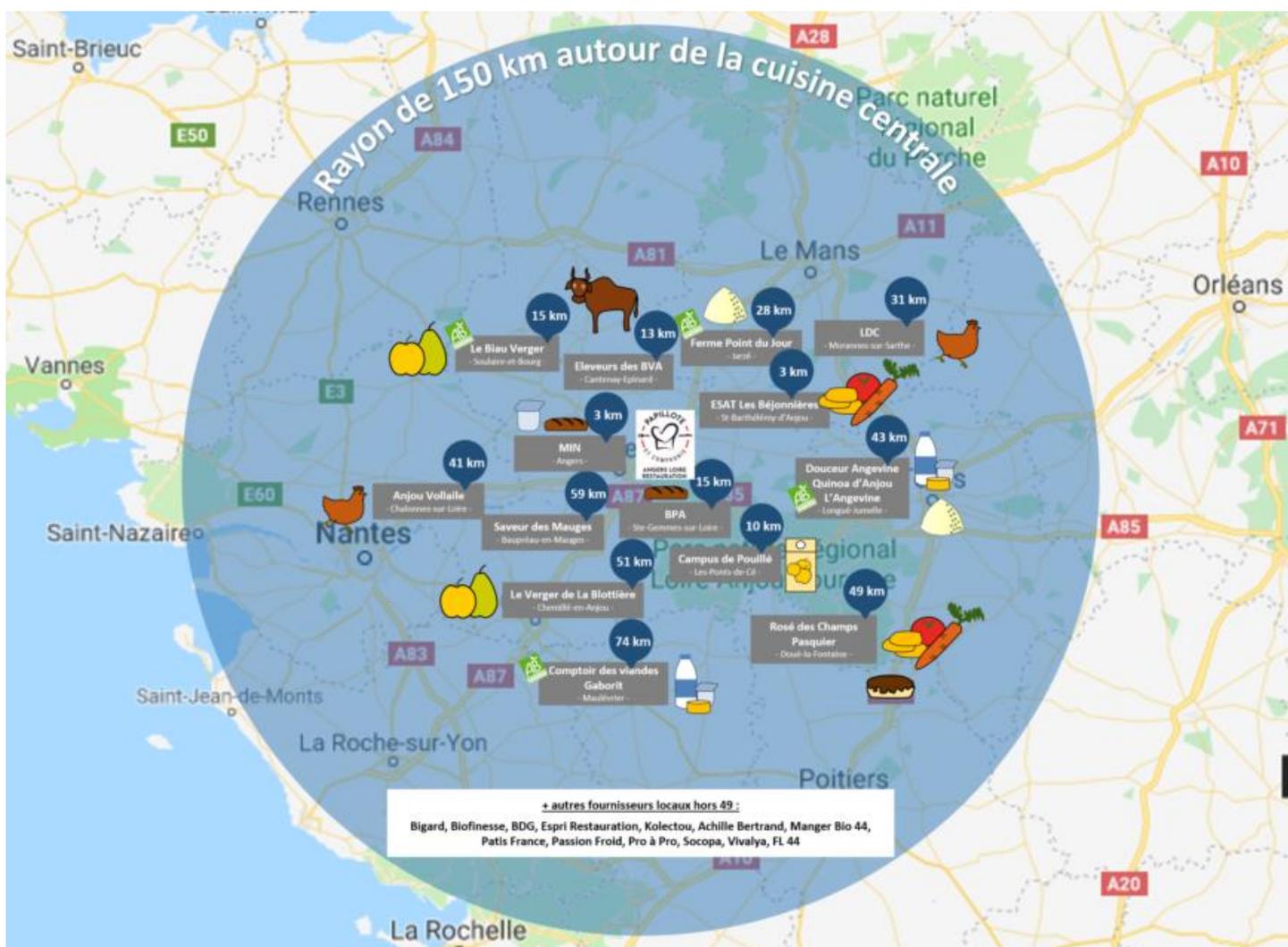
Les résultats de l'enquête alimentaire confirment sans surprise des différences de lieux d'achat en fonction du « territoire d'appartenance ». Les **périurbains et ruraux fréquentent plus les grandes surfaces, les urbains s'approvisionnent davantage sur les marchés** et on retrouve plus de ruraux chez les producteurs.

Des avancées inégales du côté de la restauration hors domicile

Avec 1 repas sur 6 pris hors domicile en moyenne au niveau national, **la restauration hors domicile représente un levier important de relocalisation de la consommation alimentaire**

La **restauration collective apparaît très engagée sur les produits locaux**. La société publique locale Angers Loire Restauration (entreprise qui a pris la suite de l'EPARC avec la marque Papillote et compagnie), qui assure environ 13 000 repas par jour pour les enfants de 16 communes du territoire, travaille de longue date sur le fait d'assurer une partie de son approvisionnement en local. Le local représente aujourd'hui 34 % des volumes et 48 % en valeur d'achat. Une majorité des légumes, féculents, volailles et une partie des laitages proviennent ainsi d'un rayon de 150 km tandis que l'approvisionnement local demeure encore faible sur les viandes rouges, les produits surgelés et l'épicerie.

Cartographie Papillote et compagnie.



D'autres sociétés de restauration, comme Restoria, mettent également en avant leurs approvisionnements en circuits courts et locaux pour les matières premières brutes et des produits frais, couplés dans certains établissements à un travail innovant sur la réduction des déchets alimentaires (concept de distribution repensé pour atteindre moins de 20 g de déchets en moyenne par convive et par repas). Ainsi, il permet de réinvestir les économies réalisées vers des menus encore plus qualitatifs. Ces engagements se voient globalement confortés par la loi EGALIM qui impose 50% de produits de qualité et durables (SIQO, HVE, fermier), dont au moins 20 % de produits biologiques (sans pour autant mentionner le caractère local qui peut poser problème en termes de droit de la concurrence).

La restauration commerciale (rapide, traditionnelle, snacking...) **demeure en revanche globalement moins impliquée et avancée sur le sujet.**

Objectifs poursuivis

Objectifs	Résultat à atteindre
O.31. Organiser une offre locale dense et équilibrée via circuits de vente directe et commerces traditionnels	Doubler l'offre des circuits de vente directe d'ici 2025 Si possible : X habitants touchés par l'alimentation en circuits courts (amap, drive, ruches...) Diversifier de l'offre de vente directe 25% de signataires d'une charte alimentation durable en 2025 Pas de résultats attendus sur les commerces traditionnels actuels ?
O.32 Fluidifier et réguler la rencontre entre offre et demande	Un poids structurant du carreau de producteurs dans MIN (> 10 ou 15%) 20% des opérateurs du MIN renouvelés au profit d'opérateurs tournés vers le local Plateforme numérique de « produits locaux » fonctionnelle et dynamique
O.33 Peser sur l'adaptation des stratégies et offres des GMS	Une offre locale et biologique de substitution dans toutes les GMS

Actions proposées

O.31. Organiser une offre dense et équilibrée via les circuits de vente directe et commerces traditionnels

Ce premier objectif vise à favoriser :

- d'une part le renforcement de l'offre en circuits courts et les circuits de vente directe au niveau local
- et d'autre part densifier et soutenir les stratégies de valorisation de l'offre locale durable dans les commerces et restaurants traditionnels.

311. SOUTENIR LES INITIATIVES DES ACTEURS EN TERMES DE VENTE DIRECTE

Le renforcement de l'offre de vente directe apparaît comme prioritaire pour les partenaires locaux. En effet, cette offre apparaît comme assez peu étoffée à la lumière des données disponibles. Il semblerait donc nécessaire de réaliser :

- Un état des lieux des besoins et des lacunes (géographiques, locaux potentiels, produits...).
- A partir de cet état des lieux, de développer des modèles de type collectif à différents endroits du territoire (ex. magasin de producteurs, micro-marché éphémère dans du bâti agricole en zone rurale et péri-urbaine) qui devront trouver un équilibre économique sans déstructurer l'existant.
- Un appel à projet auprès des agriculteurs et des porteurs de projets de l'Economie Sociale et Solidaire : aides à l'investissement dans l'immobilier (magasins producteurs), mutualisation sur des points de distribution... Intégrer aux priorités du PAT la recherche de financements européens.
- Une aide au développement offre en ligne pour les acteurs de la vente directe (exemple outils au service de producteurs pays appui Amap, Ruches, ...)
- Un travail sur la logistique du dernier km dont pour la vente directe mais aussi côté producteurs.

312. MOBILISER ET SENSIBILISER DES COMMERCES / RESTAURATION TRADITIONNELLE

- Formation et souscription charte « alimentation territoriale & durable » vers commerces / restauration / artisans

313. CONSTRUIRE DES OPÉRATIONS GROUPÉES POUR DYNAMISER LES CENTRALITÉS

- Aménagement renforcé en cas d'engagement des commerçants sur la charte et la vente produits locaux/durables

- Aide (conseil ou investissement) vers des commerces engagés dans les opérations collectives
- Faciliter le transport du dernier kilomètre pour les signataires de la charte (cela pour s'appeler par exemple « opération ville alimentaire durable »)

Les actions 2 et 3 n'ont pas été retenues comme prioritaires à ce stade mais renvoient à une approche complémentaire à l'action 1 et l'action 6 ci-dessous. Il s'agit en effet de structurer l'offre de produits locaux et durables dans les commerces traditionnels au travers d'une sensibilisation/formation des opérateurs et d'un engagement autour d'une charte (ex. introduction minimale d'une gamme de produits ou services valorisant les produits locaux) en contrepartie d'un soutien prioritaire de la part de la collectivité (ex. : aménagement des centralités, aide et conseil personnalisés, facilités pour le transport du dernier km...). Un des enjeux avec ce volet réside dans sa cohérence et ses synergies avec le volet plateforme locale du MIN. En effet la structuration d'une plateforme de regroupement de l'offre locale sur le MIN ne peut prendre son essor que si la production ainsi regroupée trouve des acheteurs (IAA, restauration collective, commerces ou restaurants traditionnels¹⁴...).

Étude commerciale sur le centre-bourg - CCI et ALDEV - Sainte-Gemmes-sur-Loire sur Loire
 MIN: projet de logistique urbaine mutualisée
 « Imagine Angers », « Cours St Laud », « Cœur de Maine » ou de la réalisation de la seconde ligne de tram,

314. RENDRE LISIBLE L'OFFRE EN PRODUITS LOCAUX ET DURABLES AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

- Carte Proximité sur le site internet Angers Loire Métropole (ALM)
- Carte des commerces avec une offre locale ...
- Revoir le mode d'engagement des Industries Agro-Alimentaires, grossistes et commerces sur Proximité

Plaquette "le bonheur est dans le panier" - agris en vente directe : flyer à l'échelle du pôle métropolitain (ALM & Comcom Loire-Layon-Aubance et Anjou-Loir-et-Sarthe) qui recense par type de produits (fleurs, produits carnés, vins,...) les agriculteurs qui font de la vente directe.

315. SOUTIEN, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS (VENTE DIRECTE ET CIRCUITS LOCAUX)

- Promotion sur l'espace publicitaire ALM (développer la communication en ligne) – voire liens avec Objectif 3.2.

Marché Bio au printemps : Briollay

¹⁴ L'action 1 sur les circuits de vente directe dépendra sans doute moins directement en termes d'approvisionnement de la plateforme du MIN d'où l'intérêt de travailler en parallèle sur les actions 2 et 3 tournées vers la restauration et commerces.

Marchés de producteurs de Pays : marché basé sur un cahier des charge avec quasiment que des producteurs locaux (Marque Chambres d'agriculture)
 Identification Producteurs de Pays : panneau à disposition des producteurs participant à des marché de plein air pour les différenciers des marchands ambulants revendeur - peu de succès à ce stade
 Utopi'Hall - Ferme urbaine
 Drive fermier Bienvenue à la Ferme 49 - 19 agriculteurs de toutes productions

O.32 Fluidifier et réguler la rencontre entre offre et demande

L'organisation d'une offre spatiale adaptée de produits durables passe aussi par la fluidification des liens entre offre et demande au niveau des échelons intermédiaires de la chaîne.

321. PLATEFORME PRÉSENTANT UNE OFFRE LOCALE MAJEURE AU NIVEAU DU MIN : REGROUPEMENT OFFRE PRODUCTEURS ET PRODUCTIONS LOCALES

Cette action prioritaire est déjà en partie décrite dans l'objectif 2.1. Il s'agit notamment de renforcer la présence des producteurs sur le MIN avec un véritable carreau de producteurs variés tournés vers l'approvisionnement local à l'image de Grenoble ou Montpellier. Il s'agit aussi de faire le lien avec l'ensemble des opérateurs de l'aval de façon à favoriser l'écoulement de cette production. Voici une synthèse de l'ensemble des actions envisagées.

- Mise en place d'un observatoire des produits locaux sur le principe du calcul déjà réalisé pour les fruits et légumes sur le MIN et par extension sur le calcul de l'autonomie alimentaire (méthode à mettre en place)
- Développer la présence des producteurs et des productions (renforcer le nombre de producteurs locaux par un soutien à leur organisation en collectif structuré) / redonner un rôle de plateforme au MIN (regrouper davantage les produits locaux au-delà des seuls producteurs ou entreprises de production locales déjà sur MIN)
- Mise en relation active entre groupes de producteurs et grande distribution via le MIN
- Promouvoir la plateforme auprès des opérateurs publics et faire que la plateforme réponde aux marchés publics
- Introduire des clauses privilégiant les grossistes et opérateurs centrés sur des stratégies territoriales et durables/ Bio dans les marchés des opérateurs publics locaux

322. ORGANISER LES ACHETEURS D'OFFRE LOCALE

L'autre action considérée comme prioritaire porte sur la structuration de la demande et des acheteurs locaux pour faire pression sur l'offre des IAA et acteurs économiques. Il est notamment prévu d'agir autour des actions suivantes :

- Définir une feuille de route de la commande publique avec des critères durables,
- Commander d'un travail en 2 volets : étude du besoin des acheteurs publics (volumes, types de produits, quelle gamme, organisation du circuit d'approvisionnement nécessaire etc.) puis

animation de la mise en relation des acheteurs publics entre eux pour à terme mettre en place une plateforme d'achats (exemple de ce qui se fait à Chalonnes)

POINT DE VIGILANCE : les regroupements des achats (massification des marchés publics) risquent de défavoriser les producteurs locaux s'ils ne sont pas très organisés et structurés. Ce volet est donc à conduire en cohérence forte avec les actions de l'objectif 1 et de l'objectif 2.2.

323. APPUI À LA PLANIFICATION ET SOURCING ALIMENTAIRE

- Ingénierie et appui à la contractualisation, outil informatique plateforme virtuelle...
- Catalogues de produits (cf. Lorient) via partenariat public privé
- Rencontres producteurs artisans – mais souvent peu de résultats
- soutenir les marchés de plein vent
- intégrer les projets de halles gourmandes
- lien logistique urbaine SO6.3

O.33 Peser sur l'adaptation des stratégies et offres des GMS

331. PESER SUR L'ADAPTATION DES STRATÉGIES ET DE L'OFFRE ALIMENTAIRE DES GRANDES ET MOYENNES SURFACES (GMS)

La dernière action prioritaire à mettre en place porte sur le dialogue stratégique avec les opérateurs des GMS pour les inciter à adopter des stratégies tournées vers les produits locaux et durables, au-delà des affichages parfois opportunistes. Plusieurs actions sont proposées :

- Monter un groupe de travail
- Réaliser un bilan des actions engagées par les partenaires et les communes avec la GMS
- Clarifier les actions réalisables, les leviers possibles, utiliser comme entrée la question des emballages, enlèvement des déchets, gestion des invendus
NB : une charte commerciale existe mais est restée lettre morte. Comment la faire revivre ?
- Intégrer les marchés de producteurs aux implantations commerciales de la GMS.
- Établir une typologie de la GMS et l'intégrer à la question plus large des commerces

332. ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA CONSOMMATION LOCALE VIA CIRCUITS « LONGS DE PROXIMITÉ »

ORIENTATION 4 : VERS UNE NOUVELLE CULTURE ALIMENTAIRE : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT EN PROFONDEUR DES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES DES MANGEURS ET VALORISER LES PRODUITS ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET DURABLES

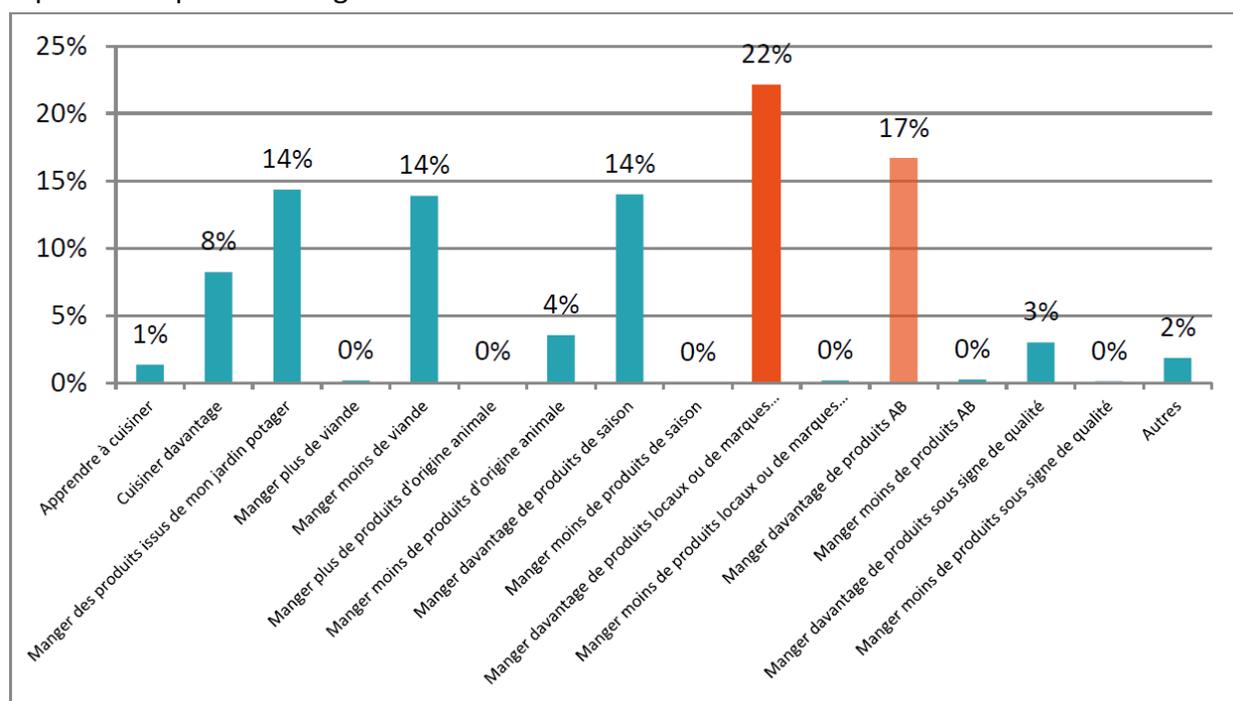
Principaux éléments de diagnostic

Des attentes très fortes de la population autour de la question alimentaire

Les habitants d'ALM aspirent à une alimentation plus saine et plus responsable. L'enquête alimentaire menée par l'AURA en 2019 montre que 83% des enquêtés ont fait évoluer leurs pratiques ces cinq dernières années. Ils indiquent acheter moins de plats préparés et produits surgelés et **consommer plus de produits locaux, AB, sous autres signes de qualité et de saison**. Leurs motivations sont avant tout liées au souci du « manger plus sain » (26%), de la meilleure qualité des produits (18%) et de la limitation des impacts de leur comportement sur l'environnement (17%).

A l'avenir, 84% des enquêtés souhaitent faire évoluer encore leurs pratiques alimentaires. Ils déclarent en particulier vouloir manger plus local et plus de produits issus de l'agriculture biologique. Le respect de la saisonnalité et la réduction de la consommation de viande sont également cités. Les motivations sont multiples et renvoient notamment à des enjeux de protection de l'environnement et de contribution à l'économie locale.

Ces tendances se retrouvent dans tous les types de population, les populations les plus jeunes et urbaines apparaissant comme les plus enclines à faire évoluer leurs pratiques alimentaires. Parmi les freins au changement, le manque d'argent est la raison la plus souvent citée ainsi que le manque de temps et l'ancrage des habitudes.



Les choix d'évolution concernant les habitudes d'achat de produits et/ou les pratiques alimentaires - enquête alimentaire auprès des habitants d'ALM 2019

L'enquête menée par l'EPARC auprès des parents d'élèves en 2015 faisait également ressortir de fortes attentes concernant les produits locaux et bio, en plus d'une forte sensibilité à la diversité des produits servis et à leur accessibilité. La problématique de la réduction du gaspillage alimentaire était également mise en avant.

Un patrimoine et des savoir-faire locaux à valoriser



La douceur angevine passe aussi par le plaisir de la table, basé sur **des traditions et des savoir-faire valorisant les produits locaux**. Différentes spécialités culinaires existent sur le territoire, parmi lesquelles on retrouve des entrées comme les fouées ou les rillauds, des plats à base de viande comme le cul de veau à l'angevine, la fricassée de poulet ou la Galipette d'Anjou (champignon farci), des plats à base de poissons de rivière comme la friture d'anguille et des desserts comme le Crémet d'Anjou ou le pâté aux prunes. On trouve aussi des vins locaux comme le Savennières ou le Cabernet d'Anjou et des digestifs comme le Cointreau et la Menthe-pastille.

Au-delà de ce patrimoine culinaire ou de ces produits du terroir, le territoire est aussi identifiable par rapport à un certain nombre de savoir-faire ne donnant pas directement lieu à une reconnaissance mais faisant partie du patrimoine local et contribuant à l'alimentation saine et durable – ex la culture du pommier. C'est aussi ce patrimoine ordinaire agricole, ou artisanal qu'il s'agit de valoriser ici et avant tout celui qui permet de s'assurer la qualité de l'alimentation quotidienne des habitants.

Objectifs poursuivis

Objectifs			Résultats à atteindre
O.41	Transformer les comportements alimentaires vers une responsabilité environnementale et une qualité sanitaire	les	Poids accordé aux critères nutritionnels et environnementaux en hausse (> niveau national) Accroissement comportement d'achat ou souhaits d'achat durables Évolution partagée couches CSP Nombre de personnes sensibilisées (enfants, familles, professionnels)
O.42	Transformer les comportements vers la prise en compte des savoir-faire locaux durables	les	Hausse de l'identification des savoir-faire locaux Hausse de l'achat ou souhait d'achat Évolution partagée par toute la population

Actions proposées

O.41 Accompagner les changements de comportement alimentaire vers une responsabilité environnementale et une qualité nutritionnelle

411. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DES JEUNES PUBLICS ET DE LEURS PARENTS

Cette action est considérée comme très importante, car il s'agit de former/construire la culture alimentaire des jeunes publics plus que de la transformer. Même si ce sujet est central, il est moins directement au service des autres volets du PAT puisque l'enjeu est aussi de faire bouger à moyen terme les comportements des populations adultes et leurs actes d'achat alimentaire. Un des intérêts de cette action vers la jeunesse et l'enfance est sa portée trans-générationnelle avec la possibilité de toucher au travers des enfants, les grands.

Dans le cadre pédagogique, il est rappelé que les établissements ont une trame nationale des programmes avec un volet éducation alimentaire, et chaque école choisit son projet pédagogique. Si des animations par les cantines sur ces sujets sont plutôt nombreuses, les projets de classe ou d'école le sont moins.

Il pourrait être proposé les actions suivantes :

- Primaire et secondaire avec projets pédagogiques + restauration hors domicile
- Animations de rentrée des étudiants sur l'alimentation durable
- Agir dans les crèches, sensibiliser dès le plus jeune âge

Papillote et Compagnie : actions de sensibilisation sur l'équilibre nutritionnel et l'éveil du goût, forums santé en 2017 - Notation chaque jour des plats et retour à Papillote et Compagnie

Développement du "local dans l'assiette" (Bœuf des Vallées Angevines, produits laitiers locaux, ...) collaboration en cours avec des producteurs bio + travail sur les filières courtes

Engagement dans "Mon resto-responsable" 5 juin 2018 (impulsion FNH)

Clermont-Ferrand : construction d'un parcours d'éducation à l'alimentation coordonné

412. FORMATION / SENSIBILISATION DES PERSONNELS ET PUBLICS PROFESSIONNELS

- Dans les établissements publics
- Formations vers les publics artisans et commerçants (cf. O5)

- Communication large vers les agriculteurs sur les attentes de la population
- Mise en avant des bonnes initiatives des entreprises alimentaires du MIN vers les professionnels et le grand public

Réseau LOCAL 49 : réseau informel qui regroupe les collectivités, restaurants collectifs, producteurs et entreprises agroalimentaires engagés dans une démarche d'introduction de produits locaux de qualité dans la restauration collective

413. DÉVELOPPER DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION /AFFICHAGE VERS LES HABITANTS

Cette action est plus complexe à mettre en œuvre et fait débat sur la pertinence de ce type d'outillage pour faire la promotion de messages et faire l'acculturation.

Une telle communication est intéressante si des messages fins et ciblés sont proposés (sortir des messages généraux et aller sur un lien entre alimentation et le territoire lui-même, des éléments marquants qui nourrissent le consommateur/habitant) et si ces messages sont centrés sur la promotion du PAT et de l'engagement sur alimentation durable.

Par exemple :

- Campagnes grand public : consommation et biodiversité, consommation et eau, consommation et climat, consommation et santé, consommation et économie ...
- Développer le marketing territorial (vidéos, promotion, événements)
- Orienter les services communication d'ALM sur de la pédagogie et la culture alimentaire
- Mettre en place des messages fins et ciblés plutôt que des campagnes généralistes (lien entre alimentation et le territoire lui-même, des éléments marquants qui nourrissent le consommateur/habitant, promotion du PAT et engagement sur l'alimentation durable). Utiliser l'outil vidéo.
- Recentrer le message vers les habitants du territoire et non pas la promotion du territoire vers l'extérieur.
- Aider les agriculteurs à valoriser leurs produits via un kit de communication

414. ORGANISER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION : ACTIONS ÉVÈNEMENTIELLES

En termes de choix final de l'action la plus structurante **le groupe retient l'action 4** dans la mesure où, si elle est bien menée elle semble la plus porteuse d'un changement d'échelle compatible avec les objectifs et l'ambition du PAT.

- Ateliers, animations, festival de cuisine, défis alimentation positive + budget participatif, accueil dans les exploitations agricoles (dont publics précaires ; mixité...) :
- Besoin d'un portage politique fort,
- Recenser les nombreux évènements qui existent déjà et rattacher des temps de sensibilisation à ces derniers.

- Adopter un regard global pour bien identifier les nouveaux besoins (types de bénéficiaires, de territoires, de vecteurs à investir) et clarifier certains messages clé sur lesquels la sensibilisation pourrait s'organiser pour être plus forte.
- Mettre en réseau, mutualiser les ressources et les moyens pour avoir un effet de masse et une coordination réelle.
- Renforcer la régularité et le ciblage des évènements :
 - Par publics (une lacune identifiée : les séniors - souvent considérés comme des détenteurs d'un savoir-faire culinaire et en même temps avec des pratiques alimentaires ou d'achat pas toujours vertueuses)
 - Par quartiers
 - Par types de territoire - milieu rural, périurbain, communes ...

Climax - Imagine Angers - Ferme urbaine
RDV au jardin – Angers – évènements
Semaine des vins de Loire -ALM
Food-Angers - ALM tourisme

0.42 Accompagner les changements de comportement vers la prise en compte des savoir-faire locaux durables

Les avis des acteurs sont plus partagés sur cet objectif dans la mesure où l'enjeu serait de ne pas verser dans le marketing de produits territoriaux classiques mais davantage dans l'identification et la formulation de nouvelles formes de patrimoine collectif.

Les deux sous-actions sont considérées comme structurantes et pertinentes avec sans doute une faisabilité à court terme vis à vis de différents publics. L'action 5 étant sans doute un peu plus complexe à mettre en œuvre.

Une des priorités serait de bien redéfinir cette notion de "savoir-faire et de patrimoine alimentaire local": Quel savoir-faire local veut-on vraiment donner à voir ? Retravailler cette image de patrimoine pour y intégrer aussi le sain et local plutôt que des produits de telle ou telle filière.

421. ORGANISER LA LISIBILITÉ DE L'OFFRE TERRITORIALE DANS LES COMMERCES

- Mettre en place un « Routard du PAT » avec des appréciations autour de critères normés attribués par un collectif ad-hoc chaque année,

- Mettre en place un guide ou une carte des commerces avec une offre territoriale et durable.

422. FAIRE CONNAITRE/PROMOUVOIR LOCALEMENT LES PRODUITS LOCAUX, PATRIMOINE AGRICOLE ET ARTISANAL

- Définir ce qu'on entend par "savoir-faire et patrimoine alimentaire local"
- Retravailler cette image de patrimoine pour y intégrer aussi le sain et local plutôt que des produits de telle ou telle filière
- Attention à ne pas traiter ce volet indépendamment de l'objectif du dessus
- Mettre en place un "PAT score" : il s'agirait d'attribuer à certains producteurs, restaurateurs, commerces un score montrant qu'ils portent dans leur démarche les exigences du PAT. Cette mise en avant les rendrait plus visible pour les habitants.

La promotion du patrimoine gastronomique/gout ne devrait pas forcément être traité séparément du volet 1 de l'orientation 4 (O.41 page 41) et pourrait en particulier être articulé aux actions 411 à 414 en proposant des partenariats entre chefs, cuisines centrales... mobiliser des chefs dans des ateliers ou animations autour de produits locaux...

ORIENTATION 5 : ORGANISER L'ACCESSIBILITÉ SOCIALE À UNE ALIMENTATION DURABLE POUR TOUS

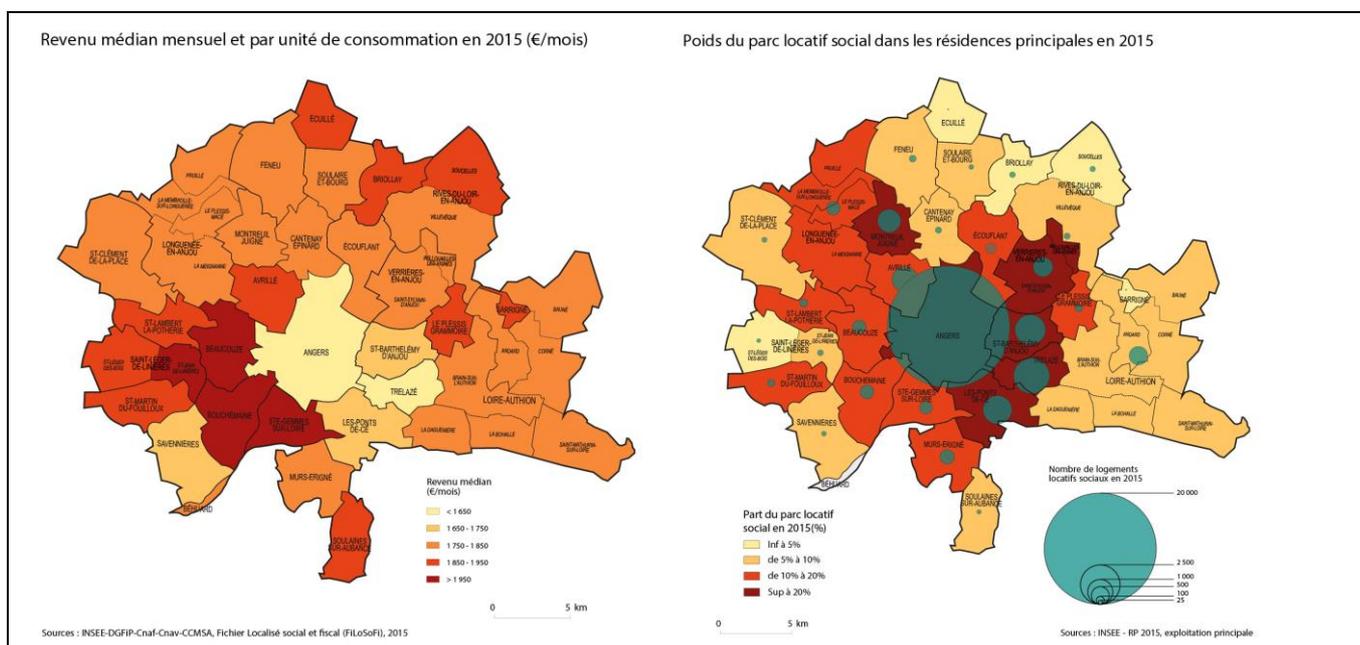
Principaux éléments de diagnostic

Une réelle mixité sociale

Sur le plan social, la métropole d'Angers présente **un profil de population dans la moyenne nationale**. Le revenu médian, qui s'élève à 1 606€ par mois en 2011, se situe dans une moyenne basse des agglomérations de comparaison.

La population se caractérise par une forte proportion de retraités (26%), d'autres personnes sans activité professionnelle (19%) et de jeunes (23% de 15-19 ans).

Les populations les moins aisées se concentrent dans les zones urbaines. La ville d'Angers comprend ainsi 60% de ménages à revenus modestes dont 32% de très modestes. Les quartiers prioritaires Belle-Beille, Monplaisir et la Roseraie accueillent prioritairement ces ménages. La ville d'Angers dispose d'un parc locatif social important (25% de l'habitat ALM).



Les secteurs les plus populaires sont, comme ailleurs, ceux qui compte les populations **les plus vulnérables sur le plan sanitaire**. Les taux de populations concernées par des problèmes d'obésité, de diabète et de maladies cardiovasculaires y sont en effet plus élevés¹⁵.

Un Contrat Local de Santé a été signé en juillet 2019 entre Angers Loire Métropole et l'Agence régionale de Santé (ARS), avec pour but de promouvoir la santé et réduire les inégalités sociales de santé sur le territoire. Outil de mobilisation et de coordination des acteurs en lien avec la santé, il est l'expression des dynamiques locales et des actions mises en œuvre au plus près des habitants. Les enjeux liés aux comportements alimentaires sont ressortis de manière prégnante du diagnostic mais n'ont pas encore été déclinés en actions concrètes. Le groupe de travail sur la lutte contre la sédentarité et le développement de l'activité physique pourra évoluer pour aborder les thématiques de l'alimentation.

Une diversité de comportements alimentaires

Cette diversité de population entraine une **diversité de comportements alimentaires**.

En 2014, 8 000 ménages angevins se déplaçaient chaque mois pour bénéficier d'une **aide alimentaire** : repas chauds dans les restaurants sociaux, produits d'épicerie dans les points de distribution, filets de fruits et légumes.

Le CCAS (centre communal d'actions sociales) de la ville d'Angers construit, depuis plusieurs années, une **politique coordonnée d'aide alimentaire avec les associations caritatives**. Une distribution de filets solidaires est par exemple organisée depuis 2011 en partenariat avec le Jardin de Cocagne Angevin. Les filets sont composés en partie de produits de surplus du MIN et de différents producteurs, puis sont triés, valorisés et conditionnés par des salariés du chantier d'insertion pour enfin être distribués aux usagers dans des lieux de vie sociale (Maisons de quartier, etc.). Ils sont destinés à des personnes en précarité qui n'ont pas accès à l'aide alimentaire traditionnelle, et le prix du filet varie en fonction de leurs ressources. Un répertoire en ligne, des entrepôts communs à la Cité des associations, des formations des bénévoles, des démarches participatives pour que les usagers soient eux-mêmes acteurs du bénévolat et des ateliers nutrition dans les quartiers ont également été mis en place. L'action « filets solidaires » ne sera pas prolongée à partir de 2021, du moins pas sous sa forme actuelle.

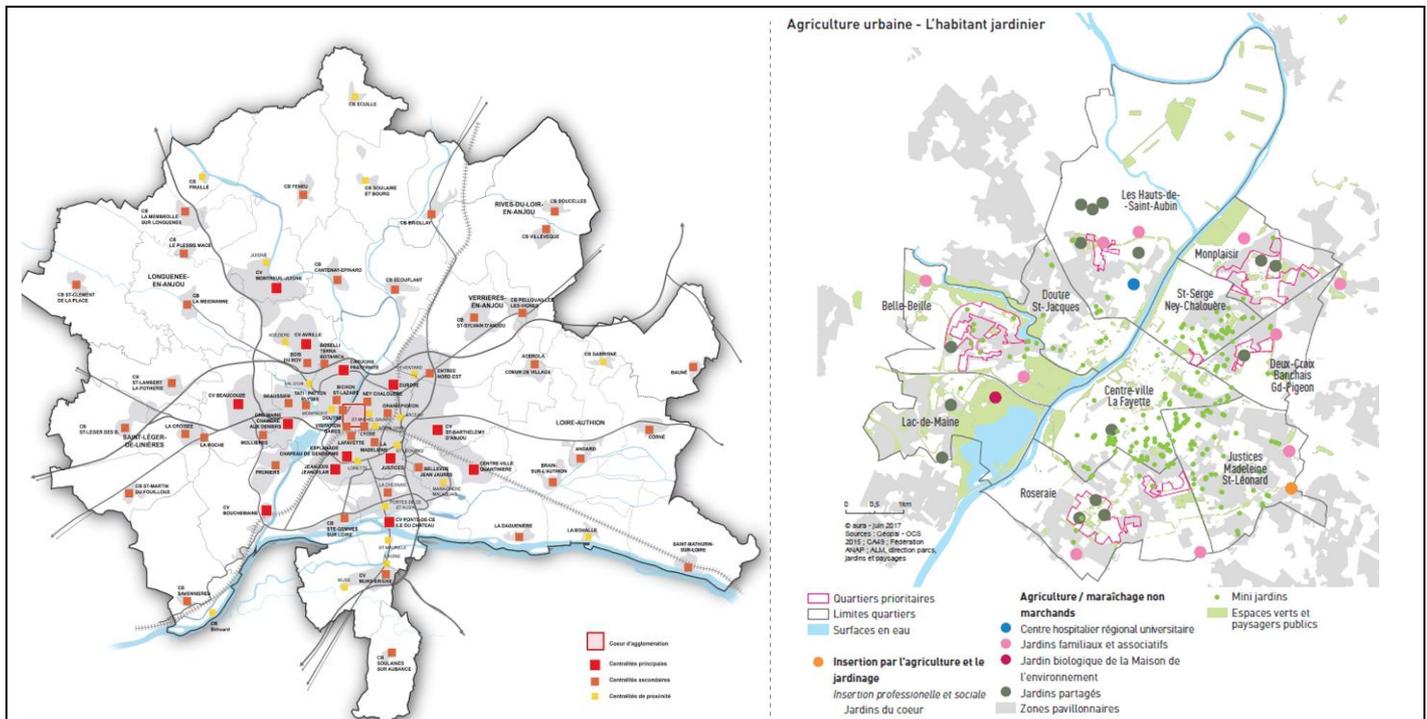
¹⁵ A5-6 ans, 11 % des enfants d'ouvriers ou d'employés sont concernés par des problèmes de surcharge pondérale contre 7 % pour les autres catégories socioprofessionnelles. Entre 15 et 75 ans, la prévalence de l'obésité est deux fois plus importante chez les populations ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat que chez ceux ayant un niveau supérieur (données régionales Santé Pays de la Loire-



Une identité forte autour des parcs et jardins

La communauté urbaine, et en particulier la ville d'Angers, se caractérise par **une forte identité autour des parcs et jardins**. Avec une moyenne de presque 100m² d'espaces verts par habitants (soit le double de la moyenne nationale), Angers est ainsi classée comme la première des "villes vertes" de France (Union Nationale des Entreprises du Paysage).

Avec plus de 1 000 parcelles allant de 100m² à plus de 200m², les jardins familiaux recouvrent par exemple environ 27,5 hectares répartis sur la ville ou sa périphérie, touchant plus 76 000 ménages (AURA 2012). On retrouve également des jardins partagés, des jardins d'insertion, privés ou encore en en pieds d'immeuble.

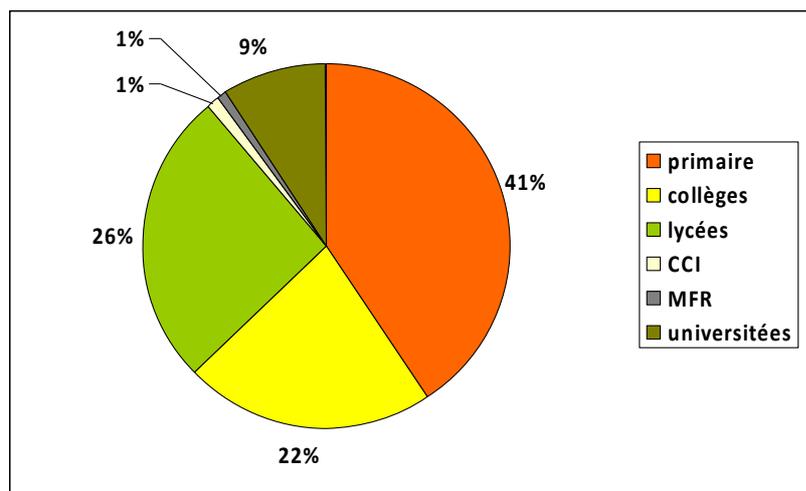


Restauration collective sur le territoire

La restauration collective sur le territoire s’organise autour de plusieurs familles de services décrits dans le diagnostic réalisé par la chambre d’agriculture 49.

La restauration scolaire concerne celle des écoles primaires, du collège, des lycées et au niveau universitaire. Au total la branche scolaire du territoire d’ALM totalise 7,26 millions de repas par an.

La branche scolaire sur le territoire d’ALM totalise 7 262 460 repas par an, principalement concentrés sur 10 mois dans l’année.



La restauration collective « santé et 3^{ème} âge » totalise de son côté :

- 1 527 744 repas par an distribués aux patients.
- 2 523 610 repas sont distribués par an aux personnes âgées

Soit un total de plus de 4 millions de repas/an.

La **restauration sociale** couvre notamment les besoins des crèches, des foyers de jeunes travailleurs ou de l’aide sociale pour l’enfance. Elle intègre aussi l’accueil des personnes en situation de handicap ou la restauration collective en milieu carcéral. Au total, elle représente près de 1,1 million de repas/an.

Synthèse restauration sociale

Type de structures	Estimation du nombre de repas
Crèches	228 700
Foyers jeunes travailleurs	350 000
Aide sociale à l'enfance	90 520
Handicap	479350
Milieu carcéral	178 850

Un total de :

1 099 000 repas par an

Enfin la restauration d’entreprise, d’une ampleur bien moindre, regroupe quelques 215 000 repas/an.

Au final, dans ce paysage global, le poids de Papillote & Cie est significatif mais reste partiel avec 2,3M de repas/an sur près de 12M. Les enjeux de partenariat sur cette question pour toucher l’ensemble des secteurs sont donc important.

Objectifs poursuivis

Objectifs	Résultats à atteindre
O.51 Développer une offre de produits « durables » pour les populations fragiles et rationaliser les circuits de l’aide alimentaire	Des circuits courts d’aide alimentaire fonctionnels sur F&L, laitages, viandes avant 2025 Doublement du volume de produits frais & locaux dans les paniers solidaires ou via circuits « neutres » Réduction x2 de « déchets du don »
O.52 Un service de restauration HD exemplaire	40% de produits Bio et 80 % de produits locaux en 2030 au niveau de Papillotes & Cie Convergence avec reste de la RHD territoire 20% Bio et 50% locaux dans RHD sociale CCAS
O.53 Promotion du jardin comme levier de l’équilibre alimentaire et vivre ensemble	+ 25% d’habitants accédant aux jardins de la ville + 50% de population précaire accédant aux jardins ALM 80% des habitants à – de 500m d’un espace potager

Actions proposées

0.51 Intégrer et développer dans les circuits de l'aide alimentaire destinés aux populations les plus fragiles une offre de produits durables et écoresponsables

L'accessibilité sociale à une alimentation durable et locale passe d'abord par une action organisée vers les populations fragiles et précaires.

511. DEVELOPPER LE CIRCUIT COURT ET DE PROXIMITE DANS L'AIDE ALIMENTAIRE

Une des priorités dans ce domaine porte sur la structuration d'un circuit court de l'aide alimentaire, qui vienne réorganiser les pratiques historiques de l'aide au plus démunis, actuellement dépendante avant tout de filières longues et des excédents agro-industriels mis à disposition par la banque alimentaire. Dans cette optique, plusieurs actions peuvent être engagées dont :

- Mobilisation des bénéficiaires pour mieux connaître leurs besoins,
- État des lieux des invendus des circuits-courts locaux par filière/production/secteur
- Réflexion sur un modèle économiquement viable et valorisant pour les agriculteurs. Sensibilisation des agriculteurs sur les invendus.
- Mise en place d'une coordination avec des moyens humains et logistiques. Expérimenter la collecte au champ.
- Création d'un outil informatique pour la coordination

DÉJÀ MIS EN ŒUVRE LOCALEMENT :

- *Resto-Bus avec les Resto du cœur ; Resto-troc avec le restaurant associatif et jardins familiaux Resto- Troc*
- *=>16 lieux de distribution de colis-étals ; 3 lieux de groupements de commande, 5 lieux de restauration sociale*
- *(Angers - Saint Barthélémy d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire sur Loire, Longuenée en Anjou, Trélazé, Saint Clément de la Place)*
- *Chèque d'accompagnement personnalisé (CAP) : Aide personnalisée et individuelle indirecte aux repas cantines en lien avec resto-co – 2 405 CAP pour un montant de 157 000 € en 2016*
- *Solidarifood. - récupération des restes des Amap & co*
- *MIN plateforme des F&L invendables (2009) - animée par la Florentaise*
- *En 2009 - l'idée était que sur le MIN on crée une plateforme des F&L invendables (à trier et dans le cadre de l'anti gaspi).*

512. CRÉER UNE FILIÈRE POUR RECONDITIONNEMENT DES PRODUITS ET TRANSFORMATION

La seconde priorité identifiée par l'atelier et en lien avec la feuille de route de la Mission d'Animation et de concertation pour une Alimentation Solidaire (ou MAAS) porterait sur la mise en place d'une filière de reconditionnement des produits transformés de l'aide alimentaire, trop souvent inadaptés à l'usage des familles et impossibles à valoriser en l'état du fait des conditionnements et de DLC (date limite de consommation) trop courtes.

- Étude de faisabilité de l'implantation d'un laboratoire de reconditionnement dans une ancienne cuisine centrale de Papillote et compagnie.
- Trouver un autre moyen en local pour faire évoluer les mauvaises pratiques qui ne réquisitionne pas des moyens humains et financiers : contrôles via la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) ?

513. METTRE EN PLACE DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION NEUTRES ET NON STIGMATISANTS

(Ferme urbaine pour mixité sociale, magasin coopératif...) ; Ateliers cuisine mixtes, ...

- Réfléchir à un modèle de circuit de distribution neutre et non stigmatisant (comprenant un équilibre économique)

Déjà mis en œuvre au niveau local :

Atelier l'Etape - Epicerie communautaire sociale+ jardin partagé à St Barthélemy. Encadrés par une conseillère en économie sociale et familiale, les bénéficiaires ont comme mission principale la gestion de ce lieu et la préparation des colis pour la banque alimentaire.

0.52 Un service de restauration Hors Domicile exemplaire

Enfin, le dernier vecteur majeur de l'accessibilité sociale à l'alimentation durable passe par le service public et la restauration collective. Ce dernier secteur fait aussi l'objet d'objectifs des politiques alimentaires nationales (ex. des objectifs des EGA l'obligation d'introduction de produits locaux et bio dans la RHD).

521. ADAPTER LES PRATIQUES VERS UNE ALIMENTATION SAINTE ET DURABLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RHD

Une des premières priorités dans ce domaine passe par une nouvelle approche des menus et de leur organisation, de façon à intégrer et valoriser les produits durables, de favoriser la maîtrise des coûts et l'acceptation par les convives. Plusieurs sous actions semblent nécessaires dans cette perspective.

- Vers des menus en 4 composantes et repenser les équilibres et les budgets (réduire les grammages de certains produits et en contrepartie ajouter des produits de qualité/locaux)
- Travail sur la présentation des plats (forme, couleur et taille de l'assiette) pour une économie de 40% des coûts finaux
- Réduction des protéines animales au profit d'une introduction de viande de qualité et de la mise en valeur des morceaux

- Réduire l'utilisation des produits ultra-transformés dans les propositions

522. STRUCTURER LES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT LOCALES POUR LES PRODUITS DÉFICITAIRES

- Recenser les filières d'approvisionnement locales pour les produits déficitaires,
- Recenser les besoins potentiels en outils de transformation, en cohérence avec les territoires voisins,
- Communiquer sur l'offre d'ALM via le site Approximité.fr
- Accompagner les approvisionnements...

523. FAVORISER LA COMMUNICATION ET LA COLLABORATION ENTRE ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION HORS DOMICILE ET FOURNISSEURS

Le second enjeu fondamental renvoie à l'approvisionnement de la restauration en produits locaux et durables et aux coopérations mises en œuvre entre la restauration et ses fournisseurs. Il s'agirait notamment :

- De communiquer auprès des fournisseurs de produits locaux (agriculteurs et grossistes) sur les marchés publics locaux,
- En dehors de ce qui existe déjà, d'organiser des salons professionnels de rencontre entre les fournisseurs et les acheteurs, des réunions de sourcing, à l'échelle du département
- D'organiser un réseau d'échanges de bonnes pratiques entre restaurants collectifs (complémentaire du Réseau local 49 ?)
- Organiser des rencontres entre restaurants collectifs et commerciaux (s'inspirer de ce qui existe à Nantes),
- D'assurer des visites de fermes régulières dédiées aux acheteurs,
- De favoriser la collaboration hors appel d'offre entre restaurants collectifs (par exemple pour la logistique, la gestion comptable...).

Une des questions qui demeure est celle de la place de la plateforme du MIN dans cette dynamique.

524. ADAPTER LES APPELS D'OFFRES DES RESTAURANTS COLLECTIFS

L'autre axe central pour assurer un service exemplaire passe par l'adaptation des marchés de restauration collective.

- Développer une stratégie de segmentation des lots de catégorie homogène
- Point de vigilance sur les marchés groupés : éviter la massification dans les appels d'offre, mais regrouper les petits marchés lorsque c'est nécessaire (par exemple un appel d'offre pour une crèche seule est peu intéressant)
- Organiser des ateliers sur la rédaction des appels d'offre permettant d'intégrer l'alimentation durable

- Insérer des critères (environnementaux et territoriaux) du type impacts Gaz à Effet de Serre et transport, production et biodiversité ou climat, accessibilité projets pédagogiques (moins x minutes des écoles)
- Développer une stratégie de segmentation des lots d'une même catégorie de produits pour permettre l'entrée de plus petits producteurs et de produits qualifiés précisément

525. PRÉVOIR DES ACTIONS DÉDIÉES À LA RESTAURATION COMMERCIALE

<p>Papillote et Compagnie : 41 groupes scolaires angevins, 20 accueils de loisirs et associatifs, des structures (EHPAD-RA-SAAD, crèches ...) de la ville d'Angers.</p> <p>Restau. scolaire sur place - Plessis Gramoire</p> <p>Restauration bio Marché de restauration scolaire - Ponts-de-Cé, Beaucouzé, Ecoflant; St Barthelemy d'Anjou</p>	<p>Ex. Rennes : centrale d'achats « publique » réunissant toutes les restaurations publiques locales. Rénovation et adaptation des bâtiments, système d'acquisition dynamique procédures d'achat ?</p>
--	--

0.53 Promotion du jardin comme levier de l'équilibre alimentaire et du vivre ensemble

Dans le contexte Angevin, les jardins, élément central de l'identité territoriale, sont considérés comme un second vecteur de l'accessibilité à l'alimentation de durable.

531. VISION ACTUALISÉE ET DYNAMIQUE DE L'OFFRE, DE LA DEMANDE ET DE L'ORGANISATION DES STRUCTURES AUTOUR DES JARDINS POUR CONSTRUIRE UNE REPOSE ORGANISEE

Afin de mettre à disposition les jardins au service de la question alimentaire, il semble nécessaire au niveau local d'avoir une meilleure visibilité et une organisation des liens entre offre et demande potentielle. L'offre de jardins existe déjà et semble abondante mais le lien à la demande est mal organisé. Il s'agit principalement d'engager les actions suivantes :

- Etat des lieux de l'offre en jardin, de la demande, des besoins en accompagnement et animation,
- Etat des lieux de l'organisation des structures et des besoins de coordination,
- Communiquer sur l'existant (fonctionnement des jardins familiaux...)
- Mettre en place une cartographie dynamique des terrains disponibles et des jardins.

532. RENFORCER L'ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE

Il semble également indispensable d'assurer une forte coordination et une animation territoriale sur ce thème réalisée par un relais associatif solide avec l'appui de la collectivité :

- Mettre en place un relais associatif solide pour faire le lien entre offre et demande d'espaces vivriers,
- Développer les postes d'animation en agriculture urbaine,
- Mettre en place des ateliers de jardinage et de cuisine
- Proposer des visites d'exploitations dans le cadre des jardins pour renforcer le lien urbain/rural
- Compléter par d'autres actions à mettre en place suite au diagnostic (action 5)

533. DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ESPACES PRODUCTIFS (AGRICULTURE URBAINE, JARDINS POTAGERS) ADAPTÉE AUX BESOINS

- Investissement pour aménager de nouveaux espaces productifs
- Conventions avec les acteurs privés / sociaux pour aménager des jardins
- Investir les espaces verts dans les quartiers prioritaires comme zones de production vivrière

Déjà mis en œuvre au niveau local :

- Jardins partagés (Les Potagers de Séquoia) Avrillé + Angers + Montreuil-Juigné
- Mini-jardins en pied de mur : Trélazé, Angers, Sainte Gemmes sur Loire, Avrillé - mise à disposition de petits espaces sur le domaine public au pied des façades ou des murs extérieur afin de participer à l'amélioration de l'environnement pour le plaisir de tous
- Jardins Solidaires : Beaucouzé
- 4 jardins aromatiques dans les quartiers - Avrillé

ORIENTATION 6 : IMPULSER UN SYSTÈME ALIMENTAIRE ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Principaux éléments de diagnostic

Une agriculture à l'origine de nombreux services écologiques

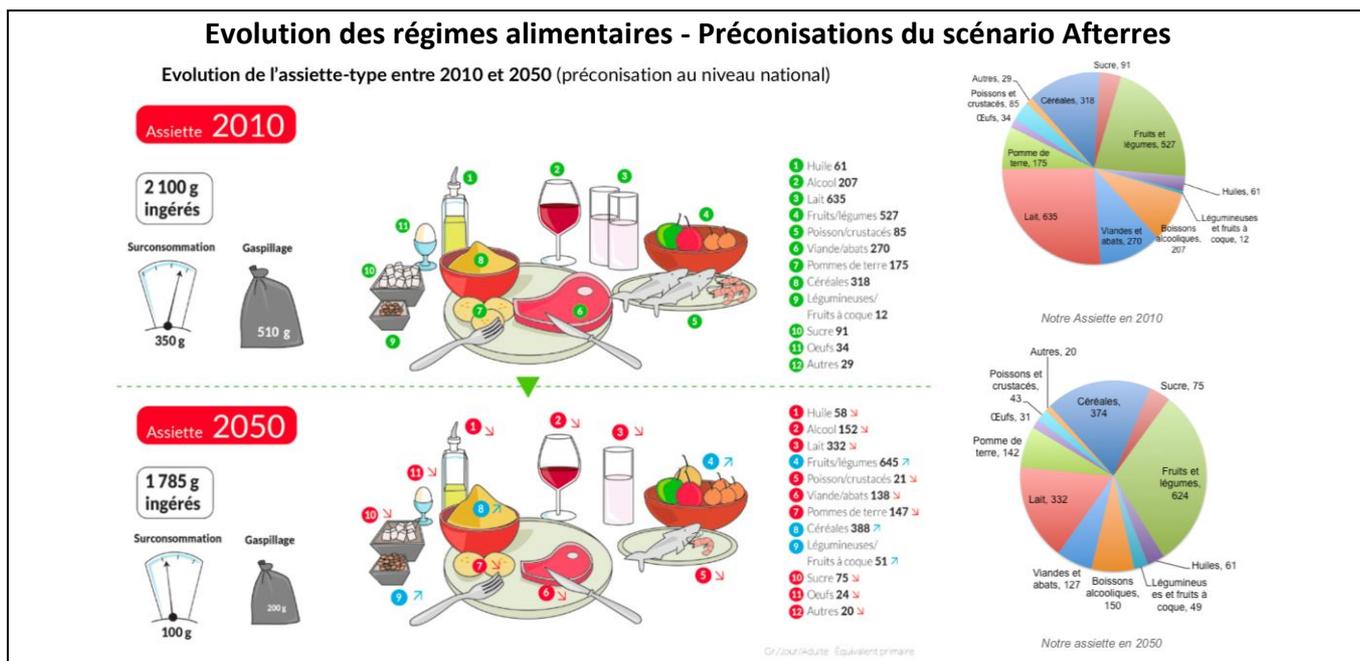
Occupant 50% du territoire d'ALM, l'agriculture a **une responsabilité majeure en termes de préservation des ressources naturelles**. Elle peut être source de pressions sur l'environnement (pollutions par les phytosanitaires et les nitrates, émissions de gaz à effet de serre, érosion des sols...) mais elle rend également de nombreux services écologiques.

Au sein de l'agro-écologie, les systèmes conduits en **agriculture biologique apparaissent parmi les plus vertueux**. Ils représentent aujourd'hui 18 % des exploitations (83 exploitations agricoles) sur 14% de la SAU (4518 ha) avec des productions très variées.

Les élevages herbagers extensifs, qui entretiennent des surfaces en prairies sur 43% de la SAU, contribuent également au maintien de la biodiversité, et à l'entretien des paysages, en particulier sur les Basses Vallées Angevines qui sont particulièrement riches du point de vue écologique.

Un impact carbone avant tout lié aux régimes alimentaires et aux modèles de production.

A l'échelle nationale, **l'alimentation est actuellement responsable** de 163 Mt éq. CO₂, soit **24% de l'empreinte carbone des ménages**. Une partie importante de cet impact est lié aux élevages qui sont fortement émetteurs de gaz à effets de serre. Un rééquilibrage de **l'alimentation avec moins de viande et de produits laitiers** et plus de légumes et d'oléagineux permettait à la fois de respecter les recommandations nutritionnelles (en diminuant les risques de diabète, d'obésité et de maladies cardio-vasculaires) et de diminuer les émissions de GES (cf. assiettes du scénario AFTERRRES). Cette réduction de consommation de viande et de produits laitiers ne remet pas en cause le maintien des élevages du territoire d'ALM, dont les volumes produits ne couvrent actuellement pas les besoins locaux. Les élevages herbagers extensifs valorisant les prairies, comme ceux des Basses Vallées Angevines, sont au contraire ceux que les travaux prospectifs proposent de maintenir au titre de leurs aménités environnementales. Manger moins de viande permettrait en outre, à budget constant, de manger de la viande de meilleure qualité.



Les efforts sur la réduction des émissions de GES peuvent aussi être travaillés à travers l'amélioration de l'autonomie des exploitations agricoles, l'efficacité énergétique des industries agro-alimentaires et l'optimisation de la logistique.

On estime par ailleurs à l'échelle nationale, que 18% de la production alimentaire destinée à la consommation humaine¹⁶ finit à la poubelle.



Le **gaspillage alimentaire** (gaspillage de ressources, pollutions, empreinte carbone...) reste donc un enjeu fort. La lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire est d'ailleurs un des leviers identifiés dans le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC)¹⁷ 2019-2021, récemment signé par Angers Loire Métropole. La réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 1% par an fait partie des objectifs du programme d'économie circulaire signé avec l'ADEME. La réduction des emballages constitue également un levier à explorer.

Angers Loire Métropole a, par ailleurs, décidé d'élaborer un **nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** pour la période 2017-2020. Cette stratégie est pilotée à l'échelle du Pôle

¹⁶ Etude ADEME 2016 : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/pertes-et-gaspillages-alimentaires-201605-rapport.pdf>

¹⁷ <https://paysdelaloire.ademe.fr/sites/default/files/communique-presse-codec-ademe-angers-loire-metropole.pdf>

Métropolitain Loire Angers (PMLA), territoire porteur du Schéma de Cohérence Territoriale et regroupant ALM et 2 autres communautés de communes voisines. Après avoir dressé un diagnostic puis défini une stratégie territoriale sous forme de grandes orientations, le pôle métropolitain construit aujourd’hui un plan d’actions à partir des contributions des acteurs du territoire. Une partie de ces actions concernera la réduction des impacts de l’agriculture et de l’alimentation.

Objectifs poursuivis

Objectifs	Résultats à atteindre
O.61. Développer l’AB et les systèmes durables sur le territoire pour préserver et valoriser les ressources naturelles (eau, biodiversité)	30% des surfaces en AB en 2025 ; 50% des surfaces « agri durable » Maintien et développer les surfaces herbagères des vallées angevines, le réseau bocager
O.62. Réduire significativement les emballages et le gaspillage alimentaire	Moins 25% d’emballages alimentaires à 10 ans (population) Moins 25% d’emballages plastiques en RHD ; - 25% gaspillage codec : - 1% déchets / an / hab
O.63 Une adaptation des systèmes alimentaires aux enjeux climatiques	Réduction de 25% des impacts climatiques alimentaires du territoire x% transports dernier km mutualisés, mobilités actives y% fournisseurs pour des achats publics engagés sur efficacité environnementale

Actions proposées

O.61. Développer l'AB et les système de production durables sur le territoire pour préserver et valoriser les ressources naturelles (eau, biodiversité)

Les actions proposées dans cet objectif sont très proches de celles de l'objectif 1.2. Il s'agit de mobiliser une diversité de leviers au service du maintien ou développement de l'agriculture durable sur le territoire.

611. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'AB ET DE LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE Cf. AUSSI O1 :

Valoriser / promouvoir les pratiques et filières vertueuses et notions de services rendus

- Actions sur installation (O11) (Proposer des espaces test en Agriculture Biologique (ou AB) – gestion d'entreprises – autres compétences techniques)
- Renforcement des filières durables /biologiques (O12 et O13)
- Appui aux organisations économiques (O23)
- Soutiens agroenvironnementaux
- Formation sur les bonnes pratiques environnementales
- Systèmes de parrainage entre agriculteurs (lien entre agriculteurs pour diffuser les systèmes qui marchent)
- Assurer les débouchés pour les productions issues des systèmes durables et sains (soutenir la structuration des filières).
- Etiquetage des produits / origine et pratiques.
- Foncier : reconquête des terrains en friches et accompagner la transmission d'exploitations (Cf. O1)

Montpellier : l'exonération pour les parcelles en production biologique de la part intercommunale de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

O.62. Réduire significativement les emballages et le gaspillage alimentaire

La seconde famille de contribution à la transition passe par une politique ambitieuse en matière de réduction des déchets et du gaspillage.

621. ACTIONS DE SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

A l'image de l'objectif 3, les actions prioritaires dans ce domaine sont celles portant sur la sensibilisation du grand public. Il s'agit de mobiliser différentes familles d'actions et d'outils de communication de façon coordonnées avec les campagnes imaginées au titre de la culture alimentaire. : Pesées d'emballage en sortie de magasin,

- Développer une appli poids net (sans emballage) / poids brute (avec emballage),
- Lancer des Défis zéro déchet

- Etudier l'opportunité d'un lien entre la taxe sur ordures ménagères et la réduction des déchets
- Apprendre à cuisiner des produits bruts par des cours de cuisine dans lesquels on apprend à réduire les emballages, et le gaspillage alimentaire.

622. LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE EN RESTAURATION COMMERCIALE ET TOUS COMMERCES ALIMENTAIRES

- Sensibiliser et accompagner la restauration commerciale sur la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Sensibiliser et accompagner PME-PMI, GMS sur la gestion des stocks (ex : biocoop) et sur la valorisation des invendus (ex Comerso) ;
- via le CODEC et CCI : action vers la restauration commerciale, "masters chefs"

623. ARTICULER LES POLITIQUES DÉCHETS ET JARDINS PUBLICS

La seconde action prioritaire cherche à exploiter les synergies dans la politique territoriale des jardins /compostage et celle des déchets ménagers. Il est nécessaire :

- De développer les composteurs urbains dans les espaces publics et jardin collectif (test sur Angers en cours).
- D'organiser la collecte à vélo des bio-déchets dans les restaurants et commerces d'Angers valorisés ensuite en compost.
- De faire connaître les possibilités existantes et l'intérêt du recyclage.

Étude : Travaux sur le gaspillage alimentaire et l'écoresponsabilité (Codec)

Papillote et compagnie: projet anti-gaspi alimentaire avec D. Education et UNlcity (sensibilisation des enfants ensuite) - planification des repas avec pesée et adaptation des livrables ex: « 110 entrées; 90 plats de résistance et 100 desserts"

TAP zéro déchet – Ecuillé ; TAP Environnement Saint Barthélémy d'Anjou

Composteur Lycée Paul Emile Victor - Avrillé

0.63 Une adaptation des systèmes alimentaires aux enjeux climatiques

Enfin, comme déjà évoqué plus haut, l'évolution de nos pratiques alimentaires est un enjeu central concernant la lutte contre le changement climatique. Dans ce domaine le lien au PCAET est central mais le PAT propose plusieurs actions spécifiques.

631. ÉTUDE DE MODÉLISATION DES IMPACTS TERRITORIAUX DE L'ALIMENTATION LOCALE AVEC PCE

- Actions en faveur du développement de l'Agri Bio et de la certification Haute Valeur Environnementale
- Croiser avec le scénario Afterres 2050

632. OPTIMISER LES IMPACTS DE LA LOGISTIQUE URBAINE AU TRAVERS DE LA PLATEFORME DE LOGISTIQUE DU MIN

L'action prioritaire proposée est celle sur le développement de la logistique alimentaire engagée déjà dans la feuille de route du MIN. Il s'agit de réaliser :

- Un centre de distribution urbain et le développement des déplacements doux
- Une incitation aux pratiques des grossistes « double flux » (pas de trajet à vide en retour de livraison)
- Un projet du MIN : mutualisation des livraisons alimentaires, démarrage prévu 2020.

633. RENFORCER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE CHACUN DES MAILLONS DE LA FILIÈRE

- Aider le financement d'un audit / diagnostics énergétiques (ex. diag Cap'2ER).
- Prioriser la commande publique selon ces critères et certification énergie/ climat,
- Demander un plan d'approvisionnement aux fournisseurs
- Mise en place d'un appel à projet en ce sens avec Conseil régional
- Valoriser dans le cadre du PAT, les entreprises, de la production à la distribution, engagées dans la réduction de leur empreinte écologique.

634. ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES (AUTONOMIE ALIMENTAIRE ÉLEVAGES & ADAPTATIONS VARIÉTALES)

MIN: projet de logistique urbaine mutualisée

Le MIN d'Angers et de Vivy en partenariat avec Aldev s'engagent sur la mise en place d'un outil mutualisé de distribution urbaine alimentaire à partir du MIN d'Angers. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en juin 2019 visant à améliorer la qualité du fonctionnement urbain et en particulier dans la zone la plus contraignante qu'est le cœur de ville. Une plateforme logistique mutualisée des livraisons des entreprises alimentaires du MIN sera mise en place avec un objectif de qualité de service et de réduction des coûts. Les effets sur la réduction des impacts carbone resteront à affiner.

Auvergne : changement climatique avec Vivea - les agriculteurs cotisent sur les cotisations MSA avec une part dédiée à la prise en compte des questions climatiques - partenariat avec Vivea pour adapter les formations aux objectifs des PAT.

Nantes : tendre vers une logistique bas carbone : plus grandes plages horaires de livraison pour les véhicules propres. Haute logistique urbaine et de groupe de travail logistique urbaine durable à co-construire avec les acteurs de la logistique

GOVERNANCE : CADRAGE, PISTES ET ÉLÉMENTS FINALISÉS

Notions Clés

La transition vers un système alimentaire plus durable et inclusif suppose une démarche transversale et mobilise donc une pluralité d'acteurs aux statuts et mondes professionnels hétérogènes voir aux intérêts divergents. Pour cette raison, les documents nationaux de définition des PAT insistent sur quatre dimensions complémentaires dont la gouvernance est partagée entre les parties prenantes du système alimentaire du territoire. Il s'agit d'élaborer une gouvernance qui traduit l'enjeu de cohérence territoriale, d'approche systémique, et une ambition de changement d'échelle dans le projet porté.

Cette ambition posée, comment structurer puis mener de façon pérenne cette gouvernance ? Quelle forme, statut et fonctionnement lui donner pour qu'elle soit légitime, lisible et efficace ?

Définitions :

La sécurité alimentaire

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » : telle est la définition formelle du concept de sécurité alimentaire selon Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale. Cette définition a été adoptée par un consensus international depuis le Sommet Mondial de l'Alimentation réuni à Rome en 1996.

Les experts considèrent qu'il y a 4 dimensions à la sécurité alimentaire : accès, disponibilité, qualité, stabilité. Cette notion a une forte dimension technique. Elle se distingue de ce fait des notions d'autosuffisance alimentaire, de souveraineté alimentaire et de droit à l'alimentation qui apportent des dimensions plus politiques ou juridiques.

La souveraineté et l'autonomie alimentaire

« Par souveraineté alimentaire, on entend le droit des peuples à définir leur propre politique alimentaire et agricole; à protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable; à déterminer leur degré d'autonomie alimentaire et à éliminer le dumping sur leurs marchés ». Déclaration de Montréal – Septembre 2007

Nécessairement multi-acteurs et multi-sectoriels, le projet alimentaire amène rapidement la question de la gouvernance d'une telle démarche. Les acteurs à impliquer sont hétérogènes, que ce

soit par leur échelle de décision et d'action ou par leur typologie (association, regroupement de producteurs etc.). De ce fait, établir des objectifs communs suppose de **définir un pilotage et un mode de relation**. Ce processus n'est pas exempt de tensions entre intérêts divergents et présente également un risque de dispersion, en raison du nombre important d'acteurs et de secteurs concernés.

Il s'agit de définir **qui gouverne ? comment ? qui est inclus dans ce processus et à quel moment ?**

La gouvernance amène ainsi à :

- Structurer les échelles d'actions et de compétences, notamment à responsabiliser les parties prenantes par une subsidiarité active,
- Structurer les rôles et fonctions dans les instances notamment entre pilotage, arbitrage, suivi et animation,
- Construire une instance à l'interface entre dynamiques descendantes (institutionnelles) et ascendantes (porteurs d'initiatives), entre acteurs internes et externes,
- Se doter d'outils pour maintenir la cohérence du projet et de l'instance.

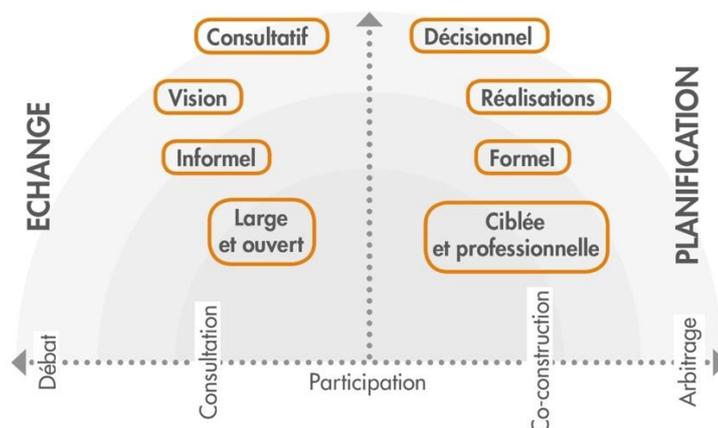


Figure 1 - Définir sa gouvernance

Définition : la gouvernance alimentaire

Une réflexion collective a été menée sur la gouvernance alimentaire dans le cadre du programme de recherche-action GouTer.

Des acteurs de collectivités à différentes échelles, dont le Conseil régional Centre Val de Loire et des observateurs de plusieurs organisations, ont produit une définition collective de la gouvernance :

« La gouvernance alimentaire est la capacité de prendre des décisions coordonnées et transversales en accord avec les principes du Pacte de Milan. »



Témoignage : la cohérence entre objectifs, gouvernance et ambitions

« Chaque projet démarré crée des attentes auxquelles il va falloir répondre [...]. Si nous devons recommencer, nous prendrions davantage le temps de réfléchir au chemin à emprunter et surtout à définir nos priorités ».

Chambre d'Agriculture des Ardennes.

Les conseils de politique alimentaire (CPA) une notion anglo-saxonne :

Le premier CPA a vu le jour en 1982 dans la ville de Knoxville, au Tennessee. Les CPA sont l'expression de l'intérêt renouvelé pour l'enjeu alimentaire démarrant sur le continent nord-américain à cette époque.

La seule définition officielle est celle de l'Institut National de Santé Publique du Québec :

« instance bénévole constituée de parties prenantes issues de l'ensemble du système alimentaire, qui a généralement pour mission d'examiner le fonctionnement d'un système alimentaire et de fournir des idées, des moyens et des recommandations sur la façon de l'améliorer. » (Institut National de Santé Publique, Québec, 2011)

Grâce à la diversité des parties prenantes et des participants, l'une des principales caractéristiques du rôle des CPA est la création de nouveaux partenariats solides et d'une collaboration étroite entre les partenaires. Sur la base d'un diagnostic territorial, ils formulent ensemble les enjeux et les objectifs inhérents aux systèmes alimentaires et conçoivent des stratégies communes pour atteindre ces objectifs. Il n'existe pas de modèle de gouvernance unique : certains conseils de politique alimentaire font partie intégrante de la collectivité, d'autres fonctionnent de façon indépendante à titre d'organisation sans but lucratif ou d'organismes populaires. D'autres encore ont un statut hybride et rendent des comptes à la fois à la collectivité et aux organismes communautaires.

Définir les finalités prioritaires et secondaires

4 finalités pour définir sa gouvernance

Par la définition des finalités prioritaires et secondaires du projet va découler la forme de gouvernance souhaitée.

Identifier vos finalités prioritaires et secondaires parmi les suivantes :

- Objectif 1- Développer une politique, une vision, une stratégie d'ensemble
- Objectif 2 – Assurer le suivi, la cohérence du plan d'action et la réponse à des indicateurs
- Objectif 3 – Sensibiliser, informer, diffuser une éducation alimentaire auprès du grand public

- Objectif 4 – Développer les liens pour faire système entre acteurs économiques de l’ESS et acteurs conventionnels

Ces 4 objectifs sont toujours présents, de façon sous-jacente ou explicite dans les politiques alimentaires mises en place. Il s’agira de déterminer lesquels sont prioritaires ou secondaires. En définissant vos objectifs, vous définirez ensuite si votre gouvernance sera formalisée ou non, orientée plutôt acteurs socio-professionnels ou plutôt grand public, décisionnaire ou consultative.

Questions clés pour définir sa gouvernance

- **La structure porteuse :**

A-t-elle une légitimité à porter la démarche via ses leviers ?

Est-elle identifiée sur le sujet ?

A-t-elle un passé de coopération avec les partenaires incontournables ?

- **La gouvernance :**

A-t-elle un rôle consultatif ou décisionnel ?

Sa finalité est-elle prioritairement la réalisation de projets opérationnels ou le développement et la mise en œuvre d’une vision politique ?

Son organisation est-elle formelle ou informelle ?

Les moyens financiers et humains sont-ils cohérents avec les objectifs ?

Les pilotes de groupes de travail ont-ils la compétence et sont-ils reconnus par les parties prenantes ?

- **Les parties prenantes :**

Quelles sont les parties prenantes au cœur du processus ou complémentaires ?

Sont-elles ciblées et professionnelles, ou larges et ouvertes notamment au grand public ?

- **La gouvernance peut être internalisée ou spécifique :**

Spécifique : mettre en place une gouvernance spécifique à la démarche alimentaire – un conseil local de l’alimentation

Internalisée : assurer un suivi-animation transversal sans créer une instance spécifique.

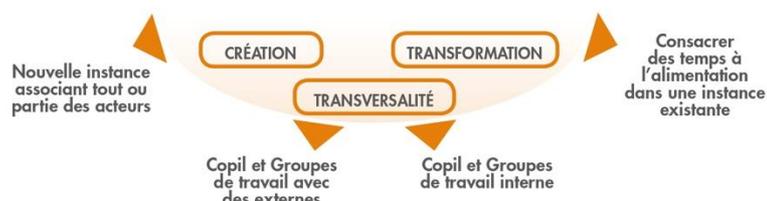


Figure 2 - Une gouvernance formelle versus informelle

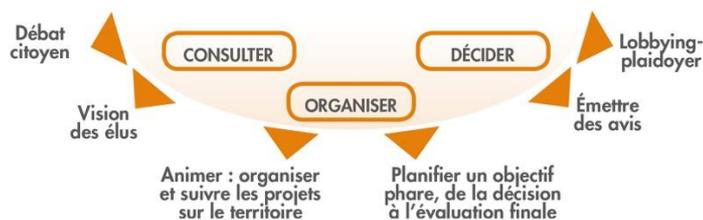


Figure 3 - Une gouvernance pour consulter versus décider

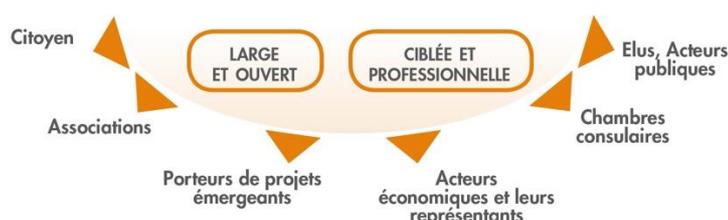


Figure 4 - Une gouvernance intégrant les habitants versus les professionnels

La gouvernance du PAT : points clés à définir

Lors du comité de pilotage du 12 décembre 2019, il conviendra de soumettre à la décision des membres les questions clés ci-dessous pour définir la gouvernance à mettre en place puis le rôle de chacun. Sur ces deux derniers points, nous faisons des propositions dans la section suivante. Elles seront à affiner suite au comité de pilotage et dans le temps dédié de formation sur l’animation et la gouvernance du PAT le 10 janvier 2020. Ces points ne seront pas clos pour autant et seront à affiner dans les futurs temps d’échange sur le développement du projet.

Question 1 : l’instance abordant les questions alimentaires (par la suite appelée simplement « le conseil ») émet-elle des avis consultatifs ou se dote-t-elle d’une capacité décisionnelle ?

Doter le conseil d’une capacité de décision le rend davantage autonome en regard du fonctionnement de la collectivité et évite les étapes de validations externes mais ajoute des étapes de validation interne au projet et n’évite pas le temps qu’il faut consacrer à la démarche de transversalité interne. Le fonctionnement le plus couramment mis en place lorsqu’il y a une gouvernance spécifique est de doter d’une capacité de validation des actions et étapes de déroulement du projet, mais de maintenir des temps de validation des grandes orientations au sein des instances de la collectivité. Cela maintient aussi de fait une transversalité avec les autres projets en cours au sein de la collectivité.

Question 2 : Le conseil est-il avant tout un « parlement citoyen » ou un organe d’échanges entre les parties prenantes professionnelles ? Autrement dit s’agit-il d’une instance large et ouverte ou ciblée sur les socio-professionnels ?

Dans les projets alimentaires, le grand public est généralement mobilisé en tant que consommateur, afin d'influencer son acte d'achat soit par les pratiques culinaires, soit par les prix, soit par les produits proposés. Comme cela est présenté dans certains des exemples ci-dessous de gouvernance alimentaire, il existe des territoires où les citoyens sont mobilisés comme parties prenantes des choix à faire. Les citoyens sont intégrés au comité de pilotage (ex. le cas Allemand) et constituent le conseil alimentaire. Cette dynamique pose comme préalable le travail vers une démocratie alimentaire où les citoyens décident de l'avenir qu'ils souhaitent pour leur système alimentaire local.

A l'inverse de cette approche, la plupart des projets alimentaires visent un travail auprès des acteurs socio-professionnels du secteur. Cela suppose un temps d'apprentissage entre la collectivité et ces acteurs : leurs contraintes et leviers effectifs, leur mode de fonctionnement dans leur secteur, les ressorts de leur motivation, leur temps disponible pour les phases d'échange...en revanche, une fois cet apprentissage mis en place, leur mobilisation est un gage de réussite du projet, de mise en œuvre effective sur le territoire d'actions construites avec eux.

Question 3 : L'instance a-t-elle pour première vocation de se baser sur l'existant pour le transformer ou de créer une nouvelle organisation ? Autrement dit, s'agit-il d'une création ou d'une transformation de l'existant ?

Certaines collectivités décident de mobiliser leur conseil de développement pour orienter les futures décisions et gèrent le suivi et la mise en œuvre du projet en interne. Il est également possible de mobiliser une commission existante au sein de la collectivité, traitant de sujets proches ou liés (agenda 21, déchets...) pour dédier des temps spécifiques au sujet alimentaire. **Cette approche a l'avantage d'éviter une instance supplémentaire et de créer une synergie interne entre plusieurs thématiques.** Toutefois, cela n'est pas toujours suffisant pour approfondir les orientations et leurs mises en œuvre.

Des temps spécifiques, en format réunion de travail puis atelier incluant des contributeurs externes, sont souvent nécessaires. Choisir cette option peut être une solution transitoire et permet d'attendre de voir si le projet nécessite réellement une gouvernance spécifique.

Le principe de créer une instance spécifique repose initialement, dans les projets pionniers des pays anglo-saxons, sur l'objectif de remanier le système alimentaire et de faire entrer au niveau décisionnaire des acteurs jusque-là sans poids ni parole. **Autrement dit, il ne s'agissait pas de créer une simple organisation de gestion de projet.** Mettre en place une gouvernance spécifique doit donc répondre à un objectif clair de transformation qui se traduit dans le choix des parties prenantes et les rôles dédiés aux acteurs que l'on souhaite appuyer.

Question 4 : L'objectif premier, les temps dédiés, les productions de l'instance sont-ils davantage tournés vers une vision commune ou des résultats tangibles ? !la gouvernance vise-t-elle à développer une vision d'ensemble et des réflexions générales sur le projet alimentaire ou plutôt la mise en œuvre de ses objectifs.

Il est nécessaire de clarifier également si la gouvernance est dédiée à une réflexion d'ensemble ou à l'obtention de résultats tangibles. Les collectivités qui développent une gouvernance formalisée et complexe, comme c'est le cas de Bordeaux Métropole, intègrent un comité de réflexion dans leur schéma de gouvernance qui joue ce rôle de réflexion. Parallèlement un comité de suivi organise le volet mise en œuvre.

Question 5 : est-ce une organisation informelle et mouvante ou formelle ? Quel est le degré de formalisme du fonctionnement de l'instance (membre nommé ou tournant, statuts, fréquence, indicateurs de suivi, secrétariat etc.) ? Quelle est la pérennité souhaitée de cette instance (en regard des dotations financières et alternances politiques par exemple) ? Comment sont définis les mandats, la délégation de décision et la représentation ?

Si la collectivité décide de mettre en place une gouvernance formalisée, elle devra définir ses règles de fonctionnement et inscrire dans un document cadre commun aux partenaires clés les engagements de chacun dans le projet (charte, convention multi partenariales...)

Typologie et exemples de gouvernances alimentaires

Sur la base d'un travail mené pour la stratégie alimentaire de la Ville de Paris en 2019 par IUFN, Actéon et Rouge Vif Territoires, nous avons mené une analyse critique approfondie des gouvernances alimentaires développées par différentes collectivités en France et à l'international. Sur cette base nous avons établi une typologie en 3 catégories pour cerner 3 approches différentes du montage et du développement d'une gouvernance alimentaire. Ces catégories servent de repères et ne sont pas étanches. Un modèle de gouvernance peut évoluer d'une catégorie à l'autre dans le temps.

Typologie de gouvernance comme outil professionnel

Cette catégorie de gouvernance correspond à des collectivités qui souhaitent avant tout développer une dynamique au sein de leur tissu d'acteurs économiques. Il peut aussi s'agir d'une organisation spécifiquement dédiée aux professionnels (Cluster etc.), créée en complément de la gouvernance du projet alimentaire de la collectivité. D'après la collecte de cas que nous avons faite et dont sont tirés les exemples ci-dessous, cette gouvernance développée spécifiquement pour les professionnels vise généralement à relier la dynamique des acteurs de la transition alimentaire (souvent issus de l'ESS, du monde associatif etc.) au système alimentaire dominant (entreprise de grande envergure, organisation en chaîne longue etc.). L'enjeu est de faire système entre les acteurs économiques de l'ESS et les acteurs conventionnels.

Les instances ou organisations créées ciblent prioritairement les professionnels plutôt que le grand public. Elles ont des objectifs de développement économiques plutôt qu'une vision politique. Les trois exemples ci-dessous présentent l'intérêt de lier enjeux économiques et enjeux politiques.

- **1/ Grenoble : Pôle agro-alimentaire isérois :**
 - Relie 2 échelles territoriales : Métropole et Département
 - Établit des liens entre acteurs politiques et économiques : initié par des politiques, la démarche a donné naissance à une association pilotée par les acteurs socio-professionnels du secteur. Un co-pilotage du projet entre élus et acteurs économiques est mis en place dans la gouvernance du projet d'ensemble.
 - Organisation et budget pérenne

- Création d'une marque locale de produits pour se différencier d'autres territoires mieux « marketés » et ayant plus d'ancienneté (produits de Savoie). Développement du dispositif d'attribution, des critères et du suivi de la labellisation.

- **2 / Rotterdam : Rotterdam food cluster**

- Création d'un conseil alimentaire ayant débouché sur un cluster rassemblant collectivités et élus locaux, entreprises et centres de recherche sur la thématique alimentaire identifiée comme 3^{ème} secteur créateur d'emplois de l'aire urbaine
- 3 volets : investissement pour le développement et la structuration de filières, prospective sur l'alimentation du futur, site démonstratif pour le grand public
- Organisation et budget pérenne
- Impact mis en avant sur le développement économique d'entreprise et la création d'emploi.

- **3 / Liège : Ceinture Aliment-Terre Liégeoise**

- Articulation de plusieurs échelles territoriales et projets qui mettent en lien un projet politique, diffusion et information au grand public, mobilisation d'acteurs hétérogènes (profil, statut, place dans le système alimentaire)
- Objectif de montage de projets concrets de réorganisation du système alimentaire : appui au montage de coopératives, sollicitation d'investissement citoyens, incitation à la mutualisation d'outils et de connaissances.
- L'instance est un réseau d'acteur animé par une association. Son fonctionnement se pérennise par le cumul de plusieurs financements qui passe notamment par la réponse régulière à des appels à projet. Elle est tournée vers la réalisation opérationnelle et a un fonctionnement large et ouvert, tout en étant tournée vers des acteurs professionnels.
- Depuis le lancement de la dynamique Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, la filière n'a cessé de se développer, avec la création d'une quinzaine de nouvelles coopératives sur tout le spectre de la filière alimentaire, l'augmentation très significative (plus qu'un doublement) du nombre de maraîchers en province de Liège ou encore l'engagement massif des pouvoirs publics locaux dans la transition alimentaire, via notamment le schéma de développement territorial des 24 communes de l'Arrondissement

Typologie de gouvernance comme « parlement citoyen »

Les territoires dans ce cas visent prioritairement l'objectif de sensibilisation-information-diffusion-éducation alimentaire en direction du grand public, avec des modes atypiques d'implication du grand public.

- **4 / Brighton and Hove : Brighton and Hove Food Partnership (BHFP)**

- Cette fédération de réseau a été créée par des acteurs de la société civile et illustre parfaitement la démarche bottom-up. Elle est structurante aussi bien de la politique alimentaire de la collectivité que d'une pluralité de projets et réseaux locaux
- L'équipe est pérenne. L'instance s'est dotée d'une capacité de financement et d'arbitrage sur l'utilisation de son budget.

- La démarche s'appuie sur un site emblématique de l'ensemble de ses réseaux et thématiques à travers un lieu d'agriculture urbaine dans l'un de ses parcs publics.
- L'accompagnement de projets locaux est passé de 25 à 50 entre 2009 et 2013 et un lieu démonstrateur a été créé : stammer organic and earthship brighton. Un référentiel de standard d'achat des marchés locaux qui intègre des critères pour une alimentation durable a également été mené à bien.

- **5 / Nantes : Le comité de rédaction**

- Stratégie et projet développé par 20 acteurs du système alimentaire sélectionnés suite à un appel à candidature. Ils composent le comité de rédaction.
- Les 8 groupes de travail avancent de façon autonome avec un chef de file. Évènementiel (Nantes food forum annuel) et site emblématique se développent.
- Un groupe interne inter-service à la métropole, se réunit à une fréquence élevée (plusieurs fois par mois).
- Développement des projets et acculturation des parties prenantes sur le territoire

- **6 / Berlin : Conseil de l'alimentation**

- Construction d'une instance de conseil ouverte aux citoyens, à statut associatif, accompagnant la collectivité dans sa politique alimentaire
- Le conseil (*Ernährungsrat*) constitue une démarche bottom-up de lobbying, portée notamment par des organisations mais ouverte aux citoyens, même si elle cherche des financements ainsi qu'une intégration formelle auprès des administrations locales.
- La participation est ouverte à tous les acteurs concernés, aussi bien les personnes physiques que morales. La participation n'est pas conditionnée à un statut de « membre ».
- Le conseil est soutenu financièrement par l'administration municipale

Typologie de gouvernance comme vecteur d'un projet politique.

Pour ces collectivités, la démarche menée est avant tout la déclinaison d'une politique, d'une vision d'ensemble.

- **8 / Lyon : le Bol, pôle de coopération alimentaire**

- Le Bol a été créé en 2015 pour regrouper deux initiatives: le «Pôle d'Initiatives pour la Relocalisation Alimentaire Territoriale» et le «Pôle Territorial de Coopération Économique Agri-Alim»
- Fonctionnement en tête de réseau : La structure favorise la coordination entre les structures membres,
- Le Bol a également des capacités de logistique et de formation, en fonction des enjeux partagés par les membres.
- Développe évènements, formations et projets entre les acteurs de l'ESS et la société civile
- Le Bol est constitué d'un salarié permanent, est financée par la ville et la métropole ainsi que la fondation Carasso. Elle fonctionne avec l'implication des structures membres, qui mettent à la disposition de la structure un ou plusieurs salariés pour un projet particulier.

- **9 / Melbourne : Melbourne food alliance**

- D’initiative récente (2019), cette alliance a été établie par la ville en interne pour traiter des enjeux actuels et futurs du système alimentaire de Greater Melbourne liés à la croissance et le développement de la ville. Elle fait suite à un programme centré sur la santé et l’alimentation développé à 2 échelles territoriales : Métropole et collectivités locales. Le programme a consisté à coordonner 9 gouvernements locaux.
 - Elle joue un rôle d’incitation à la transversalité du travail sur le système alimentaire.
 - Constituée d’un groupe resserré de 12 représentants de communautés et de spécialistes, l’alliance a démarré par un travail individuel sur les enjeux du système alimentaire qu’ils ont ensuite priorisé. Un vote a ensuite permis d’établir le programme de travail.
 - Le rôle de l’alliance est d’assurer la direction, de faire de la promotion, de créer et de renforcer des partenariats, de la recherche et du savoir-faire ainsi que d’initier et de soutenir des projets et des initiatives.
- **11 / Munich – conseil de l’alimentaire**
 - Le conseil, organisé en association, n’a pour l’instant pas de lien formel avec la municipalité, mais des liens informels via le réseau de ses membres. Il cherche l’appui et l’intégration de la municipalité dans le développement d’une stratégie alimentaire locale, notamment en l’intégrant au IHKM (équivalent du PCAET) où il est encore absent. Le conseil est cependant prêt à la développer par lui-même s’il ne parvient pas à un engagement formel de la mairie.
 - Il a pour objectif le lobbying auprès de la municipalité pour intégrer la question alimentaire dans les programmes mais également de mettre en place des projets concrets, notamment de la sensibilisation/pédagogie (ex. un partenariat avec des *maisons de quartier*). Dans la pratique, le *Ernährungsrat* est aussi une plateforme de discussion pour les acteurs de la transition alimentaire, même si cela ne fait pas partie de ses objectifs principaux initiaux.
 - Dynamique de mobilisation des acteurs pérenne depuis le début des travaux (2017).
 - L’organisation est dépendante des cotisations de ses membres (30€ minimum par an) ainsi que des dons. Son budget s’élève à environ 3 000€/an. Elle cherche des subventions pour organiser ces événements principaux et développer sa stratégie alimentaire.

Tour des parties prenantes identifiées

Les acteurs proposés ci-dessous par orientation ainsi que les points d'amélioration sont issus des temps d'échanges en comité de pilotage et ateliers. Ils ne sont pas figés, ils sont une proposition de base pour ensuite constituer une pour le montage d'une gouvernance (cf. section suivante).

La proposition est basée sur le principe de s'approcher d'une représentation du système alimentaire territorial local en créant des collèges d'acteurs par secteur/statuts. L'objectif est d'aboutir à un panachage des points de vue et capacité d'action sur le système.

A ce stade, il nous semble préférable de proposer un collectif de co-porteurs plutôt qu'un chef de file, la démarche n'en étant qu'à ses débuts. Sur les différents volets du PAT (plan d'action, stratégie et gouvernance) il nous semble important de raisonner en tenant compte de l'année 2020 comme celle où tous ces éléments vont se stabiliser, s'affiner, se clarifier progressivement.

Fonctionner avec un collectif de co-porteurs permet d'équilibrer les points de vue et de rechercher un contrepoids aux acteurs ayant une position centrale dans le système actuel. La pluralité des points de vue est importante. Au démarrage de la démarche, il est également important de ne pas fermer le jeu des acteurs en présence et de prendre le temps de découvrir leur fonctionnement dans un collectif et un projet partagé. Il s'agira de découvrir leurs capacités sur les plans suivants : animation de réunion, partage de la parole et des rôles, capacité à contribuer à un projet partagé, cohérence entre les intentions affichées et les réalisations effectives...

Les communes sont proposées comme participants à toutes les orientations : cela répond à l'enjeu d'animation de son territoire par la Métropole. Il sera nécessaire de repérer puis constituer les réseaux de référents techniques au sein des communes (développement durable ou encore gestionnaires de restauration collective communale pour un appui à leur dynamique, à leur marché public etc.). Leur contribution permettra aussi de connaître leurs retours d'expérience sur leurs parties du territoire ainsi que diffuser les initiatives qu'ils ont mises en œuvre.

D'une manière générale, la liste des contributeurs de chaque orientation, proposée ici, reste large et peut encore être élargie (notamment sur l'orientation 3). Il faut considérer ces contributeurs comme un vivier dans lequel puiser selon les finalités des rendez-vous qui seront mis en place dans les années à venir. Il faut aussi tenir compte des désistements. Enfin les échanges avec les contributeurs ne passent pas que par des ateliers ou groupes de travail. Si Angers met en place des listes de diffusion ciblées et un site internet, il sera aisé de les tenir informé largement via la diffusion de lettres d'information, de documents, sur l'avancement des actions et décisions et de les cibler selon les sujets des groupes de travail qui seront traités.

NB : le secteur des acteurs est noté en fonction de ce sur quoi ils seront mobilisés dans le cadre du PAT et non sur l'ensemble de leurs activités. Les acteurs centrés sur l'éducation-sensibilisation ont été notés comme acteurs du social. Ils renforcent et transforment les liens sociaux.

Orientation 1

« Développer une agriculture durable et résiliente avec une offre de produits de qualité tournée vers le territoire »

Les co-porteurs ont été proposés à l'issue des rendez-vous menés au long de la mission. Ils ont ensuite été mis en débat lors de la seconde journée de formation-renforcement le 10 janvier 2020 avec les services d'Angers Loire Métropole avec qui le projet devra être mené. Cet échange constructif a permis d'ajuster les co-porteurs en intégrant les connaissances informelles des différents services sur ces acteurs. Les points de discussion importants sont notés à la suite du tableau des co-porteurs pour chaque orientation.

Co-porteurs

Co-Porteurs Orientation 1
ALM - Service Foncier
Chambre d'agriculture Pays de la Loire
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
Terre de Liens Pays de la Loire
Ligue de Protection des Oiseaux Anjou

Points de discussion :

Comment intégrer les porteurs de gros projets d'infrastructure : les informer des orientations du PAT, monter un groupe de travail et les lier aux services « planification et foncier ». Possible de monter un temps fort qui touche ces acteurs une fois le PAT engagé dans l'action

Contributeurs

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité	orientation 1
Département	collectivité	Conseil Départemental - agriculture	production	Participants à l'orientation
Régionale		INTERBIO des Pays de la Loire	production / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	Papillotes et compagnies	social / transformation	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	entreprise	Caba	distribution / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	VILLE DE MURS ERIGNE		Participants à l'orientation
Département	entreprise	CIAP 49	production / environnement	Participants à l'orientation
Régionale	équipement	Agrocampus Ouest	Recherche	Participants à l'orientation
Département	association	Manger Bio 44	production / environnement	Participants à l'orientation
	collectivités de la métropole	COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	Loire-Authion		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	LE PLESSIS GRAMMOIRE		Participants à l'orientation
Département	entreprise	MAISON GABORIT BERNARD	production / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	Le Jardin de Cocagne Angevin	production / environnement / social	Participants à l'orientation
Département	association	LPO Anjou	environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	TERRALAB	production / environnement	Participants à l'orientation
Département	entreprise	GAAB	production / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	Végépolys	recherche	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	entreprise	réseau des fermes expérimentales	production / environnement	Participants à l'orientation

Orientation 2

« Un PAT moteur de l'adaptation des stratégies de filières et organisations économiques »

Co-porteurs

Co-Porteurs Orientation 2
Sominval
Chambre de Commerce et d'Industrie
ALM-Angers Loire Développement
Chambre des métiers et de l'artisanat
Ligeriaa
ALM - Pôle Transition Ecologique

Points de discussion :

MFR-lycées agricoles : tissu important sur le territoire pour mobilisation et remonter des besoins/porteurs projets. Les inclure dans un groupe de travail installation/reprise
 ESA à ajouter ? Living lab à développer ?
 Fédération régionale agro-alimentaire à mobiliser à la place de la CCI ? Un acteur agro-alimentaire dans une forte démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) : ex. Restoria ?

Contributeurs

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité	orientation 2
Département	chambre consulaire	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	production	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	entreprise	Caba	distribution / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	VILLE DE MURS ERIGNE		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	CCAS D'Angers	social	Participants à l'orientation
Département	entreprise	Fibres49 ENVIE 2E	environnement	Participants à l'orientation
Département	chambre consulaire	CMA49	transformation	Participants à l'orientation
Département	association	Manger Bio 44	production / environnement	Participants à l'orientation
	collectivités de la métropole	COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU		Participants à l'orientation
Régionale	entreprise	FLEURON D'ANJOU	production / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	Loire-Authion		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	LE PLESSIS GRAMMOIRE		Participants à l'orientation

Point d'amélioration :

Développer la participation des acteurs de la transformation, de la logistique et de la distribution

Orientation 3

« Organiser une offre spatiale favorisant l'accès aux produits locaux et durables »

Co-porteurs

Co-Porteurs Orientation 3
Angers Loire Métropole-aménagement/urbanisme
Interpro-bio
Papillotes et compagnies
Sominval
Agence Urbanisme Région Anvegine
ALM-ALDEV

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Points de discussion :

ALM-ALDEV présente là un intérêt en regard des friches industrielles et logistiques à réinvestir. ALM-foncier pourrait être ajouté comme participant à minima voir comme co-pilote.

Ajouter la grande distribution mais après avoir affiné de quelle façon travailler avec eux et dans quel but.

Contributeurs

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité	orientation 5
locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Angers Loire Métropole-Alimagri	production	Participants à l'orientation
Département	chambre consulaire	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	production	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	VILLE DE MURS ERIGNE		Participants à l'orientation
Département	entreprise	CIAP 49	production / environnement	Participants à l'orientation
	collectivités de la métropole	COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	Loire-Authion		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	LE PLESSIS GRAMMOIRE		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	Le Jardin de Cocagne Angevin	production / environnement / social	Participants à l'orientation
Régionale	entreprise	Leclerc	distribution	Participants à l'orientation
Département	entreprise	GAAB	production / environnement	Participants à l'orientation

Point d'amélioration :

Ajouter des acteurs des commerces et de la distribution fortement liés à cet enjeu de spatialisation.

Orientation 4

« Faciliter le changement des comportements alimentaires des citoyens : Construire une nouvelle culture alimentaire et valoriser les savoir-faire locaux »

Co-porteurs

Co-Porteurs Orientation 4
Contrat Local Santé
Fédération des Conseils de Parentes d'Elèves 49
Papillotes et Cie
Ville d'Angers- Education enfance

<p>Direction Education enfance</p> <p>Direction des Parcs et Jardins</p>
--

Points de discussion :

Papillote et Cie : RDV pour affiner leur place de co-pilote et l’angle qu’ils peuvent aborder en priorité : approvisionnement, éducation, accessibilité ?

Certaines structures seraient à intégrer dans le comité stratégique : Ireps (Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé), association de consommateurs UFC que choisir du Mans, CLCV (Association Consommation Logement et Cadre de Vie), SRAE nutrition (Structure Régionale d'Appui et d'Expertise Nutrition)

Contributeurs

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité	orientation 3
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	VILLE DE MURS ERIGNE		Participants à l'orientation
	collectivités de la métropole	COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	chambre consulaire	CCI angers	transformation / logistique	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	En Transition	environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	Resto Troc	transformation / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	Association Zero Dechet Angers	environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	Association SolidariFood	social	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	Loire-Authion		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	LE PLESSIS GRAMMOIRE		Participants à l'orientation

Point d'amélioration :

Mobiliser des acteurs de l’éducation notamment du pôle de formation et recherche sur le végétal, l’ESA mais aussi des acteurs d’échelle plus large que locale.

Sur cette orientation, un **collectif d’associations locales** est à repérer, notamment en passant par les associations déjà mobilisées. Cela permettra de toucher le tissu social intermédiaire, c’est-à-dire les acteurs ayant un lien t avec les citoyens et directement issus de leurs capacités d’auto-organisation. Idéalement, une fois repérés, ALM pourra les inciter ou mieux, les aider, à se structurer courant 2020/2021.

Orientation 5

« Organiser l’accessibilité sociale à une alimentation durable pour tous »

Co-porteurs

Co-Porteurs Orientation 5
Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale 49 Mission d'Animation et de concertation pour une Alimentation Solidaire Papillotes et Cie
Le Jardin de Cocagne Angevin
Interprofession Bio
ALM - Pôle Transition Ecologique

Points de discussion :

Le MAAS est une fédération de structures, piloté par un élu donc plus adapté. En revanche, l'articulation avec l'UDCCAS est à trancher dans un rdv. De même l'acteur à l'échelle de la métropole est le CIAS. Un rdv est nécessaire pour définir à quel niveau l'impliquer.

Contributeurs

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité	orientation 4
locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	ALM-ALDEV	distribution	Participants à l'orientation
Département	chambre consulaire	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	production	Participants à l'orientation
Régionale		INTERBIO des Pays de la Loire	production / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Ville d'Angers - Direction Parcs-Jardins et Paysages	environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	Papillotes et compagnies	social / transformation	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	ASSOCIATION LIBR'O JARDIN	social / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	VILLE DE MURS ERIGNE		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	CCAS D'Angers	social	Participants à l'orientation
	collectivités de la métropole	COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	Loire-Authion		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	Apel49	social / santé	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	LE PLESSIS GRAMMOIRE		Participants à l'orientation
Régionale	entreprise	Comerso	distribution / social	Participants à l'orientation

Point d'amélioration :

Développer la participation des entreprises d’insertion dans les différents secteurs liés à l’alimentation serait un plus (à travailler avec la CRESS). Il peut être utile, selon les sujets discutés d’ajouter aux participants, les gestionnaires des cantines ou les chefs cuisiniers des communes non desservies par Papillote et Compagnie.

Orientation 6

« Faire du PAT un vecteur majeur de la politique de transition écologique »

Co-porteurs

Co-Porteurs Orientation 6
ALM - Pôle Transition Ecologique
Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
Solidarifood
Chambre d'agriculture PaysdeLoire
Services communication

Points de discussion :

Creuser les collaborations formalisées possibles avec la Sauvegarde de l’Anjou ou FNE et les intégrer comme participants.

Contributeurs

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité	orientation 6
locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Angers Loire Métropole-Alimagri	production	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Angers Loire Métropole-aménagement/urbanisme	environnement	Participants à l'orientation
Régionale		INTERBIO des Pays de la Loire	production / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Angers Loire Métropole-déchets/environnement	environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	VILLE DE MURS ERIGNE		Participants à l'orientation
Département	entreprise	Fibres49 ENVIE 2E	environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	sominval	transformation / logistique	Participants à l'orientation
	collectivités de la métropole	COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU		Participants à l'orientation
Régionale	entreprise	FLEURON D'ANJOU	production / environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	En Transition	environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	association	Association Zero Dechet Angers	environnement	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	Loire-Authion		Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	collectivités de la métropole	LE PLESSIS GRAMMOIRE		Participants à l'orientation
Régionale	entreprise	Comerso	distribution / social	Participants à l'orientation
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	TERRALAB	production / environnement	Participants à l'orientation
Département	entreprise	GAAB	production / environnement	Participants à l'orientation

Point d'amélioration :

Mobiliser le collectif d'acteurs soulignés dans l'orientation 3 pour appuyer le volet environnemental.

Dernier point de discussion, un enjeu transversal :

Il est ressorti un enjeu d'accompagnement transversal sur les points suivants : communication – marketing – sociologie – gestion de conflits – mise en lien avec les démarches nationales (ex. PNNS)

Contributeurs par secteur

Production

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité
Locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Angers Loire Métropole-Alimagri	production
Département	collectivité	Conseil Départemental - agriculture	production
Département	chambre consulaire	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	production
Régionale		INTERBIO des Pays de la Loire	production / environnement
Régionale	institution	SAFER	production
Département	entreprise	CIAP 49	production / environnement
Régionale	association	Terre de Liens PdL	production / environnement
Département	association	Manger Bio 44	production / environnement
Régionale	entreprise	FLEURON D'ANJOU	production / environnement
Département	entreprise	MAISON GABORIT BERNARD	production / environnement
locale (quartier, ville, métropole)	association	Le Jardin de Cocagne Angevin	production / environnement / social
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	TERRALAB	production / environnement
Département	entreprise	GAAB	production / environnement
locale (quartier, ville, métropole)	entreprise	réseau des fermes expérimentales	production / environnement

Point d'amélioration :

L'enjeu environnemental semble bien représenté. Les différentes échelles et catégories d'acteurs également. Ces acteurs constituent potentiellement un groupe solide pour travailler sur la transition agricole. Ils sont tous dans l'orientation 1, à part Fleuron D'Anjou. Ce dernier pourra être ajouté à cette orientation. En revanche leur ventilation dans les groupes par orientation ne permet pas de les mobiliser tous.

Certains ne sont pas co-porteurs d'orientation. Dans les étapes futures de rencontres, il sera utile de les mobiliser davantage, notamment comme co-porteurs d'orientation : INTERBIO des Pays de la Loire, CIAP 49, TERRALAB, Manger Bio 44, Fleuron d'Anjou, Maison Gaborit Bernard.

Transformation

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité
Département	chambre consulaire	CMA49	transformation
Locale (quartier, ville, métropole)	équipement	sominval	transformation / logistique
locale (quartier, ville, métropole)	chambre consulaire	CCI angers	transformation / logistique
locale (quartier, ville, métropole)	association	Resto Troc	transformation / environnement
Régionale	institution	CRESS	transformation / environnement

Ce secteur est sous-représenté. Il sera nécessaire de mobiliser davantage d'acteurs : les acteurs économiques mais aussi les organismes de formation aux métiers de bouche, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Favoriser la mobilisation d'entreprises d'insertion dans ce secteur puisqu'elles touchent également l'enjeu social. Il pourra être pertinent d'introduire la CMA comme co-pilote d'un des ateliers

Distribution :

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité
Locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Angers Loire Métropole-Food Angers	distribution
Locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	ALM-ALDEV	distribution
Locale (quartier, ville, métropole)	entreprise	Caba	distribution / environnement
Régionale	entreprise	Leclerc	distribution
Régionale	entreprise	Comerso	distribution / social

Ce secteur peut être développé par des acteurs économiques de différentes échelles et notamment des porteurs d'initiatives originales (magasin en vrac, commerces mobiles...). Comme pour l'orientation 3, le repérage puis le montage d'un collectif d'acteurs peut être utile.

Social :

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité
Département	association	Restaurants du Coeur de Maine-et-Loire	social
Locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Ville d'Angers - Direction éducation	social
Département	équipement	UDCCAS 49	social
Locale (quartier, ville, métropole)	équipement	Papillotes et compagnies	social / transformation
Locale (quartier, ville, métropole)	association	ASSOCIATION LIBR'O JARDIN	social / environnement
Locale (quartier, ville, métropole)	équipement	CCAS D'Angers	social
locale (quartier, ville, métropole)	association	Association SolidariFood	social
locale (quartier, ville, métropole)	association	FCPE49	social / santé
locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Ville d'Angers- Education enfance	social / santé
locale (quartier, ville, métropole)	association	Apel49	social / santé

Un collectif d'acteurs et d'initiatives sont à repérer sur le territoire notamment en passant par ces participants qui peuvent à terme devenir tête de pont fédératrice d'initiatives. Les acteurs du secteur culturel peuvent être intégrés à ce secteur. Enfin les entreprises d'insertion peuvent également être intégrées à ce secteur.

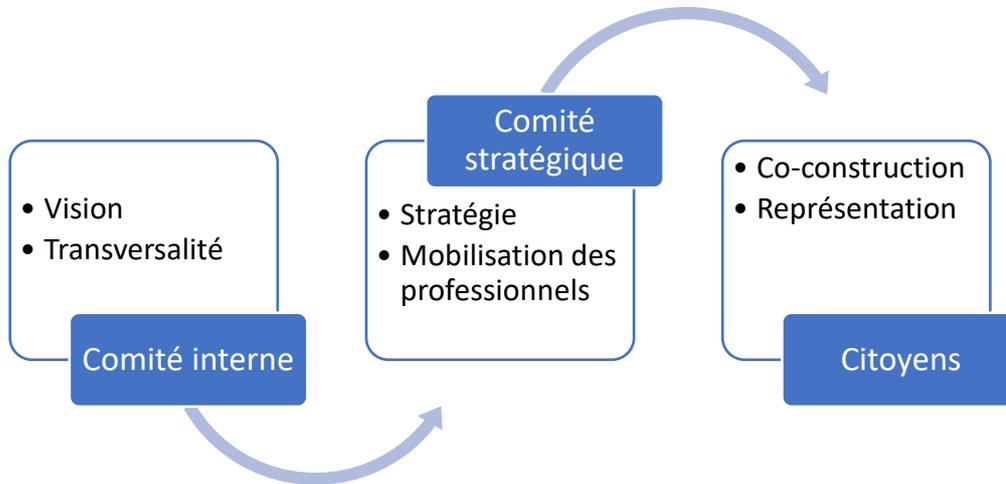
Environnement :

Echelle	Catégories d'acteurs	Acteurs contributeurs au lancement du PAT	Secteur d'activité
Locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Angers Loire Métropole-DD	environnement
Locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Angers Loire Métropole-aménagement/urbanisme	environnement
Régionale		INTERBIO des Pays de la Loire	production / environnement
Locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Ville d'Angers - Direction Parcs-Jardins et Paysages	environnement
Locale (quartier, ville, métropole)	association	ASSOCIATION LIBR'O JARDIN	social / environnement
Locale (quartier, ville, métropole)	collectivité ALM/ville d'Angers	Angers Loire Métropole-déchets/environnement	environnement
Département	entreprise	CIAP 49	production / environnement
Régionale	association	Terre de Liens PdL	production / environnement
Département	entreprise	Fibres49 ENVIE 2E	environnement
Département	association	Manger Bio 44	production / environnement
Régionale	entreprise	FLEURON D'ANJOU	production / environnement
locale (quartier, ville, métropole)	association	En Transition	environnement
locale (quartier, ville, métropole)	association	Resto Troc	transformation / environnement
locale (quartier, ville, métropole)	association	Association Zero Dechet Angers	environnement
Département	entreprise	MAISON GABORIT BERNARD	production / environnement
Département	équipement	AURA	environnement
locale (quartier, ville, métropole)	association	Le Jardin de Cocagne Angevin	production / environnement / social
Département	association	LPO Anjou	environnement
locale (quartier, ville, métropole)	équipement	TERRALAB	production / environnement
Département	entreprise	GAAB	production / environnement
Régionale	institution	CRESS	transformation / environnement
locale (quartier, ville, métropole)	entreprise	réseau des fermes expérimentales	production / environnement

Les acteurs manquants sur ce secteur sont ceux de la logistique dont certains se concentrent sur l'enjeu environnemental et seront repérés via l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Somival.

Proposition d'architecture

Vision synthétique (certains comités présentés ci-après ne sont pas présents sur ce schéma pour simplification) de l'architecture globale de la gouvernance :



Développer un comité de pilotage partenarial

Objectif : consolider la démarche et garantir sa pérennisation par l'appui sur des partenariats externes et financeurs.

Le comité de pilotage partenarial serait constitué des élus, des financeurs et des partenaires clefs externes. Les partenaires clefs externes sont ceux qui dirigent et développent les équipements massifs pour le système alimentaire type MIN et cuisine centrale. Intégrer d'autres partenaires clefs qui représentent des équipements/structures de transition sera nécessaire, il peut s'agir, par exemple, de TERRALAB. Ces acteurs représentent des équipements clés du système alimentaire : production agricole, logistique et appui à l'organisation de filière, production de repas et sensibilisation de socio-professionnels.

Composition

- Elu référent du projet – Appuyé d'élus de thématiques invités selon les sujets abordés aux les comités de pilotage
- Financeurs principaux
- Partenaires externes clés : MIN, cuisine centrale.

Possibilité d'inviter des personnalités spécifiques à auditionner

Rôle principal

- un rôle **d'arbitrage** sur
 - les orientations principales du projet,
 - les partenaires à associer,
 - les actions prioritaires,
 - les financements à allouer.

Rôle secondaire

- un rôle de **validation** des cycles de travail :
 - Arbitrage des propositions du comité technique interne,
 - Validation de la présentation de l'avancement et des résultats des travaux.
- un rôle **d'intégration de la philosophie** de la démarche auprès :
 - Du comité technique interne,
 - Des co-porteurs d'orientation.

L'orientation et les arbitrages seront nourris par la remontée du contenu et des échanges du comité technique et des groupes de travail. L'enjeu est de fonder les décisions sur une remontée de connaissances des enjeux et le (les) besoin(s) des acteurs du territoire.

Un engagement de fond et une acculturation réciproque doivent s'établir. Pour cela, il sera utile de développer une **charte commune ou une convention d'objectifs** entre les parties prenantes du comité de pilotage partenarial pour s'accorder sur des engagements de chacune des structures (partenaires, financeurs). C'est aussi l'occasion de border le projet par des définitions communes sur la transition souhaitée (définition de local/proximité, qualité, durabilité etc.).

Le cas échéant, un **comité des territoires alliés pourra être créé afin d'articuler davantage le travail à l'échelle de la communauté urbaine à celui d'autres échelles territoriales** : région, département, les communes des Basses Vallées Angevines extérieures à ALM et à associer, et d'autres collectivités voisines développant un PAT, Etat, ...

Ce comité des territoires pourrait émettre des avis et désigner des représentants au comité stratégique.

Comité technique transversal

Objectif : Le comité technique est la cheville ouvrière interne à ALM du PAT. Sa dynamique vise à aller du groupe de travail interne à la communauté d'animateurs du PAT.

Le comité technique interne est constitué des services internes mais il peut être modulé selon les besoins en intégrant certains partenaires du territoire si leur présence est incontournable pour avancer sur les points de discussion.

Composition

- Chargée de mission référente du PAT
- Les pilotes internes par thématique et projets en cours

Possibilité d'inviter des partenaires acteurs du territoire pour solliciter leur contribution sur un temps d'échange.

Rôle principal

- Garant de la transversalité des actions du PAT, de leur bonne intégration dans les plans et programmes existants et à venir.

Rôle secondaire

- Référent d'actions portées par ALM et de co-pilote d'orientation d'axe
- Suivi du bon déroulement des orientations.

Le travail pour avancer et faire le point sur chaque action peut être mené en équipe très resserrée (binômes ou 3 référents de services concernés). Il faut éviter de sur-mobiliser les équipes. En complément, des temps de travail en atelier transversal sont importants à créer pour maintenir et développer la cohésion du comité. Ils doivent correspondre à des temps forts de croisement et d'enrichissement des actions en cours.

Un échange sur un outil commun de simplification/allègement du travail pourrait être utile. Cela peut aussi passer par la mutualisation d'actions, de financements, de partenaires etc. Si la dynamique interne du PAT devient une démarche interne facilitante, la participation des services n'en sera que plus évidente.

Pour développer la cohésion, les temps d'atelier peuvent être associés à des temps informels, conviviaux ou de découverte de site à associer au temps de travail. Cette approche favorise la « rétribution » symbolique des participants.

Les partenaires auront intérêt à développer une charte commune pour s'accorder sur des objectifs et des règles de fonctionnement communes.

Charte commune ou une convention d’objectifs – Quelques éléments :

- ✓ Enjeux du PAT : vision des parties prenantes / s’accorder sur des définitions clés (local/proximité, durabilité-labels...)
- ✓ Définir les règles de dialogue interne, de communication externe et de décision
- ✓ Cadrer des éléments clés de la méthode de travail dont se dotent les parties prenantes
- ✓ Identifier clairement les partenaires et leur rôle dans le cadre du PAT
- ✓ Définir des règles de représentation
- ✓ Expliciter l’engagement attendu en termes de travail

Un collectif par orientation

Objectif : développer une dynamique contributive au PAT et la diffusion des actions menées.

Les groupes de travail externes sont constitués de co-porteurs internes et externes qui ont en charge le bon déroulé de la mise en œuvre de l’orientation. Ces groupes de travail sont l’espace de concertation du PAT. C’est là que la collectivité co-construit les propositions avec les parties prenantes du système alimentaire dans sa totalité. L’enjeu est de mobiliser pour inclure les acteurs dans les objectifs de transition d’Angers Loire Métropole, mais aussi de border les objectifs que la collectivité se donne en regard de l’existant et de ce qu’il est possible de développer. Les acteurs de terrain jouent le rôle d’apporteur de connaissances du territoire, de leur secteur et des leviers potentiels qu’ils représentent pour aller plus loin. Ils sont aussi bien sollicités pour nourrir le projet que pour en être les garde-fous. En effet, rien de plus démobilisateur pour les parties prenantes qu’un projet à l’affichage très ambitieux qui semble irréalisable et qui ne tiendra pas ses promesses.

Dans cette dynamique, la transversalité est importante mais ce n’est pas à ce niveau qu’elle va se construire en premier lieu. La transversalité ici joue surtout deux rôles : le networking entre acteurs et l’enrichissement mutuel par la connaissance des enjeux et acteurs des autres axes.

Composition

- Collectif de co-porteurs internes et externes
- Participants de l'orientation : acteurs du territoire directement concernés.

Possibilité d'inviter des partenaires acteurs du territoire, soit pour solliciter leur contribution sur un temps d'échange, soit parce qu'ils pilotent un projet qui représente un fort intérêt pour cette orientation.

Rôle principal

- Concertation du PAT : mobiliser pour inclure les acteurs dans les objectifs de transition mais aussi border les objectifs que la collectivité se donne en regard de l'existant et de ce qu'il est possible

Rôle secondaire

- Transversalité par le networking entre acteurs
Enrichissement du projet

La mobilisation des acteurs du territoire suit 2 logiques :

- la **mobilisation restreinte** pour avancer sur la mise en œuvre d'action,
- et la **mobilisation élargie** pour faire connaître les actions en cours et développer la connaissance de ces enjeux dans la population. Classiquement, les collectivités nomment ces formats en mobilisation élargie « assises de l'alimentation ». Elles durent de 1 jour à 1 semaine avec des temps forts grand public et des temps forts dédiés aux professionnels. ALM aura intérêt à utiliser le temps fort existant Food Angers pour développer ce temps de diffusion-infusion.

Ces temps en format « assises » sont intéressants pour diffuser et mobiliser autour du PAT, mais ils ont un rôle mineur dans le déroulement du projet et des actions.

La mobilisation restreinte, associée aux 2 autres comités est le véritable enjeu pour faire vivre et développer le PAT, c'est donc là que doit être concentrée l'énergie donnée au projet.

Place des habitants :

L'échange a démarré par un rappel des enjeux concernant la place des habitants dans un projet de politique publique :

- **Enjeu de représentativité** : les habitants qui seront consultés sont-ils représentatifs de la population ? Si ce n'est pas le cas, quel est la légitimité de leur parole ? Au nom de qui s'expriment-ils ? Quel est le point de vue qu'ils portent ? (écueil des professionnels de la concertation),
- **Enjeu d'appropriation du sujet** : étant non formés, comment leur donner les éléments pour qu'ils s'approprient les enjeux du système alimentaire, pour qu'ils soient en mesure de faire des propositions pertinentes ? Comment capitaliser leur expertise d'usage et l'intégrer au projet ? (écueil des collectes d'avis sans suite).

L'exemple de la démarche du Conseil National de l'Alimentation a été rapidement expliquée, car le CNA démarre une intégration d'un collège de citoyens dans leur instance : les citoyens seront formés sur un an (rencontre d'experts aux points de vue contradictoires, débats avec des parties prenantes du système), ils sont sélectionnés pour devenir un panel représentatif de citoyens, leurs propositions seront soumises au vote comme pour les autres consultations menées.

Ces premiers points et cet exemple avaient pour objectif d'amener à réfléchir à la place souhaitée pour les habitants dans le projet et de souligner l'importance de définir en amont ce qu'on attend des habitants : contribuer à la vision commune ? Aux décisions ? Devenir acteurs du territoire en développant des initiatives ou activités nouvelles ? Être un citoyen vertueux en ayant une implication forte par ses pratiques d'achat ?

En un mot si Angers Loire Métropole veut que ses citoyens soient moteurs, il faut définir dans quel sens : s'il est souhaité qu'ils soient contributeurs aux éléments du PAT dans son ensemble, même sur des volets qui ne les concernent pas directement, quels éléments sont attendus et cette participation est abordée sous quel angle pour susciter une mobilisation et un sujet appropriable par les citoyens ?

Les échanges ont permis de dresser plusieurs des pistes possibles pour répondre à ces questions :

- Des temps de **diffusion d'information** de type forum-discussion, comme par exemple **durant des temps forts existants** (Food Angers / Foire d'Angers et d'autres rendez-vous à identifier). Si des assises de l'alimentation sont mises en place, il sera utile de les intégrer à l'un de ces événements existants, selon les cibles que l'on souhaite toucher.
- Une concertation pour **connaître les attentes des habitants** : la concertation peut passer par le réseau existant des maisons de quartier, des communes (foyer ruraux par ex – mais aussi les rendez-vous thématiques de la maison de l'environnement, l'institut municipal). Nota bene au CCAS, les conseils d'usagers ont été supprimés, remplacés par une approche thématique pour varier les participants et cesser l'investissement de « professionnels de la concertation ».
- Une **co-construction du projet** : pour obtenir une implication forte dans l'élaboration même du projet, sans élaborer un panel d'habitants, le **conseil de développement** peut être saisi : en tant qu'organisation représentant la société civile, il peut contribuer et proposer des mesures sur certains volets et n'être mobilisé qu'à certaines étapes. Le point d'intérêt est également que ce conseil est déjà positionné à l'échelle métropolitaine. Il s'est dégagé des échanges que cette démarche était possible pour développer un portage politique et donner une visibilité au PAT au sein de la métropole.
- Une **implication à travers des pratiques** : impliquer l'association VRAC qui développe des groupements d'achats dans les quartiers d'habitat social, passer par les structures existantes pour susciter l'implication comme le service civique (unicité), développer un défi famille en transition qui soit systémique (énergie positive, alimentation, zéro déchets etc.). Cette implication concrète peut également passer par les principes connus du budget participatif, une fois un angle défini pour susciter des vocations de collectifs portant des projets. Pour aborder l'enjeu santé-nutrition, un travail par les jardins et les cuisines de quartier peut être une approche porteuse comme cela se développe dans plusieurs collectivités dont l'Eurométropole de Strasbourg qui a monté un programme avec suivi/évaluation en

collaboration avec son service santé nutrition et social-politique de la ville. Les concours culinaires ou école de cuisine ont aussi le vent en poupe et se développent souvent sous le patronage d'un chef étoilé du territoire dont la réputation donne une large audience à la démarche.

Pour ce qui est de l'implication concrète il est également conseillé de mutualiser les initiatives qui existent et les essayer (ex frigo solidaire - composteurs) – notamment en s'appuyant sur ce que fait le CCAS.

Cette volonté d'impliquer les habitants peut être l'occasion de recenser le tissu d'acteurs de la transition dans la métropole et animer une mise en réseau de ces acteurs. Le tissu associatif et celui des acteurs économiques émergents sont une base précieuse pour assurer ce travail descendant-ascendant, nécessaire aux projets de transition.

Place des acteurs économiques :

Il ressort de l'échange que la mise en réseau et l'animation ne peuvent pas seules créer une mobilisation continue pour les acteurs économiques. Il faut donc relier mobilisation et plan d'actions avec une co-construction, avec les co-porteurs, des indicateurs et des marges de manœuvre.

Une fois ce constat posé, comment mettre les acteurs économiques en situation d'être force de proposition ? Plusieurs approches complémentaires possibles :

- **Par l'intérêt économique** : en mettant en relation cédants-installants et débouchés par le biais de Papillote et Compagnie par exemple qui appuie la structuration de filières courtes. ALM peut être en situation de portage du foncier – en direct ou via une convention avec la Safer.
- **Par la valorisation et la visibilité** par un effet de marque/label : l'attribution d'un label aux acteurs qui remplissent un ensemble de critères définis par les acteurs du PAT.
- **Par un dispositif qui valorise les économies réalisées en matière d'émission de GES** : création d'une coopérative locale pour faire l'interface, accompagner le développement de projets, favoriser l'essaimage d'initiatives et renforcer les actions existantes. Une des participantes à imaginer que cette coopérative pouvait être la formalisation de l'engagement d'entreprises où elles déclinent leurs objectifs communs de façon précise pour contribuer au développement durable. Ils pourraient élaborer en commun un tableau de bord précis et impartial sur l'impact environnemental. Une rétribution financière serait attribuée de façon proportionnelle aux émissions de GES évitées. De cette idée il est important de retenir le processus comme guide pour développer une démarche vis-à-vis de ces acteurs : une valorisation des pollutions évitées par une rétribution concrète, ce dispositif créant une mobilisation pérenne des acteurs.

Ce type de démarche permettrait également de donner de la visibilité aux programmes en cours portés par la collectivité et les institutions notamment de la gestion de l'eau, auprès des acteurs économiques et inversement, donner de la visibilité aux acteurs économiques du territoire que l'on souhaite valoriser en raison de leurs orientations vis-à-vis de leur impact environnemental.

Transversalité :

Les programmes de chacun ont été présentés et synthétisés dans des fiches le 10 janvier. Un travail de croisement et répartition ou articulation des plans d'action est à faire sur la base de cet état des lieux partagé.

Les attentes et retour d'expérience des participants tournent beaucoup autour de deux principaux aspects :

- La recherche d'une convergence d'intérêt entre des acteurs aux statuts et enjeux variés : quels outils et démarches développer pour trouver les points de convergences sans aller vers le moins disant environnemental ?
- Le partage et la mobilisation : à la fois pour intégrer le PAT dans les plans et programmes existants et à venir d'ALM mais aussi dans le projet lui-même.

Dans les futurs temps d'échange avec les services internes, une attention particulière devra être portée à l'apport de réflexion et l'élaboration commune d'outils sur ces aspects. Des temps de partage sur des expériences concrètes issues de travaux avec les co-porteurs ou des expérimentations de terrain aideront à ces élaborations.

ANNEXE : d'autres modèles de gouvernance

UNE GOUVERNANCE : Le modèle intermédiaire de Toronto



Objectifs

- Santé et éducation
- Expérimentation et facilitation de projets
- Développement de nouveaux débouchés
- Animation et mise en réseau des initiatives

Fonctionnement

- ▶ 2 poste dédiés financés par le service santé
- ▶ Conseil alimentaire hébergé par le département santé
- ▶ 30 membres nommés pour 3 ans (élus, techniciens santé, agriculteurs, citoyens)
- ▶ Partenariat avec un cluster agro-alimentaire
- ▶ Les décisions sont votées. Pas de pouvoir réglementaire.
- ▶ Co-présidence : 1 citoyen/1 conseiller municipal. Réunion 1 fois par mois. Toutes les réunions sont ouvertes au public.



UNE GOUVERNANCE : Le modèle opérationnel de Toulouse



Objectifs

- Engagement d'acteurs clés (MIN, cuisine etc)
- Transversalité
- Opérationnalité des objectifs

Fonctionnement

- ▶ Un poste dédié – cellule d'animation
- ▶ Convention d'objectifs – cadre d'engagement des parties prenantes
- ▶ Comité de pilotage partenarial (élus, partenaires clés, financeurs) : orientation sur les cycles de travail, intégration de la philosophie de la démarche par les pilotes externes et les élus
- ▶ Comité technique interne : équipe resserrée de 3 services internes pilotes d'action et de la transversalité – temps en ateliers élargis – cœur de communauté interne
- ▶ Groupes de travail externes : concertation avec les acteurs du territoire – networking – garde-fou et contributeurs du projet



Les collèges d'acteurs du conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole

LES COLLÈGES D'ACTEURS

Les membres du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable sont répartis en cinq collèges d'acteurs :

- **Collège 1** : Acteurs des politiques publiques et accompagnateurs *Collectivités, organismes publics, directions étatiques, associations, recherche*
- **Collège 2** : Acteurs de la production alimentaire et agricole et accompagnateurs *Producteurs (ruraux, périurbains et urbains), interprofessions, syndicats, associations, coopératives et autres modèles de regroupement, chambre consulaire, recherche*
- **Collège 3** : Acteurs de la transformation alimentaire et accompagnateurs *Industries agro-alimentaires, artisans, producteurs-transformateurs, associations, coopératives, chambres consulaires, outils de transformation, recherche*
- **Collège 4** : Acteurs de la distribution alimentaire et accompagnateurs *AMAP et autres modèles de paniers, grande et petite distribution, épicerie (dont solidaires), magasins de producteurs, banque alimentaire, chambres consulaires, organisme de logistique, MIN*
- **Collège 5** : Acteurs pour la sensibilisation, la défense des intérêts et l'aide au changement de pratiques des mangeurs *Consommation pour tous, auto-production, lutte contre le gaspillage alimentaire, nutrition, santé, environnement*

Cette répartition en collèges vise à :

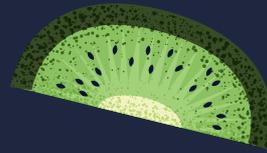
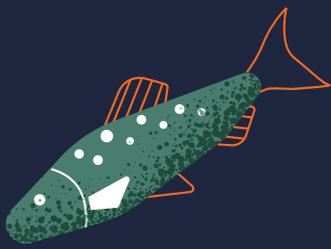
- Assurer la représentation des différentes parties prenantes du système alimentaire au sein du CCGAD et dans les ateliers de fabrique.
- Proposer un lieu d'échanges en parallèle des ateliers de fabrique et groupes de travail qui sont dédiés au passage à l'action.
- Permettre aux acteurs de réfléchir ensemble au sein d'une même activité à des engagements vers davantage de durabilité.
- Favoriser l'identification des acteurs sur les maillons du système alimentaire pour construire de nouveaux partenariats.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable est accompagné par un comité de pilotage, instance d'arbitrage visant à garantir la conformité du projet du CCGAD au regard de ses objectifs. Il se réunit deux fois par ans afin de définir les objectifs annuels et d'en valider le bilan.

Le comité de pilotage est composé :

- des élus présidant le CCGAD,
 - **Anne Walryck**, Vice-présidente en charge du développement durable,
 - **Clément Rossignol Puech**, Vice-président en charge de la nature, des espaces naturels et agricoles,
 - **Béatrice de François**, Conseillère métropolitaine en charge du développement de l'agriculture de proximité et des circuits courts,
 - **Max Colès**, Conseiller métropolitain en charge de l'agroalimentaire.
- de l'équipe projet de Bordeaux Métropole (Direction de l'énergie, écologie et développement durable et Direction de la nature),
- des partenaires historiques de la démarche (DRAAF, DREAL et ARS),
- des porte-paroles des cinq collèges d'acteurs.



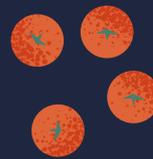
ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83 rue du mail - BP 80011 - 49020 Angers cedex 02
www.angersloiremetropole.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Pôle Territoire et Développement Durable
9 rue André-Brouard - CS 75010 - 49105 Angers cedex 02
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr



Avec le soutien financier de :



Avec le concours de :

